



CAPITALISATION DU PROJET PÔLES RURAUX

Le PPR : des dispositifs de formation et
accompagnement au service de
l'insertion des jeunes ruraux



Septembre 2023



Ce rapport s'inscrit dans le cadre du processus de capitalisation du Projet Pôles Ruraux (PPR) au Niger, réalisé entre février et juillet 2023. Cette capitalisation a été structurée autour de trois axes thématiques déterminés par les principales parties prenantes du projet : aménagements de l'espace, finance agricole et formation et insertion des jeunes. Une synthèse transversale reprend les grands enseignements issus de la capitalisation.

Cette publication est réalisée par l'assistance technique au Projet Pôles Ruraux, le consortium IRAM–RAIL–ECO Consult–Interarchi.

Pour citer ce document :

Capitalisation du Projet Pôles Ruraux. Le PPR : des dispositifs de formation et accompagnement au service de l'insertion des jeunes ruraux. J. Erceau et C. Patat. IRAM–RAIL–ECO Consult–Interarchi, 2023.

Auteurs : Julie Erceau et Cécile Patat (Iram),
avec la participation d'Issa Chaibou Magagi
Crédit photographie : Iram, Réseau des chambres
d'Agriculture du Niger, Projet Pôles Ruraux
Maquette : E. Jeudy

iram

Iram Paris (siège social)
49, rue de la Glacière 75013 Paris France
Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67
iram@iram-fr.org – www.iram-fr.org

Iram Montpellier
Parc scientifique Agropolis Bâtiment 3
34980 Montferrier sur Lez France
Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67



ARCHITECTES ET INGÉNIEURS GÉNIE CIVIL ASSOCIÉS



Sommaire

Sommaire	3
Liste des acronymes	5
Liste des cartes	6
Liste des encadrés	6
Liste des illustrations	6
1. Introduction	7
1.1. Le contexte d'intervention du Projet Pôles Ruraux	7
1.2. Le Projet Pôles Ruraux, un projet ambitieux	12
1.3. Le déroulement du projet (2018–2023)	17
1.4. Les principaux résultats du projet	19
1.5. Les jeunes, un acteur « cible » du projet	22
2. Le dispositif de formation–accompagnement à destination des jeunes mis en œuvre par les CRA de Tahoua et Agadez	26
2.1. Un dispositif de formation éprouvé, inspiré des expériences de Dosso, Zinder et Maradi	26
2.2. Décomposition des étapes de mise en œuvre du dispositif de formation-accompagnement	27
2.3. La mobilisation d'un grand nombre d'acteurs dans la mise en œuvre et le suivi de la formation	28
2.4. Le dispositif d'accompagnement des jeunes par le mécanisme de financement à coût partagé (FCP)	33
3. Les effets du dispositif de formation-accompagnement sur le développement des activités économiques des jeunes	43
3.1. Effectifs des jeunes en formation	44
3.2. Des jeunes adultes le plus souvent mariés, insérés dans un réseau professionnel et qui pratiquent déjà des activités maraîchères	44
3.3. Les motivations des jeunes et le processus d'accès aux formations	46
3.4. Les effets de la formation-accompagnement sur les trajectoires d'insertion professionnelle des jeunes	46
4. Le processus d'installation des jeunes et des femmes dans le cadre de l'aménagement des sites maraîchers	49
5. Le dispositif de création d'emplois temporaires et « permanents » dans le cadre des travaux d'aménagements et d'infrastructures du Projet Pôles Ruraux	50



6. Enseignements	60
6.1. Concernant l'adaptation des appuis proposés aux spécificités des territoires et des publics	60
6.2. Concernant l'inscription de cette expérience dans des politiques nationales	60
6.3. Concernant la mise en œuvre d'une approche intégrée en direction de la jeunesse	61
6.4. Concernant l'approche pluri-acteurs et territoriale	61
7. Annexes : Fiches parcours de jeunes filles et hommes formés	62



Liste des acronymes

AFD	Agence française de développement
APSF	Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés
ARSM	Autorité de régulation du secteur de la microfinance
AT	Assistance technique
BAGRI	Banque agricole
BCEAO	Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest
CRA	Chambre régionale d'Agriculture
DNPGCA	Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires
FCP	Financement à coûts partagés
FISAN	Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle
HCI3N	Haut-Commissariat à l'initiative « Les Nigériens nourrissent les Nigériens » 3N
I3N	Initiative 3N
IF	Institution financière
IMCEC	Institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit
IMF	Institution de micro-finance
IRAM	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
MAGEL	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation paysanne
PDC	Plan de développement communal
PDE	Pôle de développement économique
PDES	Plan de développement économique et social
PME	Petites et moyennes entreprises
PPR	Projet Pôles Ruraux
RAIL	Réseau d'appui aux initiatives locales
RECA	Réseau national des chambres régionales d'Agriculture
SAHFI	La Sahélienne de financement
SCOOP	Société coopérative
SFD	Système financier décentralisé
SPIN	Stratégie de petite irrigation au Niger
STD	Services techniques déconcentrés de l'État
SNFI	Stratégie nationale de finance inclusive
TDR	Termes de référence
UCMN	Union des caisses mutuelles du Niger
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UGP	Unité de gestion du projet
YTM	Yarda Tarka Maggia



Liste des cartes

Carte 1 : Localisation des zones d'intervention du projet	13
Carte 2 : Détails des communes de la région de Tahoua	14
Carte 3 : Détails des communes de la région d'Agadez	14

Liste des encadrés

Encadré 1 : Principales contraintes à l'insertion des jeunes dans l'agriculture et principales mesures d'accompagnement identifiées	22
Encadré 2 : Le dispositif de formation et d'appui à l'installation des jeunes mis en œuvre dans le cadre du Programme d'appui au développement agricole durable dans la région de Dosso – Phase II (2016–2021)	26
Encadré 3 : Le conseil en gestion à l'exploitation familiale par les CRA	33
Encadré 4 : Exemple de dossier transmis par les CRA aux IMF à l'issue de la pré-visite	36
Encadré 5 : Objets de crédit présentés dans le cadre des dossiers de financement	37
Encadré 6 : Prêts individuels et prêts collectifs	37
Encadré 7 : La méthodologie d'enquête auprès de jeunes bénéficiaires de la formation	43
Encadré 8 : Analyse des changements imputables aux actions de CES/DRS sur la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables dans la région d'Agadez	57
Encadré 9 : Indicateur « emplois créées » à Tahoua	58
Encadré 10 : Informations tirées des entretiens collectifs réalisés à Agadez avec des personnes mobilisées dans le cadre des travaux HIMO (mars 2023)	59

Liste des illustrations

Illustration 1 : Montage institutionnel du projet	15
Illustration 2 : Les principales étapes et événements du projet dans son contexte	18
Illustration 3 : Implication des jeunes dans le cadre du PPR	24
Illustration 4 : Chronologie des événements marquants dans la mise en œuvre des activités à destination des jeunes dans le cadre du projet	25
Illustration 5 : Les étapes du dispositif de formation-accompagnement des jeunes	28
Illustration 6 : Les acteurs mobilisés à l'étape d'identification des sites et de sélection du public	29
Illustration 7 : Les acteurs mobilisés à l'étape de la formation	30
Illustration 8 : Les acteurs mobilisés à l'étape de l'accompagnement (post-formation)	32
Illustration 9 : L'accompagnement mis en place par les CRA dans le cadre du mécanisme de FCP	34
Illustration 10 : Le processus de mise en œuvre des travaux HIMO dans le cadre des activités CES/DRS	51



1. Introduction

1.1. Le contexte d'intervention du Projet Pôles Ruraux

1.1.1. Le secteur rural, pilier de l'économie nationale

Le socle de l'agriculture nigérienne est constitué de petites exploitations familiales qui développent des stratégies de diversification pour faire face aux nombreux risques auxquels elles sont soumises. Face à cela, elles combinent des cultures pluviales (mil ou sorgho en association avec des légumineuses comme le niébé ou l'arachide) et des cultures irriguées (oignon et autres cultures maraîchères, riz) ou de décrue. Les cultures irriguées sont en croissance et représentent désormais en moyenne 30 % de la production agricole et 90 % des exportations du secteur. L'élevage, très développé, est en grande partie transhumant.

L'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie nationale. Si sa contribution au PIB a diminué en 10 ans, du fait de l'émergence de la production pétrolière dans l'économie nationale, elle représentait encore en 2021 près de 41 % du PIB (46 % en 2010). Sa production de richesse a plus que doublé en 20 ans passant de 1 500 à 3 000 milliards de FCFA. L'élevage représente un élément clef de l'économie rurale, à la fois en termes de poids économique (35 % du PIB agricole), mais également de facteur structurant des espaces ruraux. L'agriculture constitue aussi la principale source de recettes d'exportation après le secteur minier grâce à la commercialisation du bétail sur pied et de produits agricoles de rente comme l'oignon, le souchet et le sésame. Le secteur agricole demeure le premier contributeur en termes d'emploi puisqu'il occupe près de 80 % de la population rurale active.

Toutefois, elle doit faire face à de nombreuses contraintes, au premier rang desquelles un environnement naturel marqué par un régime climatique aride, caractérisé par une pluviométrie faible et des températures élevées. La vulnérabilité du secteur s'est aggravée ces dernières années du fait des effets du changement climatique d'une part (alternance de sécheresse et inondations), et de l'insécurité récurrente notamment dans la zone de Liptako Gourma ou zone des trois frontières (Niger, Mali, Burkina-Faso) et le long de la frontière avec le Nigéria, d'autre part :

– L'accès aux facteurs de production (intrants, équipe-

Le Niger, quelques données

Superficie : 1 267 000 km²

Population (2022) : 22 millions

(2016) : 19,68 millions

(2012) : 16,99 millions

IDH : 189^e/191

PIB (2022) : 590,6 US\$ par habitant

Taux de pauvreté (2021) : 41,8 %

Taux de malnutrition aigüe (2021) : 12,5 %

Part de l'agriculture dans le PIB (2022) : 41 %

ments), aux services d'appui-conseil et à la finance rurale reste insuffisant.

- L'accès au marché demeure très variable d'une filière à l'autre, certaines sont très organisées et performantes, mais d'importantes possibilités d'amélioration existent dans tous les cas, que ce soit en termes de désenclavement des zones de production, d'étalement des périodes de mises en marché (étalement des productions, stockage...), de valorisation à travers la transformation, de réduction des pertes post récolte et notamment pendant les transports grâce à l'adoption de meilleures technologies et pratiques de conditionnement.
- Le sous-secteur de l'élevage fait face à de fortes contraintes structurelles en plus de la contrainte climatique, parmi lesquelles : les difficultés d'accès aux services vétérinaires, la faible sécurisation des espaces pastoraux (de plus en plus en concurrence avec les espaces agricoles), l'insuffisance de points d'eau, la faible disponibilité de fourrages complémentaires, la difficulté d'accéder à des financements, la faible valorisation des produits animaux sur les marchés.
- Par ailleurs, on constate sur le territoire un fort déficit dans l'accès au financement agricole, du fait notamment du réseau limité d'établissements financiers,



du peu de confiance que ces derniers accordent au secteur agricole, du manque de garantie fiable que les producteurs et productrices peuvent produire.

- Enfin, la question de la sécurisation foncière même si elle s'exprime de manière variable dans les différentes régions du pays reste une entrave pour certains producteurs notamment les jeunes et les femmes.

En dépit de la place de l'agriculture, l'insécurité alimentaire chronique affecte le pays et entame les moyens d'existence des populations nigériennes. Chaque année, entre 15 à 20 % de la population (2 à 3 millions de personnes) se trouve en insécurité alimentaire, même en année de production agricole excédentaire. En 2021, plus de 4 enfants sur 10, soit 43,5 % souffraient de malnutrition chronique ou retard de croissance. La malnutrition aigüe globale est de 12,5 % au niveau national.

1.1.2. *Stratégies nationales et politiques publiques dans le secteur rural*

La stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle, cadre de référence du développement agricole

Le Gouvernement du Niger a impulsé une approche prospective dite « Stratégie de développement durable de croissance inclusive (SDDCI) à l'horizon 2035 ». De manière opérationnelle, il a mis en place le Plan de développement économique et social (PDES) 2012–2015, qui articule la nécessité de concilier les interventions de court terme à la stratégie de long terme. La promotion de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et d'un développement agricole durable constitue l'axe stratégique 3 du PDES qui se décline en stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durables dénommée « Initiative 3N », les Nigériens nourrissent les Nigériens, élaborée en 2011.

L'objectif de l'I3N est de « mettre les populations nigériennes à l'abri de l'insécurité alimentaire et de leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus », en renforçant les capacités nationales de production alimentaire, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles.

Le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N) assure la coordination et la facilitation de la mise en oeuvre des Programmes. Les ministères et administrations de mission en assurent la maîtrise d'ouvrage.

Depuis l'adoption de la stratégie, plusieurs plans

Cinq axes stratégiques sont identifiés dans le cadre de l'I3N

1. L'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques
2. L'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
3. L'amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, crises alimentaires et catastrophes naturelles
4. L'amélioration de l'état nutritionnel des Nigériens
5. L'animation, coordination, suivi et évaluation de l'ensemble de l'I3N

quinquennaux de mise en œuvre opérationnelle se sont succédés. Le troisième est en cours. Ils ont permis des progrès encourageants en matière de productions irriguées, pluviales et animales.

L'I3N a apporté principalement des innovations dans le domaine de l'accès au crédit et aux financements agricoles, de la petite irrigation, tout en améliorant les dispositifs d'appui technique aux agriculteurs au travers de trois instruments: le Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), la Stratégie de petite irrigation au Niger (SPIN) et la Maison du paysan.

Toutefois, parmi les cinq axes stratégiques, les autorités ont donné une priorité à l'axe 1 portant sur les systèmes agricoles puisqu'il représente à lui seul 67 % du montant financier total initialement prévu pour les deux premiers plans d'action.

Par ailleurs, sur la période des deux premiers plans, la succession de crises humanitaires, alimentaires et nutritionnelles, ont drastiquement modifié l'allocation des budgets prévisionnels avec des dépenses qui se sont finalement concentrées sur les mesures d'urgence de prise en charge médicale des cas de malnutrition aigüe. Une part bien plus importante (43 %) que prévu du budget prévisionnel a alors été mobilisée pour les plans de soutien annuels successifs qui comprennent les interventions du Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNP-GCA). Ces actions ont permis entre autres de prendre en compte les



différents types de vulnérabilité, notamment conjoncturelle et structurelle et d'améliorer les outils d'alerte, de planification et d'intervention pour répondre plus efficacement aux besoins d'urgence tout en développant des approches visant à sortir les ménages les plus vulnérables de leur précarité et à les rendre plus résilients.

La réforme de décentralisation, un processus évolutif pour la gouvernance territoriale

Le processus de décentralisation entamé depuis la période postcoloniale a connu un itinéraire en dents de scie. Il connaît un tournant essentiel lors de la conférence nationale de 1991 qui préconise notamment « la révision de la carte administrative du pays dans le sens d'une plus grande décentralisation ». Ces recommandations sont reprises et traduites dans la Constitution du 26 décembre 1992 (3^e République) qui dispose que « l'administration territoriale repose sur les principes de la décentralisation et de la déconcentration ». Les idées forces qui sous-tendent cette option étaient de faire de la décentralisation un moyen pour : (1) élargir et approfondir le processus démocratique dans lequel le pays s'est engagé, (2) responsabiliser les populations dans la gestion de leur développement. La Constitution du 25 novembre 2010 reprend les dispositions de la Constitution de 1992.

Plusieurs schémas de découpage territorial ont été évoqués au cours de ces périodes mais c'est finalement avec l'avènement de la 5^e République qu'est retenu en 2002 le découpage en vigueur.

Les collectivités territoriales au Niger

265 communes dont 213 rurales et 52 urbaines

4 communautés urbaines (Niamey, Maradi, Tahoua et Zinder et la commune rurale de Makalondi (créé en 2009))

63 départements

8 régions

Dans les faits, les départements ne sont pas opérationnels en tant que collectivités territoriales et restent circonscriptions administratives

Les premières élections locales, circonscrites au niveau communal, ont eu lieu en 2004, les suivantes, aux niveaux communal et régional, en 2011 et 2020.

Dans l'objectif d'accompagner les collectivités, l'État met en place en 2008, l'Agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT). Placée sous la double tutelle du ministre en charge de la Décentralisation et du ministre des Finances, l'ANFICT a pour mission de « gérer¹ et répartir les ressources attribuées aux collectivités territoriales aux fins d'appui à leur fonctionnement et à la réalisation de leurs investissements sous leur maîtrise d'ouvrage ».

Ce n'est qu'en 2016, que sont transférés par décrets les compétences et des ressources de l'État aux communes et aux régions dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et de l'environnement.

Les pôles de développement économique pour mieux valoriser les atouts productifs des territoires

La notion de pôles de développement économique est le résultat de concertations entre le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers qui visent, à la fois, à faciliter le développement des infrastructures de marché, leur désenclavement et leur approvisionnement à partir des zones de productions tout en assurant la liaison avec l'accès aux financements.

Les Pôles de développement économique (PDE) correspondent à des lieux où un faisceau d'acteurs et de productions se retrouvent et activent des échanges marchands. Cela implique la présence d'organisations professionnelles et d'entreprises. Les PDE se définissant comme étant des espaces de concentration des activités économiques liées à la commercialisation des principaux produits agricoles et d'élevage des bassins de production adjacents. Les critères suivants sont notamment retenus pour identifier les PDE :

- le potentiel de production irriguée et pluviale des bassins de production adjacents capable de générer des surplus commercialisables ;
- l'existence d'un marché de demi-gros dynamique généralement couplé à un marché à bétail ;
- la présence d'organisations paysannes capables de mobiliser les producteurs tant dans l'amélioration de la production et que dans celle de l'accès aux marchés ;
- la présence au niveau des centres de collecte et des

1. Cf. Loi n° 2008-38 du 10 juillet 2008.



marchés de demi-gros de petites et moyennes entreprises dynamiques avec un potentiel de développement dans l'offre de services liés aux activités du marché ;

- la continuité territoriale des zones d'intervention entre bassin versant, bassin de production et marché de demi-gros et la complémentarité avec les interventions des projets en cours.

Si la dimension « mise en marché » prédomine dans l'approche PDE en matière d'objectifs et de réalisations, celle-ci doit s'accompagner d'actions de soutien à la production agricole afin de s'assurer de la pérennité des flux d'approvisionnement et de leurs développements dans des conditions environnementales et sociales soutenables et conformes aux politiques nationales.

1.1.3. Le secteur rural des régions d'Agadez et de Tahoua²

Les deux régions présentent des atouts en termes de développement des filières agricoles (cultures irriguées et pluviales dans une certaine mesure) pourvoyeuses d'emplois diversifiés et de proximité.

La région d'Agadez

Deux tendances les plus lourdes au niveau de la région d'Agadez sont liées au climat et à la dispersion géographique. Les précipitations sont rares dans le temps et l'espace, la moyenne ne dépasse guère 250 mm/an offrant ainsi très peu des possibilités en matière des pratiques agricoles pluviales.

La région d'Agadez possède la caractéristique d'un bassin de production très important pour l'oignon d'hivernage, la pomme de terre, le chou, l'ail ainsi que pour l'arboriculture fruitière. La tomate est en régression au profit d'une extension des surfaces en oignon, plus rémunérateur et plus facile à commercialiser.

La commercialisation se fait à travers des réseaux privés et des unions de coopératives au niveau des marchés. La région étant peu desservie en matière de voies de communication du fait de l'étendue du territoire et à son relief, la commercialisation des produits est entravée notamment vers les centres urbains. Il existe cependant des expéditions de produits bien organisées

vers d'autres régions du pays et des exportations dans la sous-région et au Maghreb.

La région n'est pas homogène sur le plan agricole et peut se subdiviser en zones :

- de cultures pluviales et de céréales de décrue et de maraîchage péri urbain autour de la ville d'Agadez ;
- de cultures irriguées majoritaires vers le Sud et le Centre de l'Air (Tabelot, Dabaga, Timia Tchirozérine) avec une prédominance de l'oignon et des spécialisations locales pour les autres cultures (ail, pomme de terre, tomate...) y compris arboricoles (agrumes, dattes, vignes, mandarinier) ;
- de culture de céréales majoritaires vers le Nord de l'Air (Iférouane) avec une tendance à la baisse de la production et à l'accroissement des cultures irriguées ;
- de cultures en cuvettes oasiennes dans le reste de la région.

L'agro-élevage y est pratiqué par tous (sédentaires et nomades). Ce type d'élevage exige toutefois des services de proximité spécifiques pour les éleveurs, notamment en termes d'appui aux filières porteuses.

L'Air concentre donc l'essentiel de la production agricole de la région et cette activité est en très forte expansion depuis ces trente dernières années, grâce notamment à la baisse du coût des motopompes. Cela se traduit par l'expansion des jardins dans les vallées et par la conquête de nouvelles zones agricoles. Il s'agit d'une agriculture intensive en intrants avec des coûts de production élevés.

Le principal facteur limitant pour l'expansion des zones de culture est l'accès à l'eau et cette situation est aggravée par la baisse des nappes due pour partie aux épisodes de sécheresse mais également à l'importance des prélèvements pour l'agriculture. En cas de mauvaise saison des pluies, la recharge de la nappe est insuffisante (d'une manière générale la profondeur moyenne des niveaux de puisage augmente) et oblige les agriculteurs à utiliser des techniques plus coûteuses pour accéder à l'eau (contre puits, pompes immergées, motopompes en série). Les inondations sont fréquentes dans les vallées et, en fonction de l'intensité des flots, des jardins peuvent être emportés ou recouverts par d'importantes quantités de sable.

Les disponibilités en terre dans l'Air demeurent encore réelles, y compris pour les jeunes et les femmes. Les locations (bail et métayage) et parfois les ventes de terres sont pratiquées. On constate des déplacements saisonniers de jeunes des communes riveraines qui

2. IRAM, Groupe huit, Faisabilité du projet d'appui au développement d'activités rurales et de financement de filières agricoles dans les régions d'Agadez et de Tahoua, AFD, 29 février 2016.



convergent vers Tabelot, par exemple, présentant une bonne disponibilité en terre. La valeur du foncier est liée à la proximité de l'eau mais des dispositifs de tuyaux et de motopompe permettent d'implanter des jardins à des distances importantes des puits (plusieurs centaines de mètres). Les tensions avec les éleveurs sont très réduites car il s'agit des mêmes populations, des mêmes familles, et la pratique de l'agriculture maraîchère se généralise.

L'agriculture est une activité individuelle (famille très proche) qui peut être soit permanente soit occasionnelle, certains ne pratiquant l'agriculture qu'une partie de l'année et pas tous les ans. La main d'œuvre, importante et abondante, est fournie en grande partie par des travailleurs saisonniers provenant des régions voisines (Damagaram, par exemple). Les départs en exode des jeunes de la région sont limités par les opportunités qu'offrent aujourd'hui le développement de l'agriculture irriguée.

La structuration des producteurs sur des bases géographiques, en groupements, unions et fédération est très importante. La ville d'Agadez constitue le point de convergence de toutes ces organisations, que ce soit pour l'approvisionnement en intrant et équipement, l'accès aux services ou encore pour l'écoulement des produits.

Les principales contraintes à la production, outre l'accès à l'eau qui est la principale, sont le manque de capital pour démarrer l'activité, et singulièrement pour les jeunes et les femmes, le manque de formation et d'accompagnement technique, et la difficulté d'accès (distance) aux intrants et au carburant ainsi qu'à des semences et des plants adaptés et de qualité.

La commercialisation des produits constitue une préoccupation majeure de cette agriculture totalement orientée vers le marché. Les dispositifs de stockage sont insuffisants et ne permettent pas la conservation des produits en cas de mévente ou de baisse des prix sur le marché.

La région de Tahoua

En zone sahélienne, la région de Tahoua a un potentiel agricole élevé, grâce particulièrement aux aménagements réalisés par divers projets. La région est également riche en élevage qui reste une forme de capitalisation forte pour les agriculteurs.

La région de Tahoua se trouve divisée en deux grands espaces : la zone pastorale au nord et une zone agricole, avec présence d'élevage sédentaire ou transhumant,

au sud avec d'importantes zones de production maraîchères disséminées au gré des vallées dans un espace où dominant les cultures pluviales de céréales et de niébé.

La région constitue un bassin de production pour l'oignon qui représente la majorité des surfaces emblavées, en dehors du mil et du sorgho.

Le développement socio-économique de la région de Tahoua est cependant contraint par un certain nombre de facteurs que l'on peut considérer comme étant des tendances fortes. Il s'agit d'abord d'un déséquilibre entre la croissance démographique (environ 3 % annuel) et la croissance de la production agricole ce qui rend la région chroniquement déficitaire. Des contraintes naturelles existent telles que la profondeur excessive de la nappe phréatique dans certains départements de la région, en l'occurrence Bouza et Keita. Par ailleurs, il est observé une forte pression continue sur les ressources naturelles avec une menace de disparition d'une partie du capital productif, du fait notamment de l'ensablement des plans d'eau et de leur envahissement par les plantes et par des phénomènes de pollution. La dégradation des terres est une constante importante dans la région de Tahoua. La protection des terres agricoles et des ouvrages, par la multiplication des interventions de conservation des eaux et des sols ainsi que la réalisation de haies vives et la promotion de l'agroforesterie constituent des priorités.

L'accès au foncier s'il ne pose pas de problème majeur pour les hommes adultes s'avère complexe pour les jeunes et pour les femmes. La réalisation d'aménagements constitue un moyen d'attribuer des terres à ces groupes mais le maintien de leur droit d'usage n'est pas toujours garanti, au-delà du terme de l'intervention (projet ou autre) qui a permis la réalisation des aménagements. La réalisation effective et la pérennité des aménagements ne sont pas toujours assurées, certains propriétaires contestant ou revenant parfois sur des décisions d'attribution.

On peut noter une certaine structuration professionnelle des acteurs locaux (bien que beaucoup d'opérations se passent encore de manière informelle), la présence d'une importante zone de concentration d'acheteurs étrangers et d'exportateurs nigériens et une offre de transport de plus en plus diversifiée. De nombreuses zones souffrent encore de l'enclavement en raison de l'absence ou de l'état des pistes qui les desservent. La transformation des produits, activité essentiellement féminine, est limitée à quelques produits comme la tomate



séchée ou le moringa séché, en poudre ou en huile, et l'extraction d'huile d'arachide.

Le stockage commercial (warrantage...) est réalisé sur les céréales et le niébé. Le principal frein au développement de cette activité est le manque de magasins. D'importants besoins en infrastructures existent également pour le stockage individuel et collectif de l'oignon et pour la création de nouveaux comptoirs de vente, toujours pour l'oignon, mais également pour la tomate.

L'exode traditionnel des hommes, jeunes ou adultes, semble largement freiné grâce au développement des cultures maraîchères commercialisées et des opportunités qui en découlent en termes d'emploi, que ce soit dans la production ou les services. Cette question est d'autant plus prégnante que les migrations saisonnières sont contraintes par les difficultés de plus en plus grande d'accès aux pays limitrophes du fait des conflits et d'une dégradation des conditions sécuritaire, notamment.

Les atouts des régions de Tahoua et d'Agadez pour la mise en place d'une approche « Pôles de développement économiques »

Les deux régions sont contiguës

Deux régions avec un calendrier agricole complémentaire

Potentialités hydriques mobilisables

Atouts pédologiques (géomorphologie et fertilité des sols)

Dynamisme agricole caractérisé par une diversité des cultures et des organisations rurales

Des mutations agricoles depuis plusieurs décennies (importance croissante de la culture irriguée, allongement de la période de culture durant l'année)

De nombreux acteurs commerciaux présents (régions à la fois de collecte et de transit avec des centres historiques de commerce)

1.2. Le Projet Pôles Ruraux, un projet ambitieux

1.2.1. Les objectifs du projet et les résultats attendus

Le PPR s'insère dans la politique de décentralisation et dans celles impactant le secteur rural mais aussi dans d'autres politiques sectorielles comme la politique nationale de la jeunesse et la politique nationale genre. Le projet a pour objectif global « d'améliorer durablement les conditions de production et la valorisation économique des produits agricoles dans les régions de Tahoua et d'Agadez », à travers les objectifs spécifiques suivants :

1. Renforcer les infrastructures et les aménagements nécessaires au développement durable des productions agricoles et à leurs mises en marché à travers les investissements des collectivités territoriales ;
2. Faciliter l'accès aux institutions financières des acteurs des filières agricoles ;
3. Améliorer les services à l'agriculture dans la perspective de développer une agriculture moderne, durable et performante sur les marchés.

Les principaux acteurs ciblés sont ceux des filières agricoles et les collectivités locales en tant que respon-

sables de l'animation du développement territorial et pourvoyeuses de services publics dans les domaines économique et social. Au regard des enjeux qu'elles représentent dans un contexte où 50 % de la population des deux régions à en moyenne moins de 15 ans, un accent particulier est donné à la formation et à l'intégration des jeunes (hommes et femmes) dans le secteur rural.

Chaque objectif spécifique correspond à une composante. Chaque composante regroupe des résultats attendus. Ils sont au nombre de 9.

Composante 1 : Mise en œuvre par les collectivités territoriales des infrastructures et des aménagements collectifs publics ou communautaire nécessaire au développement durable des productions agricoles et leur mise en marché

Résultat 1 : Des aménagements combinés permettent de préserver le potentiel productif des eaux et des terres et de valoriser ensuite des productions des filières porteuses

Résultat 2 : La réalisation d'infrastructures et d'aménagement permet, dans un contexte de changement

climatique, la valorisation durable des terres arables en vue de retenir les jeunes dans les sites concernés et d'améliorer les revenus des populations

Résultat 3 : Les différentes étapes de la valorisation des produits agricoles jusqu'à leur mise en marché sont améliorées

Résultat 4 : Les collectivités territoriales exercent la maîtrise d'ouvrage des investissements à caractère économique

Composante 2 : Amélioration de l'accès au crédit agricole

Résultat 5 : Un mécanisme d'appui au financement des investissements agricoles est mis en place avec les institutions financières

Résultat 6 : Les opérations de financement agricole sont mieux sécurisées

Résultat 7 : Les institutions financières sont renforcées pour améliorer les services financiers à l'agriculture

Composante 3 : Amélioration des services non financiers en faveur des acteurs des filières agricoles

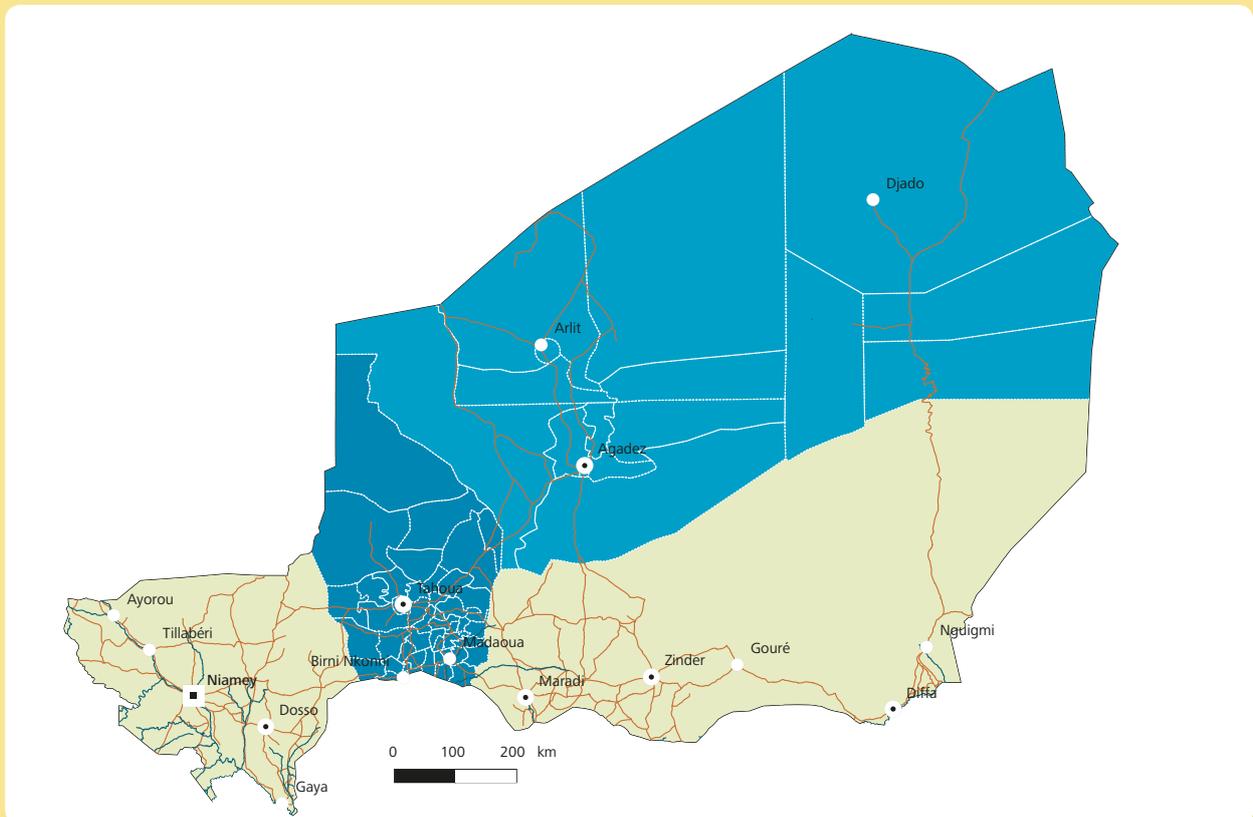
Résultat 9 : Les organisations professionnelles agricoles développent leurs services de conseil au profit des acteurs des filières et renforcent leurs capacités d'orientation du développement régional avec l'appui des CRA et du RECA.

1.2.2. Zone, durée d'intervention et budget

Le projet intervient dans l'ensemble des deux régions d'Agadez et de Tahoua pour les composantes deux et trois. Pour la composante une, le projet est engagé dans 26 communes au sein des régions d'Agadez et de Tahoua. Il est à noter que face à la recrudescence des feux de brousses en 2020 et 2021, le projet a élargi la zone d'action pour l'ouverture des bandes pare-feu dans les deux régions en incluant quatre communes frontalières aux communes d'intervention du PPR : Aderbissanet et Ingall pour Agadez, et Tchintabaraden et Afala pour Tahoua.

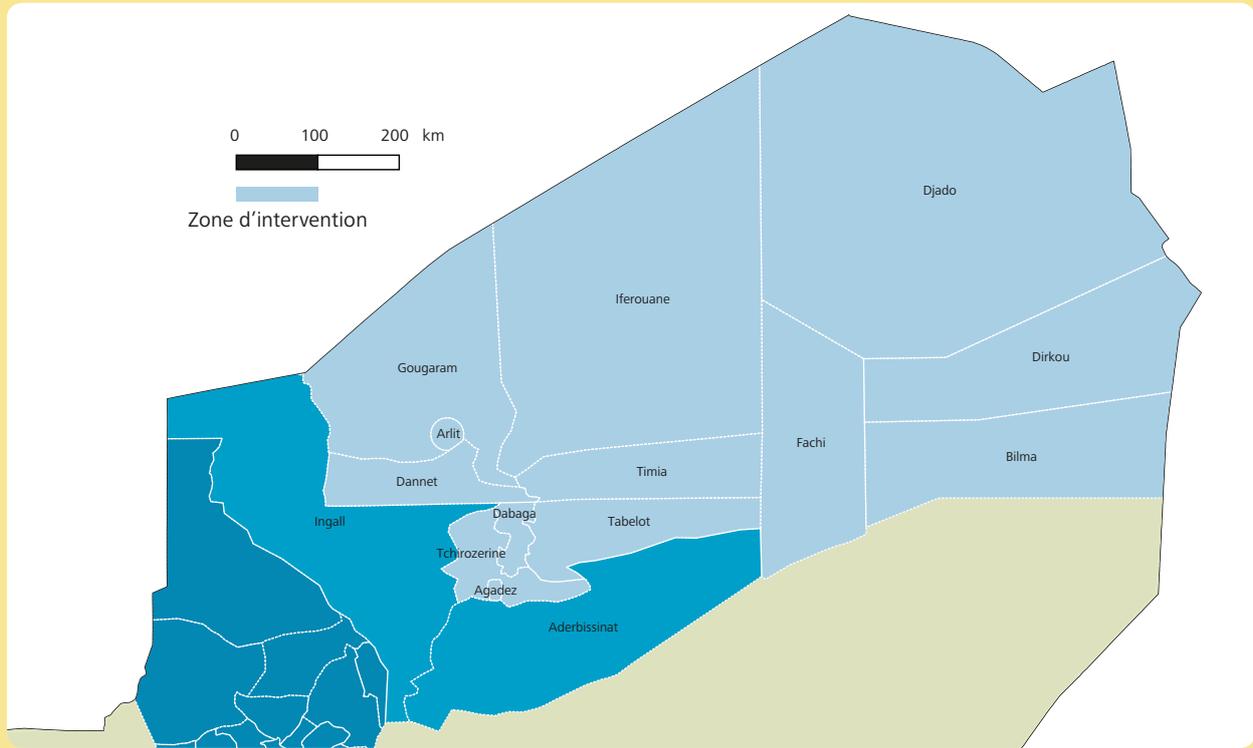
Identifié en 2016, démarré officiellement en fin 2017, le projet est prévu s'achever en juin 2023. Sa durée initiale de 5 années (4 ans fermes et une année optionnelle en fonction des résultats) a été prolongée de 6 mois.

Carte 1 : Localisation des zones d'intervention du projet



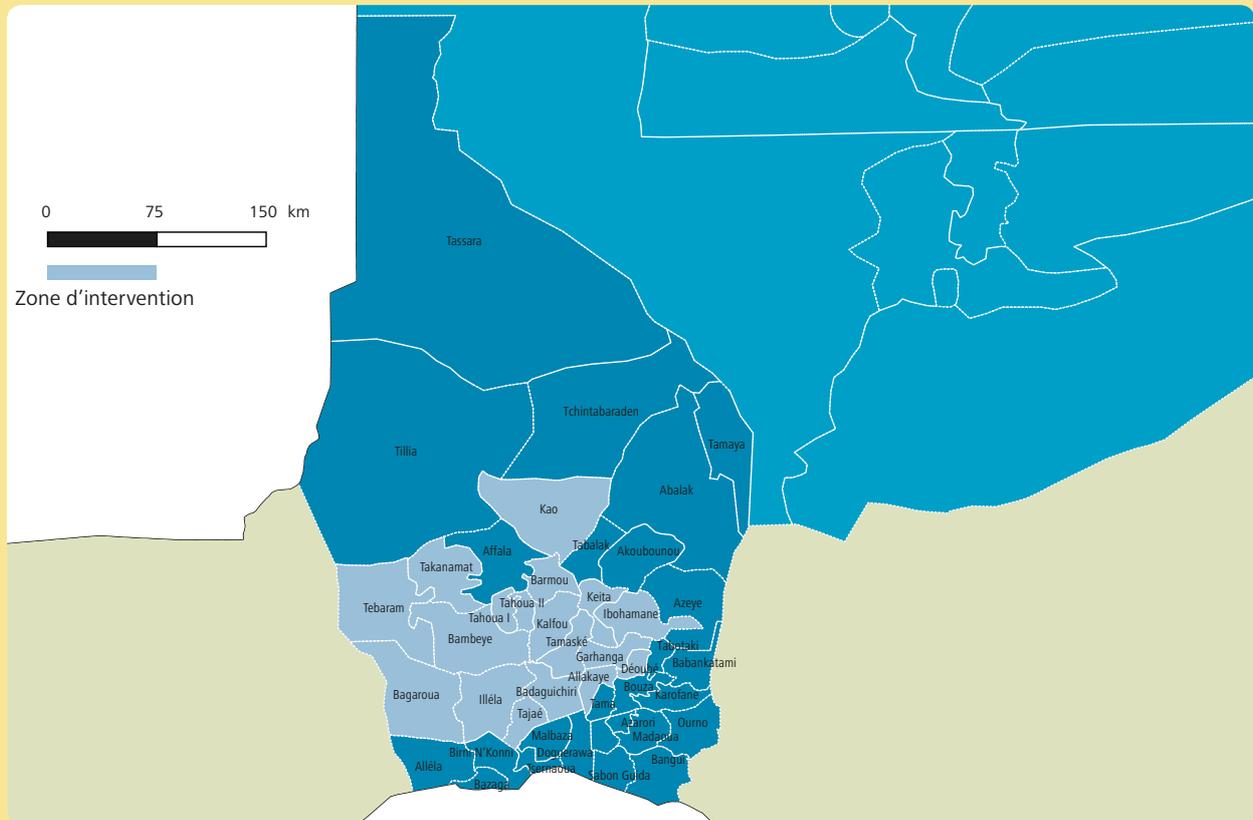


Carte 2 : Détails des communes de la région d'Agadez



© PPR, données IGN et données terrain

Carte 3 : Détails des communes de la région de Tahoua



© PPR, données IGN et données terrain

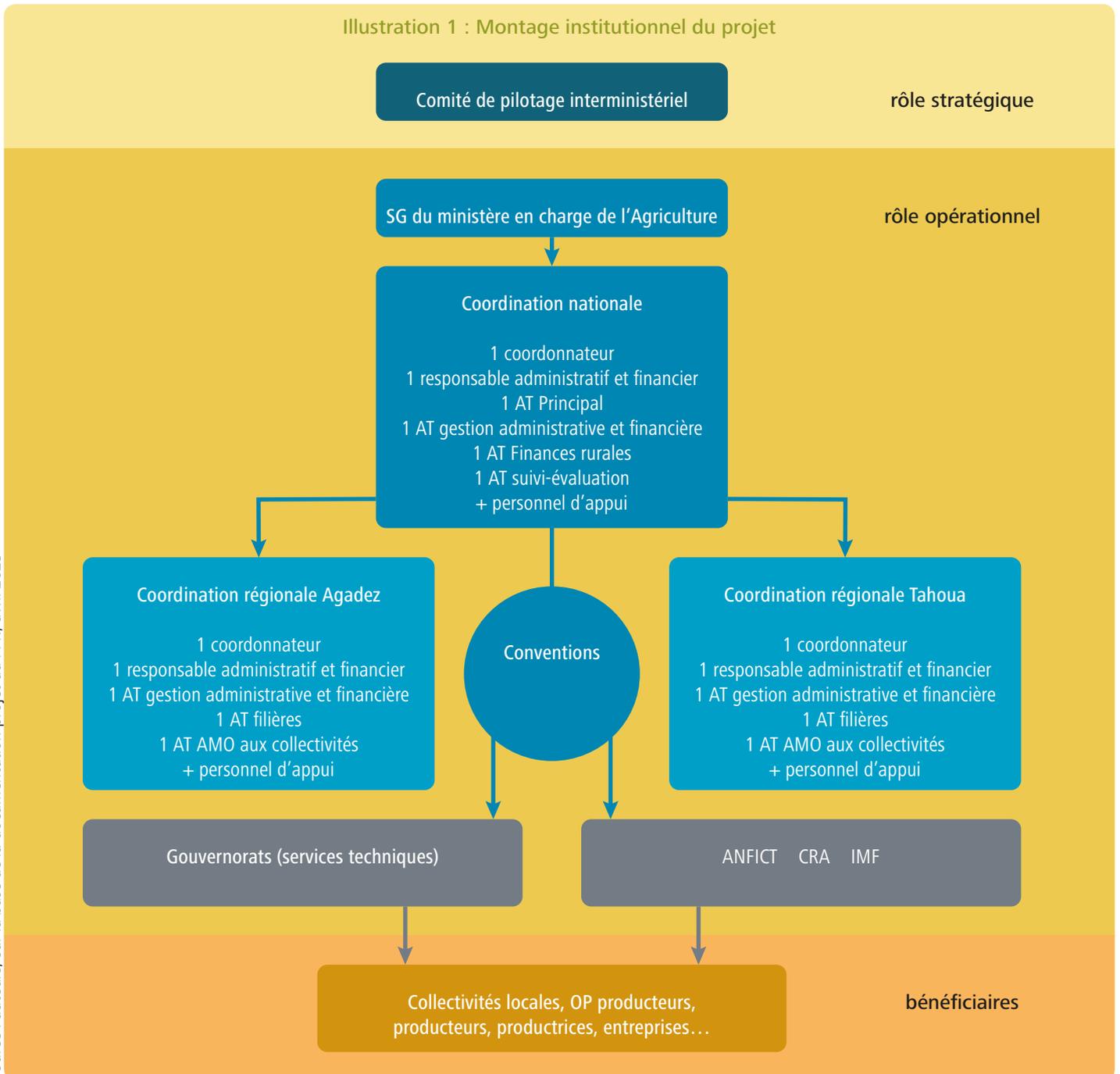
Le montant total du projet est de 65 037 383,18 euros (hors taxes) soit 42 661 726 758 FCFA composé d'un prêt AFD sous conditions FMI à l'État nigérien de 30 M€, d'une subvention AFD de 7 M€, ainsi qu'une subvention de 28 037 383 M€ de l'Union européenne sur ressources du Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) déléguée à l'AFD.

1.2.3. Montage institutionnel et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le ministère en charge de l'Agriculture. Une unité de gestion (UGP) sous sa responsabilité, assure la mise en œuvre du projet. Elle est composée d'une coordination nationale et de deux coordinations régionales basées à Tahoua et Agadez appuyée par une assistance technique fournie par le consortium Iram-RAIL-ECO Consulting-InterArchi.

Le suivi du projet au sein du ministère est confié à la

Illustration 1 : Montage institutionnel du projet



Source : auteurs, sur la base de la documentation projet du PPR, avril 2023



direction nationale du Génie rural. Un cadre de celle-ci est désigné au démarrage du projet comme point focal du PPR. Il a pour mandat de faciliter la mise en oeuvre des procédures administratives, notamment celles en lien avec la préparation des marchés d'infrastructure et d'aménagement passés par l'UGP et leur validation par le ministère et l'AFD. La fonction de point focal a été supprimée en 2021.

Le Comité de pilotage, organe d'orientation et d'arbitrage est présidé par le ministère de l'Agriculture (ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL) au démarrage du projet) et composé des ministères sectoriels impliqués (Commerce, Économie et Finances, Décentralisation, Élevage, HC3N, Environnement), ainsi que du Réseau des chambres d'agricultures (RECA), des deux Chambres régionales (CRA), des Directions régionales de l'Agriculture (DRA), des Gouvernorats des régions de Tahoua et d'Agadez, des 2 conseils régionaux, de représentant des communes ciblées par le projet, etc. Les représentants des bailleurs du projet et ceux soutenant des projets sur les mêmes thématiques sont membres observateurs.

L'originalité du mode opératoire du PPR réside dans la part importante de l'assistance technique dans les ressources humaines des coordinations régionales et nationale. En effet, hormis les coordonnateurs, les responsables administratifs et financiers et certains personnels de soutien, tous les personnels techniques sont fournis via le contrat d'assistance technique. La démarche du projet étant basée sur l'appui à l'exercice par les acteurs concernés de leurs fonctions et mandats et non sur une intervention directe auprès des bénéficiaires, les ressources humaines de l'UGP sont peu nombreuses et concentrées sur des tâches de construction méthodologique et d'accompagnement.

Le projet conduit ses activités et engage ses dépenses sur la base d'un Plan technique et budgétaire annuel (PTBA) validé par le Comité de pilotage et faisant l'objet d'un avis de non-objection (ANO) de l'AFD. Hormis les dépenses de fonctionnement, toute action d'investissement conduite par l'UGP est soumise aux procédures de marchés publics et à celles de l'AFD.

Le financement des investissements des collectivités territoriales est assuré par l'Agence nationale d'investissement des collectivités locales (ANFICT) qui reçoit de l'AFD les financements pour ce faire. Cette dernière a installé en régions des agences qui doivent accompagner les collectivités dans le recrutement des entreprises de travaux, débloquer les fonds nécessaires à leur paiement

et les accompagner dans la justification des dépenses.

Des conventions sont établies avec les Gouvernorats de Tahoua et d'Agadez pour la mobilisation des services techniques déconcentrés et avec les organisations du territoire qui accompagnent les collectivités, les producteurs et productrices et leurs organisations. Des termes de référence sont établis qui définissent les activités qui devront être mises en oeuvre dans le cadre du projet. Ces activités ne diffèrent que très peu de celles d'ores et déjà prévues à leur cahier des charges. Les conventions leur fournissent des moyens supplémentaires leur permettant d'améliorer l'efficacité de leurs actions, notamment par une implication plus résolue dans le conseil aux acteurs locaux, la participation à des concertation inter-acteurs, le suivi des actions mises en oeuvre, etc.

1.2.4. Une approche basée sur une démarche pluri-acteurs et un fort ancrage territorial

S'inscrivant résolument dans les politiques publiques sectorielles (il s'inscrit dans au moins trois des cinq axes du programme de l'initiative 3N et de son plan d'action 2016–2020) et la réforme de la décentralisation, le projet est conçu pour mettre les différents acteurs dans les rôles qui leur sont définis. Il donne aussi une part déterminante à la participation des producteurs et des productrices dans la définition des principales actions à mettre en oeuvre à leur profit.

En conséquence, ses principes d'intervention sont les suivants :

- Les espaces régionaux sont les espaces privilégiés d'intervention du projet. Celui-ci se donne pour mission d'appuyer les acteurs et institutions existants à ce niveau dans l'exercice de leurs mandats ou de leurs initiatives : le tissu entrepreneurial et financier régional, les collectivités, les services techniques déconcentrés, les différentes représentations des acteurs des filières (chambres d'agriculture, organisations paysannes et leurs faitières, y compris féminines) et les producteurs et productrices à la base ;
- Le projet appuie les collectivités territoriales ciblées dans leur mandat d'animation pour la planification et la réalisation d'investissements structurants en faveur du développement des activités de production agricole, ainsi que des actions en aval des filières telles que la collecte, le regroupement, la transformation, la promotion et la mise en marché des produits ;
- Le projet appuie une démarche de concertation multi

- échelles, de mise en réseau des différents acteurs (hommes, femmes et jeunes) des filières porteuses autour des pôles d'activités économiques pour identifier les investissements les plus utiles et assurer leur gestion durable. Cela suppose de contribuer en amont à sécuriser un accès équitable aux ressources naturelles pour les différentes catégories de producteurs (Cela implique également de prendre en compte la gouvernance, la mise en valeur et ensuite la valorisation de ces ressources par les différentes catégories d'acteurs des territoires ruraux ;
- Le projet soutient la réalisation d'infrastructures et d'aménagements ainsi que la promotion de pratiques

1.3. Le déroulement du projet (2018–2023)

Le démarrage du projet est officialisé par l'atelier de lancement tenu à Tahoua en janvier 2018. Les coordinateurs national et régionaux ainsi que l'assistant technique principal (ATP) prennent leurs postes courant mars.

L'année 2018, est essentiellement consacrée au calage des procédures (le circuit de financement du projet fait notamment l'objet d'intenses discussions entre bailleur et maîtrise d'ouvrage) et du dispositif, à réaliser les achats de fournitures et de matériels, au lancement de la construction et rénovation des locaux des UGP national et régionales, à l'élaboration et la validation du manuel de procédures administratives et financières. De ce fait, le premier PTBA du projet d'un montant très ambitieux (un peu supérieur à 7,1 milliards de FCFA) est consommé en fin d'année à un peu moins de 50 %. Ce taux d'exécution, s'il peut paraître faible, est de fait raisonnable au regard du nombre et de la complexité des activités de types organisationnel et administratif à mettre en œuvre au cours d'une première année de projet. Ceci d'autant plus que le projet dépend d'un nombre important de partenaires responsabilisés dans la mise en œuvre ce qui induit des délais non forcément maîtrisables et des difficultés pas toujours identifiables lors de l'instruction du projet qui dépassent la responsabilité des équipes du PPR (UGP et AT). Toutefois, les premières activités de CES/DRS sont mises en œuvre dans les communes et permettent de tester la méthode proposée. Les études visant l'élaboration de la situation de référence, l'évaluation du potentiel aménageable en matière de petite irrigation dans les régions d'Agadez et de Tahoua sont également lancées. Le recrutement par les communes de prestataires de travaux pour des

agricoles, y compris des innovations, s'inscrivant dans des logiques de développement durable, tant au plan environnemental que social, et contribuant à l'adaptation des systèmes de production aux changements climatiques ;

- Le projet inscrit ses actions dans les dispositifs nationaux existants notamment le FISAN (Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle). Le canal de l'ANFICT est retenu pour les investissements structurants. En outre, les mécanismes de crédit promus répondent à la facilité 1 du FISAN, conformément aux stratégies sectorielles (celle de l'irrigation par exemple).

constructions de magasins inscrits au Plan de développement des communes (PDC) l'est aussi.

Le PTBA de l'année 2019 est arrêté par le Comité de pilotage à un montant de 16,37 milliards (dont 13 milliards pour la composante 1). Ce montant est considérable et avec le recul peu réaliste au regard du contexte tant national (on constate à cette époque un regain des tensions sécuritaires dans les deux régions) ou de celui propre au projet. En effet, malgré des dispositions mises en place par le projet pour faciliter la communication sur le terrain entre collectivités, ANFICT, PPR et services techniques en charge de l'accompagnement et de la supervision des travaux mise en œuvre par les collectivités, les difficultés de la première année, notamment en termes de maîtrise du circuit de marchés publics et de justification des dépenses par les collectivités et par l'ANFICT se poursuivent. Le manque d'une expertise génie rural « à demeure » se fait sentir.

Les retards enregistrés dans les passations de marchés lancées au niveau régional pour les études battent en brèche la démarche du projet qui vise à mettre en place de manière combinée une série d'investissements permettant de traiter sur des territoires emboîtés les questions de sécurisation des ressources productives, d'amélioration de la production, de transformation et de mise en marché. À la fin de l'année 2019, seulement 19 % du PTBA est exécuté. Cependant la composante 3 se déroule normalement. La composante 2 connaît un faible taux d'activités mais pour des raisons externes au PPR, en lien avec la lenteur du déploiement de la politique nationale d'appui au financement agricole et aux négociations en cours entre bailleurs et État nigérien. Ces raisons externes influent négativement sur la



Illustration 2 : Les principales étapes et événements du projet dans son contexte

CONTEXTE

04/2016 : élections présidentielles

05/2016 : décrets de transferts des compétences aux collectivités territoriales

Deuxième plan quinquennal IBN : 2016–2020

Crise sanitaire mondiale : 27/03/2020 :

fermeture des frontières

03/2020–08/2020 : interdiction de circulation sur le territoire national

12/2021 : élections locales, régionales et nationales

02/2014

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

06/2023

PROJET

Instruction :

02/2014 : Pré-identification

19/05/2015 : Lancement AO pour recrutement bureau d'étude

02/2016 : démarrage étude de faisabilité

05/2017 : signature conventions État-AFD

Recrutement AT :

17/05/2017 : dépôt AO

14/12/2017 : signature contrat

02/2016 : démarrage étude de faisabilité

03/2018 : arrivée AT principal

Départs :

03/2020 : coordo national et régional Tahoua ; AT principal

Remplacement coordo :

01/07/2020 : coordo national

13/07/2020 : coordo Tahoua

12/2021 : ANO AFD sur année optionnelle du projet

20/06/2023 :

clôture du projet

14/06/2023 : fin du contrat d'AT

Source : auteurs, sur la base de la documentation projet du PPR, avril 2023

complémentarité entre les activités des composantes 2 et 3, les jeunes producteurs formés ne pouvant pas disposer de financements pour leur installation à la fin de leur formation comme initialement prévu.

Il est demandé à l'UGP de présenter une feuille de route pour l'année 2020 devant permettre d'accélérer la mise en œuvre. Celle-ci est élaborée mais le MAGEL, en concertation avec l'AFD, demande le départ de l'équipe de pilotage du projet, à savoir son coordonnateur national et l'assistant technique principal ainsi que celui de Coordonnateur régional de Tahoua à partir de fin février 2020. Les deux coordonnateurs ne seront remplacés qu'en juillet. Il est demandé en mars au consortium de nommer un ATP par intérim, ce qui est fait en la

personne de l'AT suivi-évaluation du projet qui devra exercer les deux fonctions jusqu'au remplacement de l'ATP, renforcé par un appui à distance depuis le siège du chef de file du consortium. L'année 2020 est par ailleurs une année particulière au niveau mondial. Le déclenchement de la pandémie de la COVID 19 amène la fermeture des frontières et l'interdiction de circulation sur le territoire de mars à août. Cette situation compliquée par la dégradation générale des conditions sécuritaires dans tout le Sahel, rend impossible le recrutement d'un expert international en tant qu'ATP. La confirmation du responsable suivi-évaluation en tant qu'ATP ne sera validée qu'en novembre 2021 sur proposition de l'assistance technique. Dans le même avenant est prévu le



recrutement d'un AT génie rural permanent.

Malgré tous ces remous, l'année 2020 voit une évolution positive de la mise en œuvre des activités. Les travaux préparatoires de 2019 ajoutés au développement d'une démarche renforcée de concertation et de dialogue au niveau régional et l'accompagnement rapproché des collectivités territoriales ont des issues favorables. La composante 1 voit une accélération des travaux. Le PTBA 2020, d'un peu plus de 12 milliards est exécuté à environ 55 % (60 % pour les composantes 1 et 3). Le 4^e trimestre de l'année 2020 est marqué par la tenue des élections municipales, régionales, législatives et présidentielle avec au niveau local, un fort renouvellement des élus municipaux et régionaux (75 % à Agadez, 89 % à Tahoua).

Le début de l'année 2021 est également agité, à la suite de l'avis défavorable formulé dans le rapport provisoire de l'audit financier 2019 du fait de la difficulté de justification des dépenses des collectivités via l'ANFICT. Après fourniture des éléments d'explication par le projet, l'opinion défavorable de l'auditeur est levée et le PTBA, d'un montant de 14 milliards de FCFA, est validé par le COPIL tenu le 26 mars 2021 mais il recommande de transférer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures structurantes à l'UGP/AT en lieu et place des collectivités. Ainsi, la convention avec l'ANFICT n'est pas renouvelée et il est demandé au projet d'assurer la responsabilité de la

passation des marchés et du paiement des prestataires de travaux. L'année 2021 connaît une accélération notable des activités, notamment de la composante 1, toujours la plus conséquente du point de vue de la mobilisation budgétaire. L'ingénierie sociale est renforcée via la mobilisation d'une expertise perle par le consortium d'assistance technique. Le PTBA est exécuté à hauteur de 80 % (92 % pour la composante 1). Au regard des résultats jugés positifs, l'année optionnelle prévue au contrat est activée et prolongée de 6 mois supplémentaires pour assurer la clôture des activités.

L'année 2022 est une année de croisière. Les composantes 2 et 3 sont particulièrement actives et le planning de la composante 1 se déroule comme prévu. Cependant, les investissements en matière de transformation des produits agricoles (Résultat 3), s'ils ont bien fait l'objet d'études de faisabilité, accusent un retard dans le lancement des marchés ce qui fait baisser les performances de la composante en termes de décaissement. Au final, le PTBA est exécuté à hauteur de 71 %.

Le premier semestre 2023 est consacré à la finalisation de travaux engagés, à la capitalisation du projet et aux activités de clôture. L'estimation du taux de décaissement en mai 2023 est de 93 % du montant total du budget y compris l'audit de synthèse et la réalisation de l'évaluation du projet qui n'a jusqu'ici pas encore pu être réalisée.

1.4. Les principaux résultats du projet

Le tableau 1 présente les principaux résultats quantitatifs atteints par composante à la fin de l'année 2022 au regard des indicateurs ciblés.

Le tableau montre clairement que si les performances du projet sont bonnes, voire excellentes, pour la majorité des résultats. Elles sont décevantes pour les résultats 3 et 5.

On notera qu'il n'est pas donné dans ce tableau d'éléments de mesure des effets du projet et encore moins d'impact.

L'historique du projet rappelle que la mise en œuvre du suivi-évaluation a été perturbée du fait de plusieurs périodes de vacance du poste de responsable. Des tentatives ont été faites en 2022 et 2023 pour identifier, avec les différents acteurs concernés, des indicateurs

pertinents et de collecter les données afférentes. Du fait de la pression sur la mise en œuvre des activités et la taille réduite de l'équipe de l'UGP/AT, ces tentatives n'ont pas été couronnées de succès. Par ailleurs, la culture du suivi-évaluation est hétérogène chez les opérateurs de mise en œuvre du projet, tous ne sont pas en capacités aujourd'hui d'intégrer à leurs activités la recherche d'informations permettant d'analyser leurs travaux au-delà du respect de leurs cahiers des charges et de l'atteinte des objectifs quantitatifs qui leur ont été fixés.

Lors des travaux de capitalisation, un certain nombre de données ont pu être collectées pour tenter d'apprécier les effets du projet. Celles-ci ne sont que partielles mais permettent cependant, pour certaines des thématiques traitées, de donner des tendances.



Tableau 1 : Tableau d'évaluation des performances du PPR 2018–2022 au 31 décembre 2022

Résultats escomptés	Indicateurs objectivement vérifiables	Unité	Cible globale du projet	Total réalisations	
				Qt	%
Composante 1 : Mise en œuvre par les collectivités territoriales des infrastructures et des aménagements collectifs publics ou communautaires nécessaire au développement durable des productions agricoles et leurs mises en marché (cofinancé par UE et AFD)					
Résultat 1 : des aménagements combinés sont mis en place pour préserver le potentiel productif	Pare-feux	km	28 000	31 732	113 %
	CES/DRS	ha	25 000	28 235	113 %
	Fixation de dunes	ha	2 000	1 491	75 %
	RNA	ha	5 000	6 061	121 %
	Pépinières fonctionnelles	nb	55	72	131 %
	Plants plantés	nb	33 000 000	6 053 285	18 %
	Mares aménagées	nb	5	—	—
	Brise vent et haies vives plantées	km	500	822,5	165 %
	Couloirs de passages/axes de transhumance et d'espaces pastoraux balisés	km	5 000	372,8	7 %
Résultat 2 : des infrastructures et aménagements sont mis en place pour valoriser les terres arables et permettent de retenir les jeunes	Seuils d'épandage construits	nb	74	63	85 %
	Sites d'installation réalisés	nb	100	—	—
	Femmes et jeunes producteurs installés	nb	1 000	—	—
Résultat 3 : la valorisation des produits agricoles est améliorée	Magasins de stockages avant écoulement construits	nb	26	—	0 %
	Marchés construits	nb	26	—	0 %
	Magasins construits	nb	26	23	88 %
	Comptoirs construits	nb	4	1	25 %
	Pistes réalisées	km	200	38	19 %
Résultat 4 : la maîtrise d'ouvrage des investissements à caractère économiques est exercée par les collectivités territoriales	Collectivités ayant élaboré avec les acteurs locaux des documents de projet	nb	28	28	100 %
	PIA élaborés (AZ et TH)	nb	26	26	100 %
	PDC replanifiés (AZ et TH)	nb	10	1	10 %
	Nombre de SAF appuyés (AZ et TH)	nb	2	2	100 %
	Nombre de PDR actualisés (AZ et TH)	nb	2	2	100 %
	COFOCOM formé et mis en place (AZ et TH)	nb	26	26	100 %
	COFOB formés et mis en place (AZ et TH)	nb	74	74	100 %
	Cadres de concertation mis en place	nb	2	2	100 %
	Sessions de formation (2 session par région)	nb	4	5	125 %
	Élus formés-(40 par région)	nb	80	142	178 %
	Collectivités accompagnées par le projet	nb	28	28	100 %



Résultats escomptés	Indicateurs objectivement vérifiables	Unité	Cible globale du projet	Total réalisations	
				Qt	%
Composante 2 du projet : Amélioration de l'accès au crédit agricole (financé par l'AFD)					
Résultat 5 : un mécanisme d'appui au financement des investissements agricoles est mis en place	Crédits de campagne + prêts de campagne accordés	nb	7 500	1 922	26 %
	MPER financés	nb	400	—	
	PME financées	nb	2	—	
Résultat 6 : les opérations de financement agricole sont mieux sécurisées	Crédits stockages mis en œuvre, professionnels partenaires, etc.	nb	N/D	—	
	Évolution du fonds de garantie, évolution de l'adhésion d'institutions financières à SAHFI	nb	500 000 000	500 000 000	100 %
Résultat 7 : les institutions financières sont renforcées pour améliorer les services à l'agriculture	IF appuyés (après processus de sélection)	nb	5	5	100 %
	Missions perlées réalisés	nb	N/D	2	
	Formations réalisées	nb	N/D	12	
	Personnes formées	nb	N/D	197	
	Thèmes développés	nb	N/D	6	
Composante 3 du projet : Amélioration des services non financiers en faveur des acteurs des filières agricole (financé par l'AFD)					
Résultat 8 : les services au profit des acteurs des filières délivrés par les services déconcentrés sont améliorés	Dossiers montés	nb	N/D	3 528	
	Réunions dispensées	nb	N/D	—	
Résultat 9 : les services d'appui-conseil aux acteurs des filières sont développés par les organisations professionnelles	Formations dispensées	nb	N/D	13	
	Jeunes agriculteurs (garçons et filles) formés	nb	4 000	4 281	107 %
	Bénéficiaires du conseil agricole (exploitations agricoles, OP, groupements et coopératives de femmes)	nb	N/D	3 461	
Appui au pilotage et à la gestion du projet					
	Ténue régulière du comité de pilotage	nb	8	5	63 %
	Conventions de partenariats	nb	14	14	100 %
	Niveau de mobilisation des appuis	nb	12	12	100 %



1.5. Les jeunes, un acteur « cible » du projet

Les jeunes et les femmes des deux régions constituent ainsi une cible prioritaire du PPR et, à ce titre, des mesures ciblées destinées à contribuer à la réduction de leur pauvreté et à leur promotion socio-économique ont été identifiées.

L'hypothèse formulée par le projet au moment de sa formulation, et tout au long de sa mise en œuvre, était que la formation et l'accompagnement au développement d'activités économiques licites, via une approche à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) et en favorisant

Encadré 1 : Principales contraintes à l'insertion des jeunes dans l'agriculture et principales mesures d'accompagnement identifiées

L'étude de faisabilité du projet d'appui au développement d'activités rurales et de financement de filières agricoles dans les régions d'Agadez et de Tahoua (réalisée en 2015–2016) met en évidence des transformations majeures connues par les systèmes de production de ces deux régions, avec le passage d'une agriculture pluviale presque exclusive à une combinaison d'agriculture pluviale, qui reste dominante du point de vue des surfaces emblavées, à des cultures irriguées (avec la réalisation d'infrastructures de mobilisation des eaux) essentielles à la constitution d'un revenu sécurisé des agriculteurs. Du point de vue de la faisabilité, cette transformation aurait contribué au développement économique des territoires ruraux en multipliant les opportunités économiques des terroirs concernés. En particulier, elle aurait contribué à réduire l'exode rural, en permettant aux jeunes de se lancer dans une activité économique sur leur terroir d'origine :

- « L'exode traditionnel des hommes, jeunes ou adultes, est aujourd'hui largement freinée, et dans certaines zones stoppé, grâce au développement des cultures maraîchères commercialisées et des opportunités qui en découlent en terme d'emploi, que ce soit dans la production ou les services. ».
- « Les opportunités offertes par l'agriculture constituent un élément déterminant de réduction des phénomènes d'exode temporaire et de migration des jeunes et des hommes adultes. Le Projet vise à renforcer ces exploitations familiales en leur permettant d'accroître leurs revenus et de pérenniser leurs activités grâce à la réalisation d'investissements structurants pour la production ou la valorisation des produits agricoles. ».

Afin de faciliter l'insertion des jeunes (et des femmes) dans l'agriculture ou la transformation des produits, l'étude identifie des mesures ciblées à prendre par le projet, notamment pour lever les principales contraintes

- à l'installation-maintien des jeunes dans leur terroir :
- La réalisation d'infrastructures de mobilisation des eaux constitue ainsi un levier important pour l'accès à l'eau, principale contrainte à la production dans les deux régions ;
 - Une autre condition importante, l'accès au foncier, peut être facilité sur les terres aménagées où les droits et usages peuvent être rediscutés selon des conditions et pour des durées très variables d'une zone à l'autre : ainsi, « à travers les aménagements hydro-agricoles réalisés par le projet, des terres irriguées devront être réservées aux jeunes ruraux afin de les fixer dans leur terroir d'origine et de leur permettre d'accéder à une autonomie sociale et économique ».
 - Le manque de capital pour démarrer l'activité est également une contrainte importante et doit être levé. Les cultures irriguées se caractérisent en effet par des besoins de financements pour acquérir les équipements et couvrir les charges de productions (engrais, semences, produits phytosanitaire, carburant... variable selon les spéculations et les modes d'irrigation). L'essentiel des acteurs (producteurs, professionnels) des filières dépendent des commerçants pour le financement de leurs activités. Hors, une partie de ces commerçants pratique des taux usuriers ce qui fragilise davantage encore les jeunes acteurs en émergence et ceux affectés par une mauvaise conjoncture sur les marchés.
 - Enfin, le manque de formation et d'accompagnement technique, singulièrement pour les jeunes et les femmes.

Source : IRAM, Groupe huit, Faisabilité du projet d'appui au développement d'activités rurales et de financement de filières agricoles dans les régions d'Agadez et de Tahoua, AFD, 29 février 2016.

l'activité agricole des jeunes, pourrait contribuer à accompagner leur autonomie sociale et économique et leur insertion dans l'agriculture, tout en limitant leur exode rural et leur implication dans des trafics illicites (en particulier des jeunes hommes).

À ce niveau, une série de freins à l'insertion des jeunes dans l'agriculture (formation-accompagnement technique, financement, foncier, moyens de production) ainsi que des leviers d'actions sur lesquels le projet pourrait intervenir avaient été identifiés par l'étude de faisabilité du projet et sont synthétisés dans l'encadré 1.

Sur cette base, plusieurs volets d'activités à destination de la formation et de l'accompagnement à l'insertion des jeunes dans l'agriculture ont été définies dans le cadre du projet PPR :

- (i) Les jeunes sont mobilisés dans le cadre des activités de conservation des eaux et sols (CES) et de Défense et Restauration des sols (DRS), des travaux de réalisation des infrastructures et des actions de valorisation des produits agricoles, notamment via la mise en place de Travaux de haute intensité de main d'œuvre (HIMO) dans le cadre de la composante 1 (« Financement d'investissements collectifs à caractère public en faveur des filières agricoles et appui technique aux communes »), ce qui doit leur permettre de dégager des revenus en vue d'investissements productifs. Par ailleurs, il était prévu que des terres aménagées par le projet leurs soient réservées pour faciliter leur accès au foncier.
- (ii) Ils bénéficient des facilités de financement mises en place dans le cadre de la composante 2 (« Amélioration de l'accès au crédit agricole »);
- (iii) Ils sont directement ciblés par les actions de formation et d'appui à l'installation des agriculteurs prévues dans le cadre de la composante 3 (« Amélioration des services non financiers en faveur des acteurs des filières agricoles »).

Sans que cela n'ait véritablement été formalisé dans la documentation du projet, une approche intégrée à

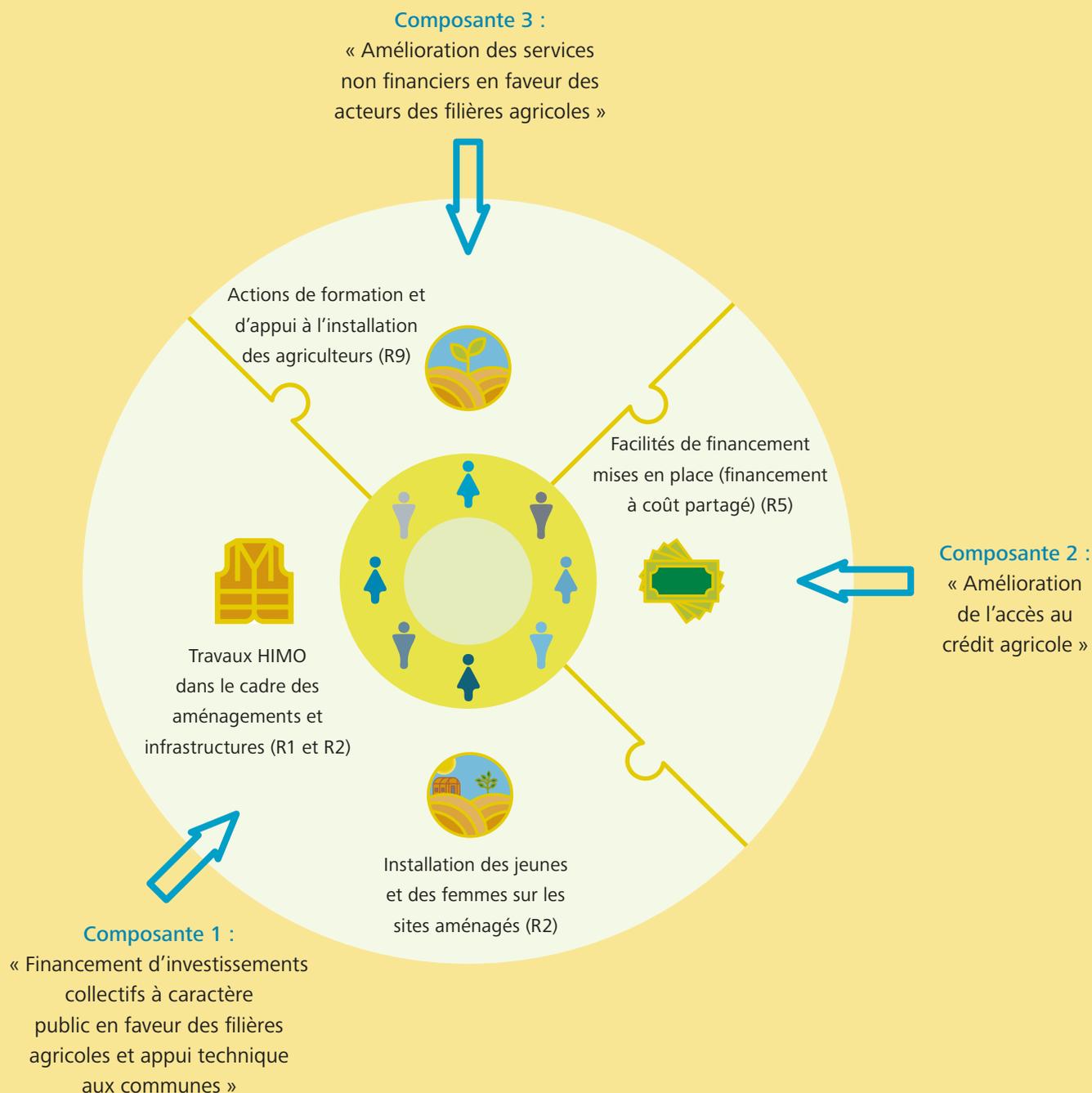
destination de la jeunesse (continuum formation-crédit-installation via aménagements) a ainsi été recherchée par le projet, en combinant de manière articulée les différents volets d'action du projet impliquant les jeunes en matière de formation et d'accompagnement à l'installation en agriculture.

« Les différentes composantes du projet ont été pensées de manière intégrées : formation-insertion-aménagements. La logique sous-jacente était qu'on forme les jeunes, on accompagne leur installation avec un accès au crédit et puis ils s'impliquent dans la valorisation des terres qu'on aménage. On misait sur le fait que les jeunes, une fois formés, auraient envie de rester sur place grâce aux aménagements qui favoriseraient leur installation. » (Entretien AT/PPR, mars 2023).

Cette approche est schématisée dans la figure 3 de la page suivante.

Plusieurs indicateurs objectivement vérifiables (IOV) destinés à suivre ces accompagnements de la jeunesse ont été définis. Le « tableau d'évaluation des performances des indicateurs quantitatifs PPR 2018–2022 » défini ainsi 5 IOV les concernant et/ou les incluant : i) Dans le cadre du R2, le « nombre de femmes et jeunes producteurs installés » (nb cible : 1 000) ; ii) Dans le cadre du R5, le « Nombre de crédits de campagne + prêts de campagne accordés » (nb cible : 7 500) et le « Nombre de MPER financés » (nb cible : 400), sans toutefois de distinction d'âge; iii) Dans le cadre du R9, le « nb de formations dispensées » (nb cible : N/D) et le « nb de jeunes agriculteurs (garçons et filles) formés » (nb cible : 4 000). En revanche, aucun indicateur relatif à la création d'emploi temporaire n'a été défini dans le cadre des R1 et R2 relatifs aux aménagements et infrastructures réalisées selon la modalité HIMO (haute intensité de main d'œuvre). Certaines données ont toutefois été recensées dans les rapports annuels du projet.

Illustration 3 : Implication des jeunes dans le cadre du PPR



Source : auteurs, d'après la documentation PPR, 04/2023

L'objet du présent travail de capitalisation des méthodes et résultats du PPR dans son volet « formation professionnelle et jeunesse rurale » était de collecter les données et informations auprès des principales parties prenantes impliquées dans ces actions en appui à la jeunesse pour confirmer et/ou infirmer ces hypothèses formulées par le projet, en analysant, en particulier, les différents dispositifs et actions de soutien à la formation, l'accompagnement à l'installation et à la création d'em-

ploi temporaire mis en place par le PPR et, de manière transversale, l'opérationnalisation de cette approche intégrée soutenue par le projet. De manière spécifique, les travaux de capitalisation ont cherché à :

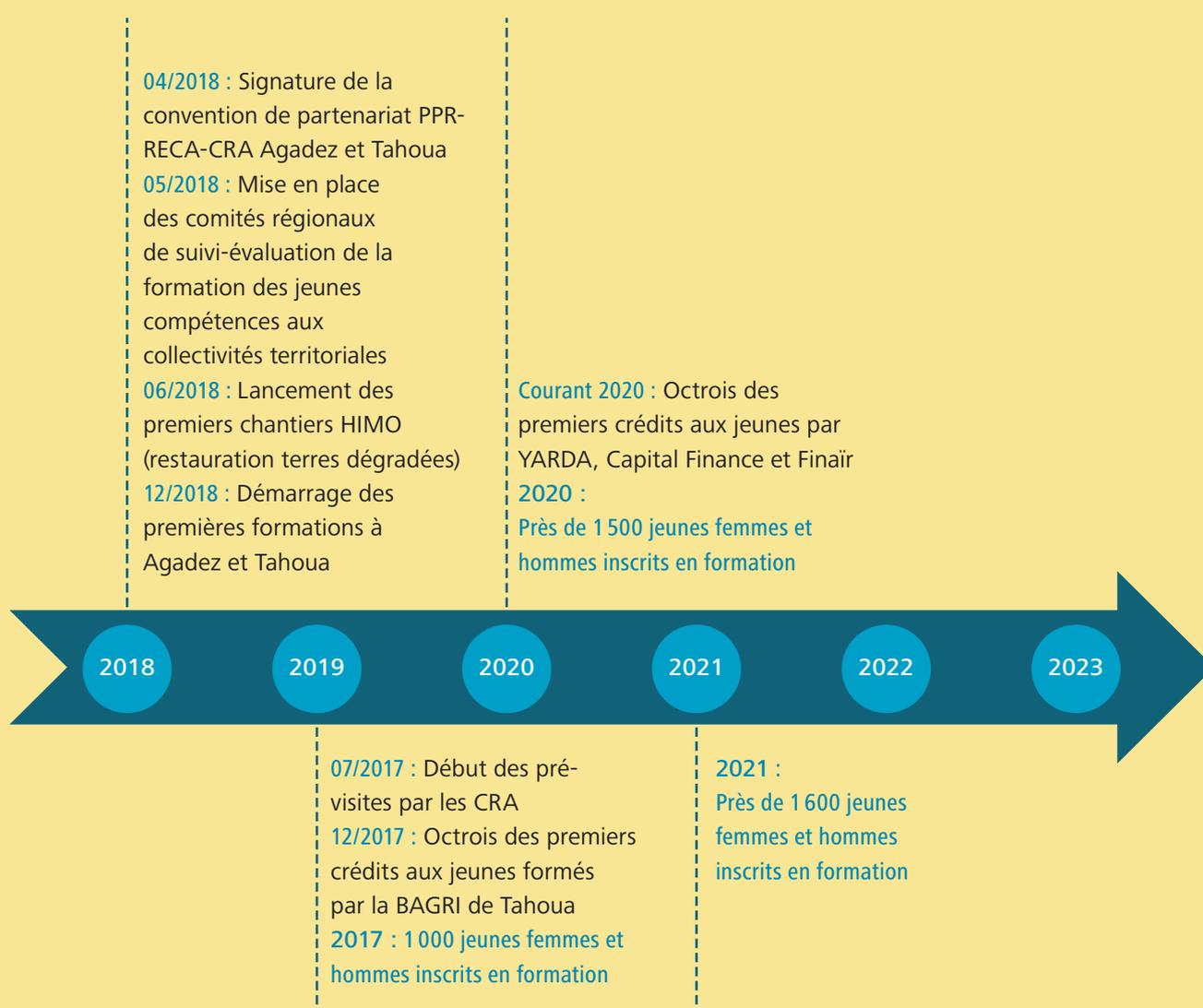
- Mieux comprendre le profil des jeunes (hommes et femmes) ayant intégré les dispositifs d'appui mis en place par le projet PPR en matière de formation, d'accompagnement à l'installation et de création d'emploi temporaire) (données S&E; enquête qualitative auprès

des jeunes).

- Reconstituer le processus de mise en œuvre des actions développées à destination de ces bénéficiaires (formation-appui à l'installation agricole; facilités de financement mises en place; création d'emploi temporaire) afin d'identifier les principales étapes et activités menées et, pour chacune d'entre elles, les principales réussites et difficultés éventuelles rencontrées, les acteurs impliqués et leur mandat, la manière dont ils ont perçu la mise en œuvre.

- Analyser les effets de ces appuis sur les trajectoires des jeunes, notamment en matière d'insertion socio-économique, de création de revenus, d'amélioration des conditions de vie, etc. (collecte de récits de vie — témoignages — dans le cadre de l'enquête qualitative auprès des jeunes).
- Analyser l'opérationnalisation de l'approche intégrée (continuum formation-crédit-installation via aménagements) soutenue par le projet à destination de la jeunesse.

Illustration 4 : Chronologie des événements marquants dans la mise en œuvre des activités à destination des jeunes dans le cadre du projet



Source : auteurs, d'après la documentation PPR, 04/2023



2. Le dispositif de formation–accompagnement à destination des jeunes mis en œuvre par les CRA de Tahoua et Agadez

2.1. Un dispositif de formation éprouvé, inspiré des expériences de Dosso, Zinder et Maradi

La mise en œuvre du troisième volet du Projet pôles ruraux a été confiée au Réseau national des chambres d'agriculture (RECA) dans le cadre d'une convention

entre le RECA, les chambres d'agriculture des régions d'Agadez et de Tahoua et le PPR. Le dispositif de formation-accompagnement des jeunes a été largement

Encadré 2 : Le dispositif de formation et d'appui à l'installation des jeunes mis en œuvre dans le cadre du Programme d'appui au développement agricole durable dans la région de Dosso – Phase II (2016–2021)

Le Programme d'appui au développement agricole durable dans la région de Dosso – phase II (PADAD II), a été initié en 2016, à la suite du NIG/018 (ou PADAD I). Il s'agit principalement d'un dispositif intégré de formation des jeunes, de conseil agricole, et d'installation à travers le crédit afin que « les jeunes de la région de Dosso bénéficient davantage d'opportunités économiques dans les métiers liés aux filières agricoles ».

Déployé dans 29 des 43 communes que compte cette région, le programme recouvre 4 pôles de développement (dallol Maouri, dallol Bosso, fleuve Niger et axe Loga-Dogondoutchi) correspondant à des bassins de production de filières porteuses. La coordination des activités du programme était assurée par le Conseil régional de Dosso, en impliquant également un ensemble de partenaires publics et privés aux différentes étapes du dispositif.

D'une durée de 135 heures au total, la formation est centrée sur la production végétale. Elle est complétée par une formation de 30 h (minimum) portant sur des thèmes transversaux : aspects environnementaux, transformation-commercialisation et gestion de petites entreprises. L'approche est centrée sur les compétences et concernent un nombre limité de cultures. Les formations sont organisées deux fois par an, selon les saisons culturales : i) en saison des pluies — de juin à septembre — pour le maraîchage, le riz et l'arachide/le niébé; ii) en saison sèche — d'octobre à février — pour le maraîchage et le riz.

100 « sites » de formation ont été déployés par saison, et leur gestion a été confiée à des opérateurs (une trentaine au total) dont 2/3 sont des organisations de producteurs et 1/3 des ONG. 20 % des sites

de formation ont mobilisé des centres de formation fixés géographiquement et disposant d'infrastructures (dont les sites intégrés de formation agricole — SIFA — appuyés par Swisscontact) et 80 % des centres temporaires (champs occasionnels).

Un dispositif d'appui conseil a également été mis en place à l'issue de la formation. Centré sur les apprentissages réalisés en formation, il dure un minimum de trois mois avec au moins une visite par semaine dans l'exploitation du jeune. L'élaboration d'une demande de crédit fait par ailleurs partie de l'appui post-formation et inclut une étude technique du projet, via une « pré-visite » au profit de la BAGRI. Au total, ce sont 11 295 jeunes âgés de 18 à 35 ans qui ont été formés, dont 58 % de femmes. 8 680 jeunes ont bénéficié d'appui-conseil.

L'évaluation conduite en 2021 par l'IRAM, mentionnait que « le modèle de formation [mis en œuvre dans le cadre du PADAD II - NDLR] est devenu une référence (...) l'approche adoptée, basée sur un nombre important de centres de formation mobiles nécessitant une infrastructure réduite, a suscité un fort engouement des jeunes et des OP prestataires. Ce système de proximité est particulièrement efficace du fait de l'application simultanée des techniques dans les champs des apprenants. Le développement de modules de formation ainsi que leur suivi associant les organismes compétents (MAG/EL, DREP/T, CRA, etc.) contribuent au succès de l'opération ».

Source : IRAM, évaluation finale du NIG/025 – PADAD II « Programme d'appui au développement agricole durable dans la région de Dosso – phase II », LuxDev, décembre 2021.



inspiré de précédents programmes de formation professionnelle agricole à destination des jeunes, conduits dans les régions de Dosso, Zinder et Maradi :

- Le Programme d'appui au développement agricole durable dans la région de Dosso Phase II, mis en œuvre de 2016 à 2021 dans la région de Dosso (voir encadré 2);
- Le Programme de promotion et de l'emploi et de la croissance économique dans l'agriculture (PECEA), conduit de 2014 à 2019 dans la région de Zinder ;
- Le Projet d'appui à la petite irrigation (PAPI) dont la première phase s'est déroulée de 2015 à 2018 dans la région de Maradi.

Dans le cadre du Projet pôle ruraux (PPR) déployé dans les régions de Tahoua et Agadez, les adaptations

du dispositif de formation ont été limitées. Elles ont concerné le type de production végétale (la culture de l'oignon a été systématiquement enseignée à Tahoua et Agadez, alors qu'elle ne l'était pas, ou seulement de manière optionnelle, dans les autres régions); et les contenus de formation relatifs aux aspects environnementaux, à la transformation-commercialisation et à la gestion de petites entreprises, qui étaient dispensés à Dosso notamment, et qui n'ont pas été maintenus dans le cadre du PPR. Cependant, l'approche pédagogique mise en œuvre, les principaux contenus de formation, tout comme sa durée, ont été calqués sur les expériences de formation citées plus haut et dont la mise en œuvre avait été notamment confiée aux CRA.

2.2. Décomposition des étapes de mise en œuvre du dispositif de formation-accompagnement

Le dispositif de formation mis en œuvre dans le cadre du PPR est largement inspiré du modèle de formation des « Champs écoles paysans », modèle qui connaît des déclinaisons sensibles dans sa mise en œuvre, mais qui peut être définie de manière générique comme « une formation-action qui repose sur l'observation du champ, la co-conception de solutions adaptées et d'apprentissages croisés entre producteurs et productrices et techniciens »³.

Ouverte aux jeunes femmes et hommes âgés de 18 à 35 ans et désireux de développer ou perfectionner la pratique du maraîchage, la formation se déroule sur une durée de 4 à 5 mois, à raison de 3 jours de formation par semaine et pour un volume total de 135 heures. La formation porte sur 2 à 3 cultures, parmi lesquelles l'oignon et deux autres cultures laissées au choix des groupes en formation, parmi la tomate, le chou et la pomme de terre. La formation est sanctionnée par une attestation de formation du Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP). Chaque année, deux vagues de formation se succèdent :

de juillet à décembre, pour la campagne d'hivernage ; de novembre à avril, pour la saison sèche froide. Ainsi, les formations sont dispensées en concordance avec le calendrier cultural et permettent aux personnes en formation de suivre un cycle complet de culture. Dans la région de Tahoua, les sessions de formation ont été organisées dans 25 communes, dans la région d'Agadez, celles-ci ont concerné 9 communes.

Le dispositif de formation-accompagnement peut être décomposé en trois étapes :

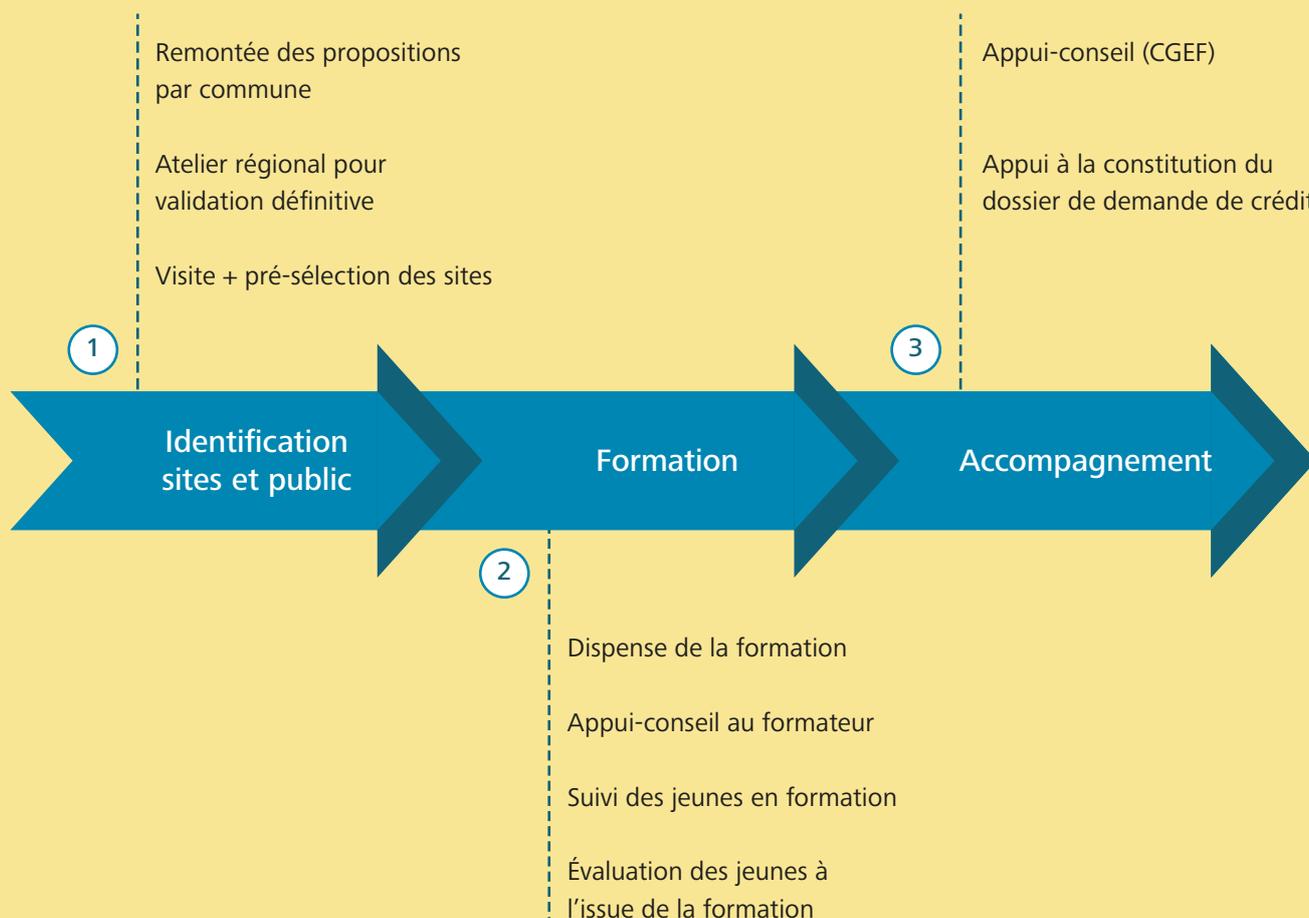
- En amont de la formation, une première phase vise à identifier les sites sur lesquels sera dispensée la formation et à constituer la liste des candidats et candidates à la formation ;
- La deuxième phase concerne le déroulement des formations à proprement parler, qui s'étendent sur une durée de 4 à 5 mois, pour un volume de 135 heures de formation ;
- Enfin, à l'issue de la formation, une troisième phase est dédiée à l'accompagnement des jeunes femmes et hommes formé-es qui le souhaitent, à la formulation d'une demande de financement auprès d'une institution financière pour leur production maraîchère.

Chacune des étapes mobilise un certain nombre d'acteurs à l'échelle du village, de la commune, du département et de la région.

3. Rigourd Christophe et Dugué Patrick, 2019, Relancer le conseil et la vulgarisation agricoles en Afrique subsaharienne – Pour de nouvelles politiques en cohérence avec les réalités de terrain, AFD, p. 21.



Illustration 5 : Les étapes du dispositif de formation-accompagnement des jeunes



Source : auteurs, sur la base de la documentation projet du PPR, avril 2023

2.3. La mobilisation d'un grand nombre d'acteurs dans la mise en œuvre et le suivi de la formation

Le dispositif de formation-accompagnement mobilise une diversité d'acteurs, en fonction des étapes concernées et des échelles d'intervention : village, commune, département et région. Une partie de ces interventions sont menées de manière collective et concertée, notamment dans le cadre du comité régional, instance au rôle central et décisionnaire dans le dispositif. D'autres acteurs, qu'ils soient membres ou non du comité, interviennent simultanément, pendant la formation et durant l'accompagnement post-formation. La partie ci-dessous

décrit la manière dont les différents acteurs ont été mobilisés à chacune des trois étapes du dispositif (identification des sites et des jeunes, formation et suivi des jeunes, accompagnement post-formation), puis, pour chaque phase, des éléments d'analyses permettent de répondre aux questionnements suivants : Les interventions de ces différents acteurs sont-elles coordonnées et complémentaires ? Facilitent-elles le bon déroulé de la formation et l'accompagnement des jeunes à l'issue de celle-ci ?

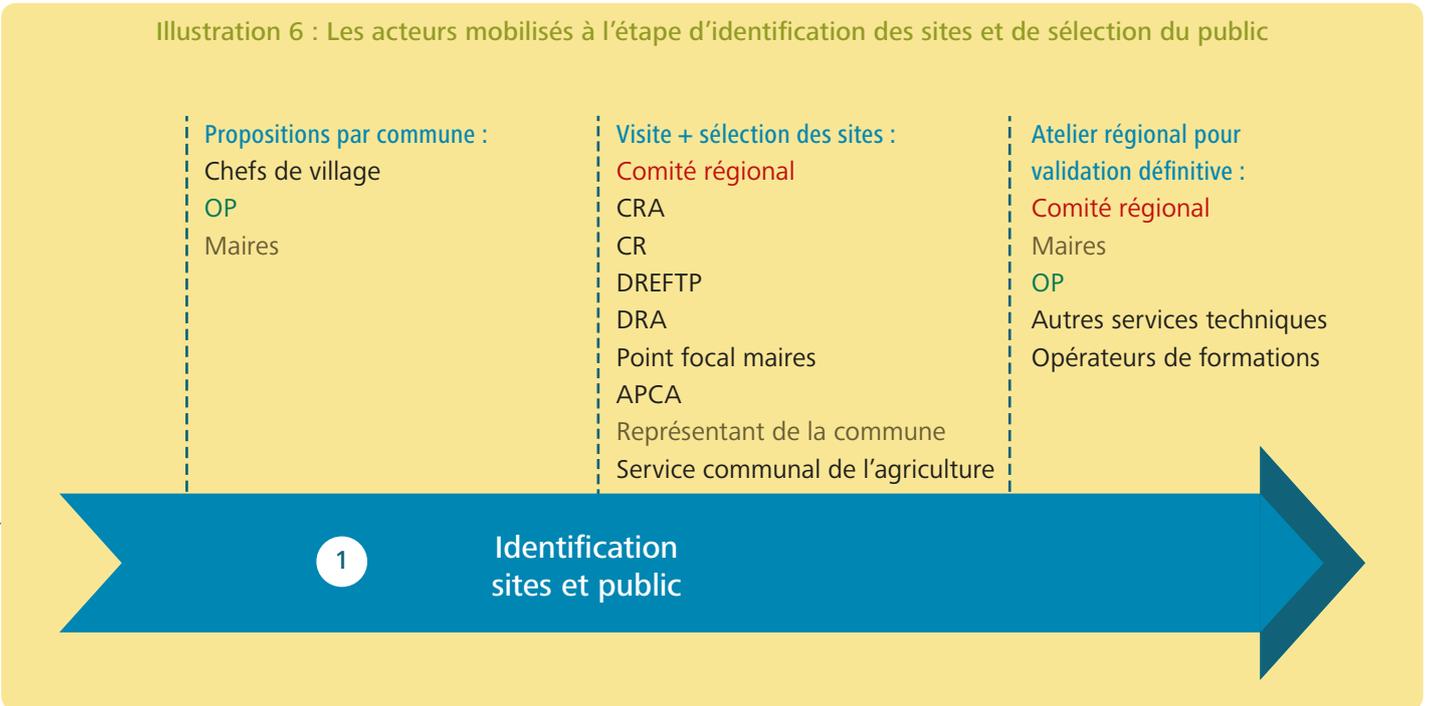
18. Schéma inspiré d'Élodie Guillat, Portail Findev, 2014.

19. Idem supra.

2.3.1. Le choix des sites et des jeunes pour la formation

Illustration 6 : Les acteurs mobilisés à l'étape d'identification des sites et de sélection du public

Source : auteurs, d'après la documentation PPR, 04/2023



La sélection d'un site de formation s'appuie sur une combinaison de critères tels que la possibilité de mettre à disposition du projet un terrain d'une taille suffisante ou encore la disponibilité d'une ressource en eau à proximité du site. À ces critères en général peu contraignants, vient s'ajouter celui de la constitution d'une liste de candidates et candidats intéressé-es pour suivre la formation. Pour être éligibles, les personnes doivent être âgées de 18 à 35 ans, ne pas être scolarisées, être motivées et disposer d'un lopin de terre ou d'une promesse de don de la part d'un proche. La constitution de la liste des personnes intéressées par la formation fait l'objet d'échanges à l'échelle du village, entre les chefs de villages et les représentants des groupements et organisations paysannes.

Si le nombre de candidates et candidats dépasse la capacité d'accueil en formation telle que prévue par le projet, une assemblée villageoise est organisée afin de parvenir, par consensus, à une liste de 20 à 22 postulant-es. Généralement, une liste secondaire est alors constituée en vue d'une nouvelle vague de formation, qui peut être organisée sur le même site lors d'une prochaine saison.

Les listes des jeunes par village sont ensuite consolidées au niveau de chaque commune⁴ et sont soumises au comité régional. Cette instance joue un rôle clé à toutes les étapes de la formation ; elle rassemble

les représentants de 6 institutions et organisations : la Chambre régionale d'agriculture (CRA), le Conseil régional (CR), la Direction régionale de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle (DREFTP), la Direction régionale de l'agriculture (DRA), l'Agence de promotion du Conseil agricole (APCA) et un point focal des maires de la région. Les propositions de sites sont étudiées par le comité régional en amont de chaque nouvelle vague de formation et font l'objet d'une mission de terrain. Au cours de cette mission, les membres du comité se répartissent en deux, voire trois équipes. Le déplacement est organisé sur plusieurs jours et financé par le projet⁵. Sur place, les membres du comité régional s'assurent que le site répond effectivement aux critères mentionnés et ils organisent des temps d'échange avec les villageois et villageoises, dont les jeunes femmes et hommes intéressé-es par la formation. Ils sont accompagnés de représentants de la commune et du service communal de l'agriculture. Cette étape — ainsi que l'ensemble des déplacements organisés au cours de la formation — donne l'opportunité aux services déconcentrés de l'État ainsi qu'aux organisations de conseil

4. La mission de capitalisation n'a pas permis d'analyser si une sélection était effectuée par les maires à cette étape du processus et avant soumission auprès du comité régional.

5. Des rapports sont produits à l'issue de chaque mission, nous n'avons toutefois pas consulté ces documents au cours de la mission.



et de formation agricoles de suivre le déroulement des formations de manière rapprochée. Par ailleurs, le choix des sites fait l'objet d'échanges élargis à l'issue de cette mission d'identification : un atelier de concertation est organisé au niveau régional afin de mettre en discussion les observations de terrain et de parvenir à un consensus sur le choix des sites. À titre d'exemple, la préparation des formations de la saison sèche froide 2020–2021 (de novembre à avril) dans la région de Tahoua a nécessité la visite de 89 sites et l'atelier de concertation régional, organisé sur une journée, a permis d'en retenir 33. Au-delà des membres du comité régional, cet atelier a réuni les 22 maires des communes ayant soumis des propositions de sites ainsi que des représentants d'autres projets et programmes en cours dans la région, des Services techniques régionaux de l'IBN et du Code rural ; des Organisations paysannes présentes dans la zone ; des institutions financières impliquées dans le projet et des opérateurs de formation.

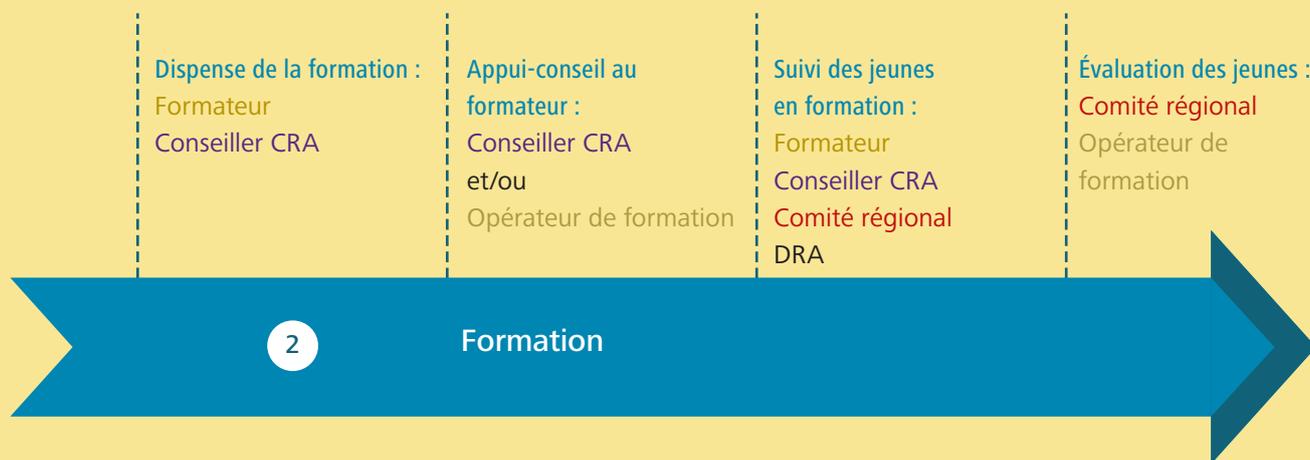
L'implication d'une diversité d'acteurs d'un niveau ré-

gional dans le processus d'identification des sites de formation et les modalités par lesquelles ces personnes se mobilisent (déplacements sur le terrain, animation d'un atelier régional) contribuent à la transparence du choix des sites. Cette transparence semble également avoir contribué à une répartition équitable des sites entre les communes au sein d'une vague de formation, et d'une vague de formation à une autre. Par ailleurs, l'atelier organisé au niveau régional à l'issue des visites de terrain permet d'élargir le processus de décision à d'autres acteurs que ceux d'un niveau régional. Les maires des communes peuvent par exemple contribuer aux débats, sans être uniquement représentés par l'un d'entre eux au sein du comité régional.

En revanche, il est plus difficile d'analyser sur quels critères s'effectue le choix des jeunes femmes et hommes intéressés pour entrer en formation dans le cas où leur nombre est supérieur à la capacité d'accueil du site, et au-delà des critères d'éligibilité fixés par le projet.

2.3.2. La formation des jeunes et leur suivi

Illustration 7 : Les acteurs mobilisés à l'étape de la formation



Source : auteurs, d'après la documentation PPR, 04/2023

Au cours de la formation, un ensemble d'acteurs intervient auprès des jeunes et/ou auprès du formateur. Ce dernier est proposé par l'opérateur de formation. Ces derniers sont recrutés par le comité régional, à travers un appel d'offres, ouvert uniquement à des opérateurs de formation déjà implantés dans la région. Le formateur est le référent du site et est présent pendant toute la durée de la formation. Au-delà des modules qu'il dispense, le formateur est également chargé de suivre la progression pédagogique des apprenantes et des apprenants.

Lorsqu'un conseiller de la CRA est présent dans la zone, ce dernier est chargé de passer une fois par semaine sur le site de formation : il vient en soutien au formateur, le conseille sur certains aspects techniques et, en fonction de ses compétences, il peut également animer un module de formation sur plusieurs jours. Le conseiller CRA assure également le suivi en continu des apprenantes et apprenants : lors de ses passages, il échange avec les jeunes en petits groupes sur ce qu'ils ont appris en formation, il s'assure également que le cursus et le rythme



de formation, tels que définis dans le cadre du projet, sont respectés. En l'absence de conseiller CRA dans la zone d'intervention, c'est le superviseur de l'opérateur de formation qui prend le relai et assure cette fonction d'appui/soutien au formateur. Le rôle du superviseur consiste par ailleurs à effectuer des visites régulières (au moins deux fois par mois) sur le site de la formation afin de s'assurer de l'assiduité des apprenantes et des apprenants et du bon déroulement de la formation. Il relate ces éléments dans des rapports, remis au comité régional à trois échéances : trois semaines après le démarrage de la formation, à mi-parcours (à plus ou moins 2,5 mois) et à la fin de la formation. Sur cette base, une visite du comité est organisée sur chacun des sites pour échanger avec les apprenantes et les apprenants, les villageois et les autorités. Le troisième et dernier rapport du superviseur et la dernière visite du comité régional se concentrent sur l'évaluation des compétences des apprenantes et des apprenants. À titre d'exemple, dans la région d'Agadez, des conseillers CRA sont présents dans 4 des 9 communes qui organisent des sessions de formation. Le travail des superviseurs rattachés aux opérateurs de formation est donc renforcé dans les autres communes. Enfin, des agent·es de la Direction régionale de l'agriculture, généralement du niveau départemental ou communal, peuvent également réaliser des missions de conseil et de suivi des jeunes en formation, sur base de l'élaboration de termes de références préalablement validés par le projet.

Les rôles des formateurs, des conseillers CRA, des superviseurs et des membres du comité régional semblent clairs, complémentaires et le dispositif suffisamment souple pour être adapté en fonction des acteurs en

présence dans les zones d'intervention. Les supports utilisés par ces acteurs pour réaliser le suivi (rapports, fiches de suivis, etc.) semblent fonctionnels et il n'y a pas de difficultés majeures rencontrées dans le circuit de collecte des informations et de transmission des livrables. Comme pour la phase d'identification des sites, les membres du comité régional sont fortement impliqués dans le suivi des formations, puisqu'ils se rendent trois fois sur le terrain au cours de la formation. Cette implication – de l'étape du choix des sites jusqu'à la fin de la formation – permet d'inscrire l'engagement du comité régional dans la durée et permet à ses membres de construire ou de renforcer leur expertise et leur légitimité à intervenir dans le secteur de la formation agricole.

En revanche, peu d'échanges ont lieu entre les CRA et les services déconcentrés de l'Agriculture suite à leurs visites de terrain respectives et la complémentarité de leurs appuis respectifs n'apparaît pas clairement. Plus globalement, alors que l'un des points forts du dispositif de formation mis en œuvre par les CRA repose sur son coût, limité, il est frappant — et quelque peu paradoxal — de constater l'ampleur des moyens déployés pour s'assurer du bon déroulement de la formation (contenu et rythme des enseignements) et pour le suivi des jeunes en formation (assiduité et progression pédagogique). De toute évidence, une démarche évaluative permettrait de mieux rendre compte de la valeur ajoutée de la mobilisation d'un nombre important d'acteurs dans le suivi des formations, à la fois pour que la formation soit de qualité et pour favoriser la progression pédagogique des apprenantes et apprenants.



2.3.3. L'accompagnement (post-formation)

Source : auteurs, d'après la documentation PPR, 04/2023

Illustration 8 : Les acteurs mobilisés à l'étape de l'accompagnement (post-formation)



À l'issue de leur formation et dans le cadre du développement de leurs activités maraîchères, les apprenantes et apprenants peuvent bénéficier de deux formes d'appui : des conseils techniques et de gestion et un soutien financier.

Les conseils techniques et de gestion sont délivrés par les CRA. Cet appui s'inscrit dans le cadre du service de Conseil de gestion aux exploitations familiales (CGEF), financée dans le cadre du PPR.

La mobilisation d'un conseiller CRA est toutefois conditionnée, là aussi, à leur présence dans les zones d'intervention. Ainsi à Tahoua, par exemple, les apprenantes et apprenants de trois sites de formation sont, depuis la fin de leur formation en 2021 et 2022, accompagnés dans le cadre du CGEF. Dans le cas où ces transitions vers ce type d'appui-conseil ne sont pas possibles, l'accompagnement des jeunes sur le plan technique par les CRA s'arrête à la fin de la formation.

Les jeunes femmes et hommes qui en expriment le souhait peuvent également être accompagnés par les CRA dans la constitution d'un dossier de financement via le mécanisme de financement à coût partagé (FCP) expérimenté dans le cadre du projet ainsi que par les

Institutions de microfinance (IMF) dans l'étude et le suivi de la mise en œuvre de leur demande de crédit. Le fonctionnement du FCP et les acteurs qui interviennent dans sa mise en œuvre sont présentés en partie 1.1.2.

Dans le cadre du suivi post-formation, la dimension pluri-acteurs est peu mise en œuvre et repose essentiellement sur les CRA. Les services techniques déconcentrés du ministère de l'Agriculture n'ont, en effet, pas de moyens spécifiques pour assurer un suivi des jeunes à l'issue de leur formation et l'Agence de promotion du conseil agricole (APCA) dont la mission est de renforcer et coordonner les activités de conseil agricole à l'échelle de chacune des régions, est intervenue tardivement dans le projet⁶. Cela se traduit par un suivi nécessairement limité des apprenants et des apprenantes à l'issue de leur formation, ce d'autant que la mobilisation des financements issus du FCP a été laborieuse et a connu des dysfonctionnements (voir partie 1.1.2).

6. Dans la région de Tahoua, comme dans la région d'Agadez, le représentant de l'APCA a intégré le comité régional de suivi seulement en 2022.



Encadré 3 : Le conseil en gestion à l'exploitation familiale par les CRA

Le Conseil de gestion à l'exploitation familiale (CGEF) vise à prendre en compte la situation d'une exploitation dans son ensemble et à y apporter des améliorations à travers des échanges avec l'agriculteur ou l'agricultrice. Cela passe notamment par l'amélioration des capacités d'analyse, de décision, de résolution des problèmes et de mise en œuvre de solutions par les agriculteurs et agricultrices.

Depuis plusieurs années, les chambres d'agriculture du Niger ont mis en place un dispositif de conseil en gestion des exploitations familiales, en lien étroit avec les organisations de producteurs dans les différentes régions.

Le suivi et les conseils auprès des producteurs et productrices sont en général délivrés sur la durée d'une campagne. Une première série d'informations (surface cultivée, type de production, volume, bénéfices, etc.) permettent d'établir la situation de référence de l'exploitation. Puis, au démarrage de la campagne, le conseiller échange avec le producteur ou la productrice sur ses prévisions de culture, ses besoins en trésorerie, etc. Ensemble ils analysent la situation de l'exploitation en lien avec la situation du marché et peuvent envisager des stratégies de diversification ou à l'inverse, de concentration sur certaines cultures. Au cours de la campagne, le conseiller se rend régulièrement sur

l'exploitation pour conseiller le producteur ou la productrice sur le plan technique et en matière de gestion (planification, gestion de la trésorerie, évaluation et analyses des résultats technico-économiques). Les données technico-économiques sont régulièrement collectées par des animateurs endogènes, puis analysées et partagées par les conseillers des CRA.

À titre d'exemple, dans la région de Tahoua, pour la campagne sèche froide 2021–2022, les activités de CGEF ont été conduites dans 16 communes et ont bénéficié à 295 personnes, dont 6 productrices. Sur le plan technique, les conseils ont porté sur les cultures de l'oignon bulbe pour une majorité des producteurs et productrices ainsi que sur les semences oignon, et les cultures du chou et de la pomme de terre.

Lorsque le CGEF est reconduit auprès des mêmes producteurs et productrices d'une campagne à l'autre, les CRA sont en capacité de comparer les résultats et d'analyser les effets du conseil qu'elles délivrent.

Des fiches sur les résultats technico-économiques et des notes thématiques sont régulièrement produites par les CRA et disponibles sur le site web : <https://reca-niger.org>

Source : Les auteurs, sur la base de données transmises par le RECA et la CRA Tahoua.

2.4. Le dispositif d'accompagnement des jeunes par le mécanisme de financement à coût partagé (FCP)

À l'issue de la formation en maraîchage, les jeunes femmes et hommes formés peuvent, s'ils en font la demande, bénéficier d'un accompagnement à l'installation via un accès à un financement. Ce mécanisme de financement à coût partagé (FCP) promu par le PPR⁷ est basé sur le dispositif de la Facilité 1 du Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN) : soutien au financement agricole. Il permet aux porteurs de projets agricole d'accéder à un financement qui combine l'apport personnel de l'emprunteur (5 ou 10 %), une subvention (40 ou 45 %) et un crédit

(50 %) octroyé par une banque ou une institution de microfinance (IMF). Le projet accorde une bonification pour les jeunes formés et diplômés dans le cadre des formations délivrées par les CRA (voir section 3.1.1.) : apport personnel de 5 %, subvention de 45 % et crédit d'équipement apporté par une institution financière à hauteur de 50 % et ceci dans la limite de deux demandes. À noter qu'il n'est pas possible de bénéficier de la subvention sans crédit. Les modalités de fonctionnement de ce mécanisme de financement sont analysées en section 2.1. Sont analysées ci-après les modalités d'accompagnement à la constitution d'un dossier de financement via le mécanisme de FCP mises en place par les CRA pour l'octroi du crédit.

7. À noter que ce mécanisme avait également été mobilisé par les CRA des régions de Dosso, de Maradi et de Zinder.



2.4.1. Le fonctionnement du dispositif d'accompagnement des jeunes pour le FCP

La formulation d'une demande de financement est au cœur du mécanisme de financement à coût partagé, qu'elle soit portée par des jeunes (formés ou non formés) ou par des chefs d'exploitation. Ainsi, l'accompagnement à la demande d'un financement n'est pas systématique mais doit émaner d'une demande formulée par les jeunes directement.

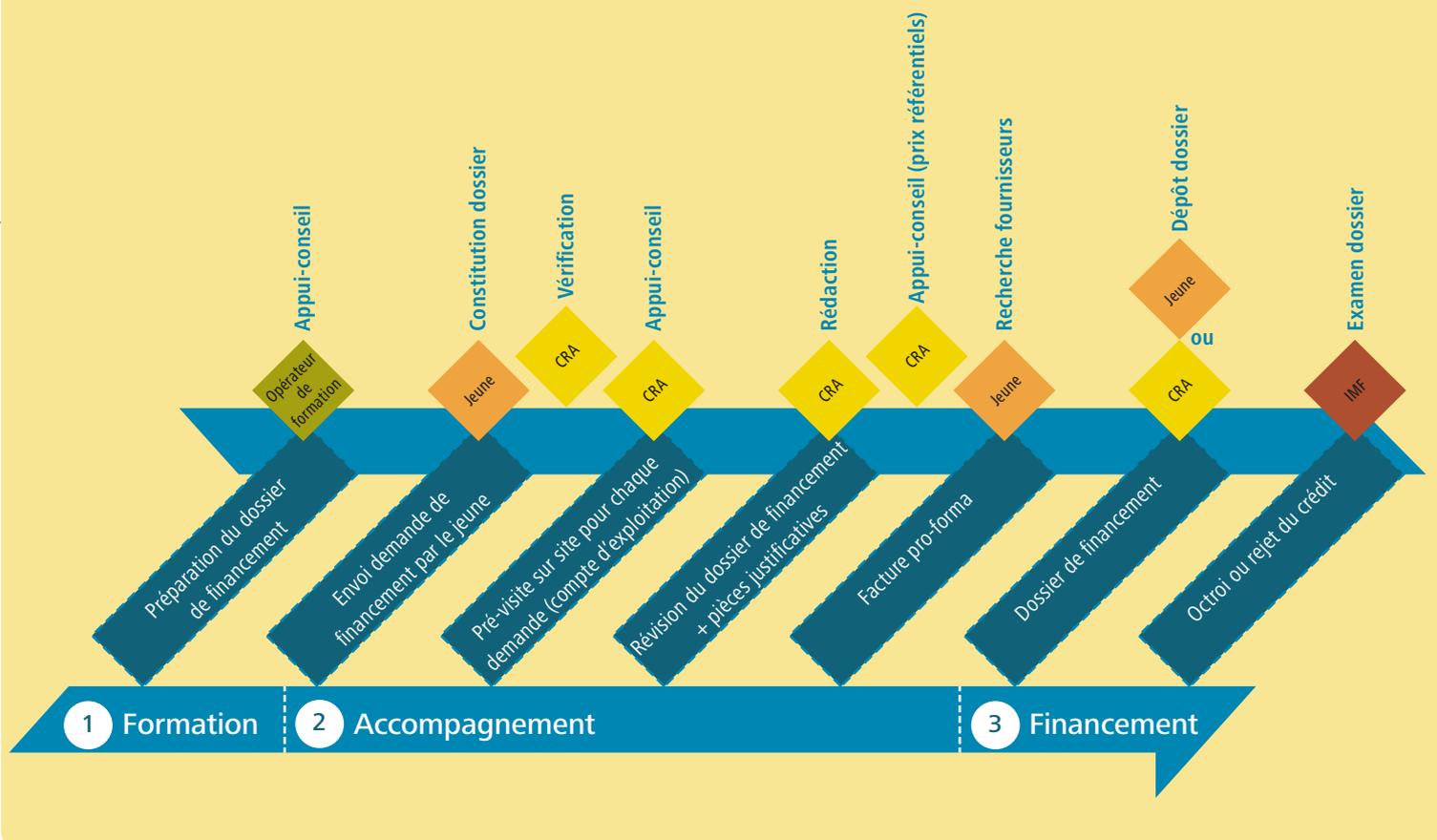
Au lancement du projet, il était prévu que les jeunes formés souhaitant faire une demande de crédit dans le cadre du mécanisme de FCP soient accompagnés dans le montage de leur dossier par les opérateurs de formation (au cours et à l'issue de la formation en maraîchage). Les premiers dossiers n'ayant pas donné satisfaction (dossiers identiques, surestimation des coûts et des besoins avec risque de surendettement...), le choix a cependant été fait de changer de système et d'impliquer les CRA dans le montage des dossiers présentés aux IMF.

« Au départ, l'expression des besoins et la demande de financement avaient été données aux opérateurs de formation et non à la CRA. Mais on a fait le constat que les dossiers étaient pratiquement tous les mêmes (mêmes montants, mêmes besoins en équipement, etc.). On s'est dit qu'il fallait arrêter ça tout de suite, car il y avait des risques d'engager les jeunes dans des impayés. On a retiré les opérateurs et la CRA a initié les pré-visites. » (Atelier de capitalisation, GT sur la formation et l'accompagnement des jeunes, mars 2023).

Ainsi, à partir de juillet 2019, un système de pré-visites réalisées par les CRA auprès des jeunes formés pour l'accès au financement a été mis en place⁸. Les modalités et processus de fonctionnement de ce mécanisme sont décrits dans le schéma ci-après.

8. Ce système avait été initié en 2017 à Dosso avec le même objectif. A noter que ce système de pré-visites est également mobilisé pour les chefs d'exploitation faisant des demandes de crédit dans le cadre du FCP.

Illustration 9 : L'accompagnement mis en place par les CRA dans le cadre du mécanisme de FCP



Source : auteurs, sur base des entretiens réalisés lors de la mission de capitalisation de mars 2023.



1. Une étape d'information et d'expression des besoins

Au cours de la formation en maraîchage, les jeunes sont informés par les opérateurs de formation (avec l'appui des CRA) sur les opportunités du crédit, les modalités et conditions d'accès, les pièces constitutives du dossier de demande de financement, etc.

L'expression des besoins est faite par les jeunes à cette étape, pendant la formation. Autant que faire se peut, la constitution des dossiers démarre à cette étape, avec notamment la constitution des pièces justificatives, l'objectif étant, du point de vue des CRA de Tahoua et d'Agadez, de raccourcir le processus d'instruction du financement à l'issue de la formation⁹.

Pièces justificatives à fournir avec le dossier de demande de financement :

attestation de détention coutumière
(sous forme de prêt, don, propriété)

photocopie d'une pièce d'identité

certificat de résidence

« attestation de qualification de base »
délivrée par le ministère des Enseignements
professionnels et techniques (MEP/T)

2. Une étape d'accompagnement au montage du dossier de financement

À cette étape, deux variantes existent selon les régions : À Tahoua, les conseillers de la CRA réalisent des pré-visites individuelles sur site auprès de l'ensemble des jeunes ayant reçu leur « attestation de qualification de base » délivrée par le MEPT et exprimé leur besoin en financement. À Agadez en revanche, en raison de la taille du territoire et de l'importance des distances à parcourir, les jeunes doivent fournir l'ensemble des pièces justificatives du dossier de financement à cette étape ; la CRA opère alors une vérification de ces pièces avant que la pré-visite sur site ne soit organisée.

9. La constitution du dossier peut prendre du temps notamment parce que certains jeunes ne disposent pas des pièces justificatives attendues et doivent en faire la demande auprès des autorités compétentes (mairies).

Le système de « pré-visites » mis en place par les CRA consiste à mettre à disposition des IMF/Banque leur connaissance du secteur agricole pour vérifier, avant transmission des dossiers de financement, la faisabilité technique et la rentabilité financière du projet présenté par les jeunes femmes et hommes dans leur demande de financement. Pour cela, les conseillers des CRA réalisent une « pré-visite » du (ou des) terrain(s) sur lequel le jeune va développer ses activités maraîchères. D'une durée d'environ 2 heures, ces visites permettent au conseiller de recueillir un ensemble d'informations sur les conditions de production envisagées par le jeune : approvisionnement en eau de la parcelle, fertilité du sol, mesure des surfaces, statut du foncier, rentabilité du projet agricole envisagé et réalisme des besoins exprimés (notamment la capacité du jeune à dégager les productions nécessaires permettant de rembourser le crédit), marges de progression de l'activité, etc.¹⁰. Il est généralement conseillé aux jeunes de limiter leurs demandes en crédit et d'attendre d'avoir remboursé le premier crédit pour en obtenir un second¹¹. L'ensemble de ces informations réunies permettent aux CRA de préparer le compte d'exploitation de l'activité maraîchère prévue par le jeune et de dimensionner avec lui ses besoins en crédit au regard de sa capacité d'emprunt.

« On visite site par site, jardin par jardin. On passe vérifier réellement ce qui est dit sur le papier. Le jeune a exprimé ses besoins, nous on le conseille et on l'oriente sur le terrain pour que sa demande soit réaliste. Par exemple, il peut demander un puit alors qu'il a déclaré qu'il avait déjà un puit. On lui dit alors qu'il vaut mieux ne pas en demander deux. Pour que sa demande soit réaliste, on prend la superficie de son jardin pour voir ce que cela peut lui rapporter. C'est le compte d'exploitation : si on voit que par rapport à sa demande ce n'est pas rentable, qu'il ne pourra pas rembourser tout ce qu'il a demandé (en fonction de la superficie de son exploitation), on rejette son dossier et on lui demande de le revoir. Par exemple, lorsqu'un puit demandé est trop profond, on rejette la demande,

10. À noter que les revenus monétaires tirés de l'exploitation doivent permettre de rembourser les crédits obtenus, ce qui signifie que les activités de subsistance (productions vivrières) ne peuvent pas être soutenues.

11. Dans le cadre du mécanisme de FCP proposé, il est en effet possible d'obtenir deux crédits successifs aux conditions prévues par le projet (une fois le premier crédit remboursé).



car cela coûte trop cher de remonter l'eau. On ne retient pas son dossier car il ne sera pas retenu par la banque. » (Entretien CRA, région d'Agadez, mars 2023).

L'encadré 4 montre un exemple de fiche de « pré-visite » constituée par les CRA puis transmise aux IMF/Banque.

Encadré 4 : Exemple de dossier transmis par les CRA aux IMF à l'issue de la pré-visite

Agé de 20 ans, S. est un jeune agriculteur ayant suivi la formation des jeunes agriculteurs sur le site de Guidan Karo. Son terrain représente une superficie de 4851 m². Ce jeune qui a pour activité l'agriculture exercera sa prochaine activité sur un terrain familial acquis par héritage. Son terrain est argileux fertile donc

(favorable au maraîchage) avec une ressource en eau favorable. Le terrain ne dispose pas d'investissement à son sein. S. a prévu de produire de l'oignon sur son terrain avec des revenus attendus suivants (il est enlevé 10 % des sacs comme perte conservation) :

		T1 campagne 1
Production oignon		78 sacs de 120 kg
Prix de vente 1 en février (77 sacs)		78 × 7 000 F = 546 000 F
Produit brut (F)		546 000 F
Charge opérationnelles (F) 74 000 F pour 1 000 m ²		358 974 F
Marge brute (F)		187 026 F
Marge brute totale		187 026 F

Demande de crédit				
Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
1. Infrastructures et équipements				
motopompe ERMA	unité	1	100 000	100 000
puits	unité	1	280 000	280 000
tuyaux d'aspiration	12 m	1	18 000	18 000
tuyaux de refoulement	50 m	1	42 000	42 000
Sous-total 1				440 000
Fonds de roulement accepté (maximum : 20 % du sous-total 1)				88 000
2. Fonds de roulement (FDR)				
semences oignon	tia	2	30 000	60 000
engrais	sac	1	13 500	13 500
semence chou	sachet	2	3 000	6 000
Sous-total 2				79 500
Total de la demande				519 500
Apport personnel 5 %				25 975
Subvention PPR 45 %				233 775
Crédit BAGRI 50 %				259 750

Son crédit est de 259 750 F (50 %) remboursable en une ou deux campagnes avec 2 ou 3 versements en tenant compte des dates de commercialisation de l'oignon.

La CRA donne un avis favorable à la BAGRI pour continuer l'analyse de la demande de ce producteur.



Pour structurer ces « pré-visites », les CRA se sont appuyés sur les méthodes développées dans le cadre du service de CGEF que réalisent les CRA (voir section 1.1.1 c.).

3. Une étape de dépôt de la demande de financement auprès des IMF

À l'issue de la « pré-visite », le dossier de demande de financement, auxquelles sont jointes les pièces jus-

tificatives réunies, sont transmis aux IMF/Banque avec l'avis des CRA.

À réception du dossier de financement, les IMF/Banques sont chargées de réaliser une visite sur site dans le cadre du processus d'instruction du dossier.

Dans certains cas, les demandes de financement sont individuelles, dans d'autres, elles peuvent être collectives (voir encadré 6).

Encadré 5 : Objets de crédit présentés dans le cadre des dossiers de financement

Les objets de crédit concernent les investissements pour les activités de maraîchage : des équipements à hauteur de 80 % et des fonds de roulement pour 20 % (semences, engrais, pesticides, herbicides, essence, rechargements de gaz, etc.). Il s'agit en général de financements pour : (i) L'acquisition du matériel pour l'irrigation (captage, pompage et distribution de l'eau) et la réalisation des travaux; (ii) L'achat des appareils pour le traitement des cultures (pulvérisateurs), des

équipements de protection individuelle (tenues, gants, masques, lunettes...), des fournitures pour clôturer les parcelles et des petits matériels (brouettes, pelles, houes...); (iii) L'achat des équipements pour le labourage et le transports (charrettes et animaux de trait) et plus rarement pour l'achat de tracteurs.

Source : Entretiens collectifs réalisés avec des jeunes au cours de la mission de capitalisation, mars 2023.

Encadré 6 : Prêts individuels et prêts collectifs

Le mécanisme de FCP prévoyait initialement l'octroi de prêts individuels en priorité : chaque jeune exprimant un besoin de financement étant amené à monter son dossier de financement et, avec l'appui de la CRA, à traiter directement avec l'IMF/Banque pour l'ouverture de ses comptes, l'obtention du prêt et son recouvrement. Cette approche devait notamment contribuer à créer du lien entre les jeunes et les IMF/Banque en donnant aux jeunes une première expérience de relation avec ce type d'acteurs dans une optique d'inclusion financière.

Les délais de traitement des dossiers de financement transmis aux IMF/Banque et d'ouverture des comptes ont cependant conduit les CRA à faire évoluer cette approche pour proposer, aux jeunes qui le souhaitent, de présenter des demandes de financement collectives. Pour se faire, il leur a été proposé de s'affilier à des organisations paysannes existantes, afin qu'un seul et même dossier, regroupant les différentes demandes de prêt, ne soit transmis au nom de l'OP, puis qu'un compte en banque unique ne soit ouvert, également

au nom de l'OP (dans cette approche, les comptes épargne restent individuels).

Dans la pratique, deux approches sont observées : (i) une affiliation de certains jeunes à des OP existantes dans le village; (ii) la transformation des comités de gestion des sites de formation par les jeunes en SCOOP, avec immatriculation au niveau de la mairie, en vue de faire une demande collective.

Pour les IMF/Banque comme pour les jeunes s'étant regroupés, cela offre l'avantage de réduire les délais et coût de traitement des dossiers puisque la demande est mutualisée. Le risque est qu'en cas d'impayé par un ou plusieurs jeunes, les pénalités frappent tout le monde (mécanisme de caution solidaire mis en place). Par ailleurs, cette approche limite l'opportunité d'éducation financière des jeunes via une première expérience de relation contractuelles avec les IMF/Banque dans la mesure où seuls deux jeunes représentants la SCOOP sont délégués pour déposer le dossier et ouvrir le compte en banque.



Une fois le dossier déposé, les IMF/Banque ont normalement 1 mois pour se prononcer.

Une fois les demandes de financement acceptées, deux comptes en banque sont théoriquement ouverts, dont un compte épargne au nom du jeune et sur lequel est déposé le fond de roulement de 20 %. Le jeune doit se présenter à la Banque / IMF pour l'ouverture de ce compte, ce qui peut représenter un déplacement long et coûteux pour le jeune dans certains cas. Par la suite, pour avoir accès à cette épargne, il doit théoriquement se rendre à l'Agence de l'IMF/Banque. Dans la pratique, il semble que les IMF/Banque aient pu verser, dans certains cas, ce fonds de roulement en cash aux jeunes directement.

« Normalement chaque jeune a un compte et le fonds de roulement est dans son compte donc chaque jeune devrait gérer ce fonds lui-même. Mais dans la réalité, certains comptes sont ouverts mais d'autres pas. Dans tous les cas on leur remet en main propre l'argent en retard sans passer par le compte. C'est un problème, car quand un groupe reçoit de l'argent au village devant tout le monde, il doit le partager avec le village. En théorie, même ton papa ne sait pas que tu as cet argent sur ton compte, alors quand tu le remets en main propre, là c'est la fête, tout le village voit ça ! » (Entretien CRA Tahoua, mars 2023).

Dans le cas où les demandes sont collectives, un compte commun aux différents emprunteurs est ouvert au nom de la SCOOP tandis qu'un compte épargne par emprunteur est théoriquement ouvert¹².

2.4.2. L'opérationnalisation du mécanisme de FCP auprès des jeunes formés

Lors de l'atelier de capitalisation du 23 mars 2023 organisé à Agadez, d'importantes difficultés relatives à l'opérationnalisation du mécanisme de FCP ont été mises en évidence. Ces difficultés ont par la suite été confirmées lors des entretiens individuels et collectifs avec les différentes parties-prenantes au projet. Il ressort en particulier les éléments suivants :

12. Contrairement à un compte courant, l'ouverture d'un compte épargne ne génère pas de frais de gestion mensuels.

1. Des difficultés pour certains jeunes à mobiliser l'apport personnel attendu de 5 %.

Ce qui se traduit, dans certains cas, par des prêts contractés pour réunir la somme (auprès de la famille notamment) ou des ententes avec les fournisseurs.

« Une pratique qu'on observe, et qui n'est pas nouvelle mais qui est problématique dans le cas d'un crédit (versus une subvention) ce sont les ententes entre les jeunes et les fournisseurs. À Madaoua par exemple, des jeunes n'arrivaient pas à réunir leur apport personnel. Ils se sont entendus avec un fournisseur. Ce dernier a versé l'argent. Ensuite, quand le crédit a été obtenu, il a récupéré les 20 % de fonds de roulement. Mais les 20 % dépassaient de loin l'apport personnel demandé, sauf que les jeunes ne le savaient pas. Il y avait une différence de 800 ou 900 000 FCFA. On a appris ça et on a cherché à comprendre ce qui s'était passé. On s'est rendu compte que cela avait dû se faire avec la complicité d'un agent de l'IMF, s'est remonté jusqu'à la mairie. La mairie a demandé au fournisseur de rembourser la différence. » (Entretien CRA de Tahoua, mars 2023).

2. Des difficultés pour les jeunes à identifier des fournisseurs dans leur localité :

Manque de fournisseurs et puisatiers au niveau de certains sites de production ; non-respect des engagements des IMF/Banque vis-à-vis des fournisseurs - non-paiement après la réception.

3. Des risques de surendettement de certains jeunes :

Cela en raison d'une surestimation des besoins pour des primo-emprunteurs et/ou d'abus de certains fournisseurs (prix élevés de l'équipement). À ce niveau, des mesures de mitigation ont rapidement été prises par les CRA, telles que notamment : l'introduction des « pré-visites », la mise à disposition des jeunes de prix référencés, une sensibilisation sur les risques d'entente avec un fournisseur dans le cadre d'une demande de crédit.

« Chaque conseiller fait des fiches de pré-visites individuelles en allant avec le jeune sur le terrain. On essaie d'expliquer aux jeunes que c'est du crédit et qu'il aura la possibilité de faire un second crédit par la suite, qu'il n'a pas besoin de trop demander tout de suite. (...) Pour nous c'est la production qui

doit rembourser le crédit. Il faut éviter la décapitalisation (par ex par la vente d'un animal pour rembourser). Et il faut que le jeune vive aussi, il ne peut pas que rembourser. » (Entretien CRA de Tahoua, mars 2023).

4. Des délais importants dans l'octroi des crédits qui peuvent être à l'origine d'impayés pour certains jeunes emprunteurs et aussi jouer sur la motivation des cohortes de jeunes formés suivantes :

Théoriquement, le délai entre le dépôt du dossier et l'obtention du financement est un délai d'1 mois. Dans la pratique, il semble que les délais d'octroi aient été beaucoup plus longs, allant parfois jusqu'à plus d'un an. Par ailleurs, les entretiens ont mis en évidence l'existence d'un décalage entre l'octroi du financement pour l'achat des équipements et l'octroi du fonds de roulement pour la mise en fonctionnement de ces équipements, certains emprunteurs n'ayant reçu le fonds de roulement de 20 % que plusieurs mois après la réception des équipements.

« En théorie quand le financement est acquis, l'IMF devrait remettre le fonds de roulement. En novembre on fait les livraisons, en octobre les jeunes ont besoin d'acheter les semences, le carburant, etc. C'est là qu'ils devraient avoir les fonds de roulement, mais les IMF ne font pas. » (Entretien CRA Tahoua, mars 2023).

À dire d'acteurs, ces délais rallongés pour l'octroi des crédits ont largement découragé certains jeunes à poursuivre la formation jusqu'à son terme :

« Quand certains jeunes qui suivaient la formation ont constaté que les précédentes cohortes de jeunes n'avaient toujours pas obtenu le versement de leurs fonds, ou encore que leur dossier était en souffrance au niveau des IMF, cela les a découragés et certains ont décidé d'arrêter la formation en cours de route » (Entretien CRA Agadez, juin 2023).

Par ailleurs, des clauses relatives aux périodes d'octroi du crédit ont été introduites dans les conventions entre les IMF/Banque et le projet, en particulier pour que l'octroi du crédit soit calé sur le calendrier agricole. Des décalages ont cependant été observés entre la période d'octroi de certains crédits et le calendrier agricole dans lesquels les projets de maraîchage des jeunes sont

insérés, ce qui peut se traduire par des difficultés importantes pour les jeunes à rembourser leur crédit hors période de production.

« Un des points faibles, à part le retard de financement, c'est que le crédit n'est pas accordé au moment opportun, alors que l'IMF, elle, demande le remboursement tout de suite. Si tu prévois de faire la campagne d'hivernage et qu'on te finance en décembre, c'est un vrai problème. Les équipements sont usés avant même la campagne. C'est un gros regret car l'agriculteur a un temps. Dans les conventions, les périodes sont indiquées, ainsi que les risques si l'emprunteur ne paye pas. Cela entraîne des impayés car le jeune a ses périodes. C'est difficile de rembourser en période de soudure. » (Atelier de capitalisation, GT sur la formation et l'accompagnement des jeunes, mars 2023).

5. Les faiblesses relatives au suivi du recouvrement des crédits par les IMF/Banque :

Des entretiens réalisés au cours de la mission de capitalisation, il ressort que les IMF/Banques peinent, dans la pratique, à réaliser les visites préalables à l'octroi des financements et pour leur recouvrement, faute de moyens humains et roulants et en raison de la taille du territoire, de l'importance des distances à parcourir et des difficultés de communication dans certaines zones (réseau téléphonique). Et ce en dépit des moyens qui leur ont été octroyés par le projet à cet effet. Dans certains cas, les conseillers de la CRA peuvent être amenés à réaliser des passages occasionnels pour suivre la conduite des activités, mais ces visites ne sont pas régulières et ne concernent que les jeunes situés sur des sites relativement proches. Les conseillers des CRA peuvent également être sollicités par les IMF/Banques en cas de situations d'impayés. Ils peuvent alors être amenés à prendre attache avec le chef de village pour l'informer de la situation et l'inciter à la régulariser... Cette action dépasse néanmoins leur mandat initial...

6. Des enjeux d'inclusion financière des jeunes qui n'ont pas suffisamment été pris en compte :

13. Il s'agit là d'un élément de différenciation avec les formations délivrées par les CRA de Dosso, de Maradi et de Zinder. Les raisons pour lesquelles ce module et, plus généralement, une formation transversale en gestion n'a pas été intégrée dans les formations de Tahoua et d'Agadez ne sont pas connues de la mission de capitalisation.



(i) Un élément mis en évidence lors de la mission de capitalisation concerne notamment l'absence de module d'éducation financière dans la formation délivrée par les CRA¹³ et qui aurait pu contribuer à sensibiliser les jeunes futurs emprunteurs aux enjeux du crédit et à la gestion de leur activité. Les jeunes femmes en particulier ne connaissent pas forcément systématiquement le montant du crédit qu'elles ont demandé, les échéanciers de remboursement et le montant des remboursements ;

(ii) Les objectifs relatifs au développement de relations contractuelles entre les IMF/Banque et les jeunes primo-emprunteurs ont été limités par l'existence, pour un certain nombre de jeunes, de demandes groupées via l'adhésion ou la création de groupements : seuls les représentants de ces groupements ont été amenés de fait à échanger directement avec les IMF/Banque. Par ailleurs, parmi les jeunes interviewés au cours de la mission, une partie avait clôturé son compte courant après avoir remboursé son crédit, et l'autre n'avait pas connaissance de sa situation.

2.4.3. Résultats : crédits obtenus et taux de remboursement

Les premiers crédits ont été versés le 23 décembre 2019 par la BAGRI de Tahoua et en 2020 les autres institutions ont démarré leurs octrois. Le tableau ci-après présente les données relatives à l'octroi des finance-

ments aux jeunes ayant validé la formation et formulé une demande de financement à l'issue de la formation, sur base des données transmises par les CRA de Tahoua et Agadez¹⁴ au 30 juin 2022. Au total pour les deux régions, 795 jeunes avaient reçu un financement au 30 juin 2022 :

- À Tahoua, sur les 2 425 jeunes formés (ayant validé la formation), 1 428 demandes de financement ont été transmises (soit un taux de 58 % des jeunes formés) et 599 financées (soit un taux de financement de 42 % des jeunes ayant demandé un financement).
- À Agadez, sur les 1 550 jeunes formés, 405 demandes de financement ont été transmises (soit un taux de 56 % des jeunes formés) et 196 financés (soit un taux de financement de 48 % des jeunes ayant demandé un financement).

Selon la CRA de Tahoua, les avis défavorables sont principalement liés à un « défaut d'âge » (correspondant à des jeunes ne respectant par le critère d'âge de 18 à 35 ans) et à un « manque de terrain approprié » (correspondant à des jeunes n'ayant pu obtenir d'attestation de

14. CRA Agadez, Formation des jeunes agriculteurs/trices et la situation des dossiers du Financement à coût partagé (PPR), document de travail non daté ; CRA Tahoua, Atelier de concertation régionale pour proposition de 30 sites pour les campagnes hivernage 2022 et sèche-froide 2022–2023 et partages des résultats de 4 ans de mise en œuvre de l'activités formation et insertion des jeunes agriculteurs, document de travail non daté.

Tableau 2 : Situation des dossiers de FCP sur la période 2018–2022¹⁵

	Nombre de jeunes	Agadez ¹⁶	Tahoua
Formation	Inscrits	2318	2736
	Ayant abandonné la formation	418	271
	Ayant validé la formation	1550	2425
Financement	N'ayant pas demandé de financement ¹⁷	345 ¹⁸	538
	Ayant reçu une pré-visite de la CRA	345 ¹⁸	2023
	Ayant reçu un avis défavorable de la CRA ¹⁹	ND	175
	Dont le dossier est en cours de traitement à la CRA	41	595
	Dont le dossier est en cours de traitement dans les IMF/Banque	ND	829
	Dont le dossier a été financé par les IMF/Banque	196	599

15. À noter que les chiffres de ce tableau présentent quelques incohérences mais qui ne remettent pas en cause les tendances observées.

16. À Agadez, les données de demande de financement et de pré-visites n'ont pas été désagrégés entre jeunes et chefs d'exploitation en 2020 et 2022.

17. Selon la CRA de Tahoua, les 538 jeunes n'ayant pas demandé de crédit correspondent aux jeunes qui sont en exode et à ceux qui n'ont pas exprimé de besoin de FCP.

18. Données extraites du rapport d'activité 2022 du PPR.

19. Selon la CRA de Tahoua, les avis défavorables sont liés aux facteurs suivants principalement : « défaut d'âge » (correspondant à des jeunes ne respectant par le critère d'âge de 18 à 35 ans) et « manque de terrain approprié » (correspondant à des jeunes n'ayant pu obtenir d'attestation de détention coutumière ou pour lesquels les CRA ont estimé que les jeunes ne seraient pas en capacité de tirer des revenus leur permettant de rembourser leur crédit).

détention ou pour lesquels les CRA ont estimé que les jeunes ne seraient pas en capacité de tirer des revenus leur permettant de rembourser leur crédit). Par ailleurs, les données de Tahoua mettent en évidence un goulot d'étranglement au niveau du traitement des dossiers par les IMF/Banques.

Ces données diffèrent des données présentées ci-après, issues des bases de données sur les crédits renseignés et communiqués par les 5 structures parte-

naires du PPR : selon ces données, le mécanisme de financement à coûts partagés mis en place par le PPR a bénéficié comme le montre le tableau ci-dessous à 2 117 personnes²⁰. Dans le détail, 1 106 jeunes (52 %)

20. Les objectifs du PPR étaient d'octroyer des crédits à 7 500 exploitations agricoles familiales, 400 micros et petites entreprises rurales (MPER) et 2 PME de commercialisation et transformation des produits agricoles.

Tableau 3 : Nombre de bénéficiaires de financements de 2019 à 2022

	Nombre de jeunes	Nombre de jeunes dans des Scoops	Nombre d'adultes	Nombre d'adultes dans des Scoops	Total
BAGRI Agadez	36	93	101	219	449
Caisse d'Arlit	5	0	29	0	34
FINAÏR	22	0	29	0	51
Sous-total région Agadez	63	93	159	219	534
BAGRI Tahoua	49	306	77	420	852
Yarda Tarka Maggia	552	25	135	0	712
Capital Finance	18	0	1	0	19
Sous-total région Tahoua	619	331	213	420	1 583
Total	682	424	372	639	2 117

Source : auteurs, d'après données IMF/Banque (31/12/22)

	Nb de personnes	Montant financé (FCFA)	Apport (FCFA)	Sub (FCFA)	Crédit (FCFA)	Nb de prêts soldés	Nb de prêts encours	Nb de prêts en retard
Jeunes	682	464 142 571	22 962 971	208 638 901	231 948 497	125	524	33
Adultes	372	308 869 503	30 751 834	125 132 950	153 315 764	76	231	65
Scoops jeunes	424	207 769 456	10 967 027	92 488 884	103 984 735	135	210	79
Scoops adultes	639	438 160 551	43 056 650	176 023 625	219 080 275	234	332	73
Total	2 117	1 418 942 081	107 738 482	602 284 359	708 329 271	570	1 297	250



ont reçu un crédit dont 424 regroupés dans 30 SCOOPS et 1 011 adultes (47 %) ont bénéficié d'un financement dont 639 dans 23 SCOOPS. Sur ces 1 106 jeunes (dont 424 regroupés), 260 prêts avaient été soldés au 31 décembre 2022, 734 prêts étaient en cours et 112 prêts en retard de paiement.

Cet écart de données (311 jeunes) peut notamment s'expliquer par : (i) la période de référence considérée, les données des IMF/Banque allant jusqu'au 31 décembre 2022, tandis que celles des CRA s'arrête à mi-année 2022 ; (ii) la bonification accordée par le projet aux jeunes formés et diplômés dans le cadre des formations délivrées par les CRA pourrait ne pas avoir

été respectée à la règle, ce qui expliquerait les écarts de chiffre²¹. À noter par ailleurs que ces données compilées au niveau des CRA à cette étape du processus d'accompagnement des jeunes comme au niveau des IMF/Banques ne sont pas désagrégées par genre.

21. À Tahoua, où le nb de jeunes comptabilisés par les IMF/Banques est supérieur que celui comptabilisé par les CRA, il se pourrait que la bonification ait également été accordée à des jeunes non formés. À l'inverse à Agadez, où le nombre de jeunes comptabilisés par les IMF/Banques est inférieur que celui comptabilisé par les CRA, il est possible que certains jeunes formés n'aient pas bénéficié de la bonification.

32. Ainsi, 6 cessions ont été organisées à Agadez et 6 à Tahoua.



3. Les effets du dispositif de formation-accompagnement sur le développement des activités économiques des jeunes

Sur la base des données de suivi-évaluation du projet ainsi que sur la base des bilans réalisés par les CRA d'Agadez et de Tahoua, il s'agit dans cette partie de présenter les principaux résultats relatifs à la formation : nombre de sessions organisées, territoires concernés, évolution de l'effectif des jeunes en formation, etc. La démarche de capitalisation a également consisté à recueillir le point de vue des jeunes apprenantes et apprenants sur les différentes étapes allant de la formation au développement d'activités à l'issue de celle-ci (voir encadré 7 sur

la méthodologie d'enquête mise en œuvre). En croisant des éléments d'informations de nature qualitative et les données de nature quantitative disponibles, il s'agit de caractériser les profils et les situations des jeunes femmes et hommes qui participent à la formation et la contribution du dispositif de formation-accompagnement à l'insertion socio-économique des jeunes hommes et femmes via des activités agricoles, au développement de leurs revenus et l'amélioration de leurs conditions de vie, tels que formulé dans les objectifs du projet.

Encadré 7 : La méthodologie d'enquête auprès de jeunes bénéficiaires de la formation

Le travail de capitalisation a permis de conduire des entretiens auprès de 24 jeunes bénéficiaires de formation, parmi lesquels 17 jeunes hommes et 7 jeunes femmes, également répartis entre les régions d'Agadez et de Tahoua. Sans rechercher une représentativité parfaite des profils des jeunes accueillis en formation, une attention a été portée à s'entretenir avec des jeunes issus de différentes promotions de formation et de différents sites. Les entretiens ont été conduits de manière collective, en regroupant entre 2 et 5 jeunes au maximum par entretien. En raison de l'impossibilité de se déplacer sur l'exploitation familiale des jeunes — pour des raisons de sécurité — les entretiens ont eu lieu dans les locaux de la Chambre régionale d'agriculture (CRA), à Agadez comme à Tahoua. Un ou une conseillère de la CRA a participé aux entretiens afin d'assurer la traduction (sans que cette personne ne soit systématiquement impliquée dans le dispositif de formation). D'une durée comprise entre 1 h 30 et 2 h, les entretiens ont permis de recueillir le point de vue des jeunes bénéficiaires sur :

- Leur situation avant d'entrer en formation : leur statut marital, leur parcours scolaire, leurs expériences de travail antérieures, leurs éventuelles expériences de mobilité, etc.

- Leur expérience de la formation : leurs motivations pour entrer en formation, les apprentissages issus de la formation et ce qu'ils ont mis ou non en pratique, leur appréciation des contenus et des modalités de formation, du suivi réalisé par les différents acteurs, etc.
- L'accompagnement reçu à l'issue de leur formation : appui-conseil sur le plan technique et/ou de gestion, accompagnement au montage de leur dossier de demande de crédit auprès d'une IMF.
- La gestion du crédit et des financements perçus dans le cadre du projet : évaluation des besoins, montant du financement obtenu, matériel acquis, délai de remboursement du crédit, relations avec l'IMF, etc.
- Le développement des activités agricoles à l'issue de la formation : types de production, circuit de commercialisation, extension de leurs zones de cultures, acquisition de foncier, évolution des revenus, renouvellement d'un crédit, etc.
- Leurs projets : projets de développement de leurs activités, perspectives à moyen et long terme.

Source : auteurs, sur base des entretiens qualitatifs réalisés, mars 2023.



3.1. Effectifs des jeunes en formation

Dans le cadre du projet, trois critères ont été retenus pour l'accès des jeunes aux formations :

- Être âgé de 18 à 35 ans ;
- Être motivé pour participer à la formation et avoir une première expérience de l'agriculture ;
- Disposer d'une parcelle de culture, mise à la disposition par un membre de la famille ou appartenant à la personne.

Ce dernier critère a été regardé de manière assez souple à l'étape de l'entrée en formation, comme l'explique un responsable de la CRA à Tahoua :

« Idéalement, il faut que le jeune dispose d'une superficie d'au moins 0,25 ha, mais on n'est pas très regardants sur cet aspect, d'autant que sur une petite superficie, le jeune peut produire davantage que sur une grande, cela dépend notamment si la parcelle est mise en culture une ou deux fois par an. De plus, il n'est pas nécessaire, à cette étape que le jeune dispose d'un titre foncier, même si on informe dès à présent les jeunes qu'il s'agira d'une pièce obligatoire à la constitution du dossier de demande de financement à l'issue de la formation ».

Entre 2018 et 2022, dans la région d'Agadez, 117 sessions de formation ont été conduites, réparties dans les 9 communes concernées par le projet ; à Tahoua, le nombre de sessions de formation organisées a été supérieur : 143 réparties dans les 25 communes concernées par le projet. Le nombre de jeunes participants aux formations est monté en puissance au fil du projet et ceci dans les deux régions, pour atteindre près de 700 et 900 jeunes formés respectivement dans les régions d'Agadez et de Tahoua. Les jeunes femmes ont été plus nombreuses en valeur absolue comme en valeur relative à s'inscrire en formation à Agadez : elles représentent un peu plus de 20 % du nombre total d'inscrits, soit 477 jeunes femmes ; à Tahoua, elles représentent près de 15 % du total du public accueilli en formation, soit 409 jeunes femmes. Cette part plus faible du nombre de jeunes

femmes en formation s'explique par le fait que dans les régions d'intervention du projet, les jeunes hommes ont plus facilement accès au foncier que les jeunes femmes. Comme cela sera détaillé en partie 1.2, les jeunes femmes viennent davantage en soutien à leur mari ou à leur père dans les activités de maraîchage, mais il est rare que le maraîchage soit au cœur des activités qu'elles mènent, notamment en raison des difficultés qu'elles rencontrent pour louer ou acheter des parcelles à cultiver.

Par ailleurs, le taux d'abandons des jeunes en cours de formation est relativement important : entre 2018 et 2022, il représente 18 % des jeunes inscrits en formation dans la région d'Agadez, et 10 % dans la région de Tahoua. Les modalités de formation retenues et notamment la durée de la formation — entre 4 et 5 mois — et le fait que celle-ci soit dispensée 3 jours par semaine, aurait dû rendre compatible la participation des jeunes aux formations et leur gestion d'une activité économique de manière parallèle. De même la proximité entre le lieu de résidence des jeunes et le lieu de formation (localisés dans le même village) aurait logiquement dû limiter les abandons liés à des difficultés de déplacements des jeunes jusqu'au lieu de formation. Lors de la restitution des résultats de la capitalisation, en juin 2023, plusieurs facteurs explicatifs de ces abandons ont été mis en évidence par les représentants des CRA : les délais rallongés d'octrois des financements aux jeunes auraient largement contribué à décourager certains jeunes (cf. partie 1.1.2). De plus, la présence de sites aurifères à proximité des sites de formation, dans la région d'Agadez, aurait incité certains jeunes hommes en particulier, à interrompre leur formation pour aller travailler sur ces sites aurifères et ainsi générer rapidement des revenus. Il semble aussi que, dans certains sites, les formateurs n'aient pas toujours assuré les sessions de formation de manière assidue, sans que le superviseur de l'opérateur de formation ne réagisse suffisamment rapidement pour résoudre ces problèmes.

3.2. Des jeunes adultes le plus souvent mariés, insérés dans un réseau professionnel et qui pratiquent déjà des activités maraîchères

À Agadez comme à Tahoua, les 24 jeunes femmes et hommes interrogés ont participé aux formations entre 2018 et 2022 et sont aujourd'hui âgés de 19 à 38 ans ; la moyenne d'âge se situant autour de 30 ans. Une majorité d'entre eux est mariée et a un ou plusieurs

enfants. Les jeunes femmes interrogées sont généralement mariées ou l'ont été par le passé (et sont désormais veuves ou divorcées) et ont un ou plusieurs enfants (sauf les deux jeunes femmes âgées de 19 ans célibataires et sans enfant).

Tableau 4 : Effectif des jeunes en formation sur la période 2018–2022

	Agadez	Tahoua
Nombre de sessions de formations organisées	117	143
Nombre de communes concernées	9	25
Nombre total des jeunes inscrits en formation	2 318	2 736
dont part de jeunes femmes	20,5 %	14,9 %
Détail du nb de jeunes inscrit-es par an		
En 2018	220	210
En 2019	499	502
En 2020	600	841
En 2021	699	872
En 2022	300	–
Nombre de jeunes qui ont abandonné la formation	418	271
En pourcentage du nombre d'inscrit-es	18 %	9,9 %
Nombre de jeunes qui ont validé la formation	1 550	2 425

Source : auteurs (données CRA d'Agadez et Tahoua au 30/06/22)

Avant leur entrée en formation, la plupart des jeunes interviewés pratiquait déjà le maraîchage. Pour les jeunes hommes, on distingue : i) les jeunes hommes qui cultivent déjà avec d'autres membres de leur famille (frères notamment) sur une parcelle appartenant au chef de famille ; ii) les jeunes hommes – souvent plus âgés – qui possèdent déjà un ou plusieurs hectares de terrain à leur nom et qui sont déjà ancrés dans des réseaux professionnels (coopératives notamment). Pour les jeunes femmes, on distingue également deux situations concernant la pratique des activités maraîchères : i) certaines jeunes femmes — souvent les plus jeunes — pratiquent le maraîchage de manière ponctuelle, sur une parcelle appartenant à leur père ou à leur mari ; ii) les jeunes femmes qui sont impliquées dans des groupements féminins et pratiquent le maraîchage avec d'autres femmes, sur une parcelle qui leur est souvent prêtée par le chef du village. C'est par exemple le cas d'Amina et Nana, toutes deux formées en 2022 sur le site de Toudoun Billa, dans la communauté urbaine d'Agadez :

Amina et Nana font partie du même groupement féminin qui se nomme Mata-Masu-Kokari, ce qui signifie « les femmes courageuses ». « *Nous disposons d'un jardin, prêté par le chef du village, sur lequel nous sommes 35 femmes, réparties en deux groupes. Chaque groupe cultive trois à quatre jours par semaine sur la parcelle. Nous faisons aussi un peu de transformation, notamment dans les pé-*

riodes de récoltes, où les marchés sont généralement saturés des mêmes productions. Nous avons aussi des difficultés pour accéder à ces marchés, du fait du coût du transport. En transformant nos productions, nous évitons que les récoltes soient gâtées ».

La plupart des jeunes femmes et hommes interrogés pratiquent par ailleurs des activités d'élevage et de commerce, en plus des activités maraîchères.

Au cours des années précédant leur entrée en formation, plusieurs des jeunes hommes ont vécu des expériences de mobilité, pour rejoindre des sites d'orpaillage ou pour des séjours de deux à trois mois en Algérie et/ou en Lybie. Ils y ont exercé divers travaux, allant d'ouvrier agricole à manœuvre, en passant par du gardiennage. Dans certains cas, il est difficile pour les jeunes hommes interrogés de revenir sur ces expériences, ils évoquent notamment des conditions de travail difficiles. Enfin, il faut noter que certains jeunes — et notamment ceux dont les activités maraîchères leur rapportent effectivement des revenus importants — occupent (ou ont occupé, selon les cas) des emplois à temps plein à côté de leurs activités maraîchères, à l'instar de Aissa, 27 ans, formée en 2021 dans la commune urbaine d'Agadez et qui est enseignante contractuelle à temps plein auprès d'une classe de primaire dans l'école de son village ; ou encore d'Abdoulmina, 33 ans, formé en 2018-2019 à Tahoua, et qui a travaillé à temps plein comme comptable dans une école privée, de 2014 à 2021.



3.3. Les motivations des jeunes et le processus d'accès aux formations

Parmi les motivations des jeunes à s'inscrire en formation, la possibilité d'accéder à un financement à l'issue de la formation tient généralement une place centrale. Et cet élément est d'autant plus important lorsque les candidats et candidates ont pu voir des jeunes formés avant eux effectivement acquérir du matériel et développer leurs activités. C'est par exemple le cas d'Aboubacar, 28 ans, formé au cours de la campagne d'hivernage, de juillet à novembre 2022 :

« En 2018, quand je voyais les jeunes en formation je dois avouer que je ne pensais pas qu'il y aurait des suites et qu'ils pourraient effectivement acquérir du matériel. On a vu plusieurs projets faire ce type de promesses, mais ça n'avait jamais abouti. Quand j'ai vu que les jeunes étaient formés et recevaient matériel, ça m'a convaincu de m'inscrire ».

Nana, 32 ans, évoque également le rôle joué par les premières promotions pour la convaincre de s'inscrire en formation :

« Les apprenantes et apprenants de la première vague de formation avaient effectivement acquis du matériel, cela m'a rassuré ».

Les critères d'accès à la formation étant relativement large, l'insertion des jeunes dans des réseaux professionnels, et notamment le fait d'être membre d'une organisation professionnelle, semble avoir conditionné l'accès des jeunes à la formation. Pour les jeunes femmes, il arrive que leur candidature à une entrée en formation se soit même faite de manière concertée au sein du groupement auquel elles appartiennent, comme cela est le cas pour Aissa, 27 ans, issue du village d'Alarcess Alkinin, dans la communauté urbaine d'Agadez :

Aissa est secrétaire générale d'un groupement de femmes nommé Tebanaw, qu'elle a intégré en 2015. Avec 18 femmes, elles pratiquent le maraîchage sur une parcelle de 0,04 ha, mise à disposition par

le chef du village. Elles y cultivent du moringa, de la carotte, du chou, de la betterave, de l'oignon et de la pomme de terre. Elles font également leurs propres semis. Elles ont également une petite activité de transformation, puisqu'elles produisent du couscous, des farines de moringa, de blé, de maïs et de mil.

Aissa était très motivée à entrer en formation afin d'acquérir de nouvelles techniques de production et être plus autonome dans sa pratique : *« en tant que femme qui cultive un jardin, et sans mari, il faut que j'arrive à me débrouiller seule et que je maîtrise très bien les différents techniques ».* Elle explique par ailleurs qu'elles se sont concertées avec les autres femmes du groupement afin d'acter sa candidature : *« on s'est dit que l'on ne pourrait pas toutes participer aux formations, mais qu'à travers ma participation, cela servirait aussi aux autres femmes du groupement, que je pourrais leur partager ce que j'apprendrais en formation ».*

Le rôle des organisations de producteurs dans la constitution de la liste des jeunes proposés en formation apparaît également clairement dans le témoignage d'Abdoumina, 33 ans, qui réside à Tahoua :

Abdoumina a entendu parler de la formation par le projet, à l'occasion de la première réunion d'information à laquelle participaient la mairie, le chef de quartier, la CRA et aussi des gens du ministère de l'enseignement technique et professionnel, se souvient-il (...). Il était motivé à l'idée d'apprendre de nouvelles techniques culturelles. (...) Il explique aussi « si je n'avais pas été dans la coopérative je n'aurais pas été choisi pour participer à la formation, c'est le comité qui s'est adressé aux organisations de producteurs afin qu'ils inscrivent leurs membres. Au total, dans ma promotion, nous étions 14 personnes appartenant à l'OP Union Hadin Kai et les autres jeunes étaient rattachés aux OP Tagarara et Changnasso, également impliquées dans le secteur du maraîchage. En fait chaque OP a proposé un nombre de jeunes proportionnel au nombre de jeunes membres de l'OP ».

3.4. Les effets de la formation-accompagnement sur les trajectoires d'insertion professionnelle des jeunes

Parmi les acquis des formations, les jeunes évoquent de manière détaillée des apprentissages sur le plan tech-

nique, qui concernent tout aussi bien le choix de plants de qualité, les techniques de plantation, la manière de



protéger efficacement les cultures d'oignons et de tomates des parasites, ou encore la manière de confectonner et entretenir un compost. Les jeunes témoignent mettre en place ces techniques sur leur parcelle, qu'il s'agisse de leur propre parcelle ou de celle exploitées en commun avec leurs parents :

La formation en maraîchage a beaucoup intéressé Ramatou et Fanta, notamment car elle leur a permis de découvrir une pratique du maraîchage que leurs parents, eux-mêmes « jardiniers », ne pratiquaient pas. Par rapport à la pratique traditionnelle du maraîchage, elles retiennent de la formation : la préparation du terrain (mesure, planches, etc.), la pratique du compost (versus engrais chimiques), l'utilisation de bio pesticides à base de tabac, de piment et de savon (versus pesticides chimiques).

Ramatou, 35 ans et Fanta, 32 ans,
commune urbaine d'Agadez

« J'ai appris à faire du compost et à utiliser des bio-pesticides pour la culture de l'oignon, mes techniques de repiquage ont aussi évolué, j'espace davantage les plants. Avant sur une planche, je pouvais mettre jusqu'à 15 plants. Désormais je n'en mets que 8 et cela donne des meilleurs rendements »

Aboubacar, 28 ans, commune urbaine d'Agadez
« J'ai appris à entretenir une parcelle, à fabriquer et entretenir un compost, à poser des moustiquaires pour protéger les plants, à bien choisir les semis et les engrais en fonction du type de plants (...) Pour la culture de l'oignon, j'adopte désormais les pratiques de semis en ligne. Pour la tomate, j'ai aussi appris à bien espacer les plants et à faire grimper le pied. Auparavant, je ne connaissais pas non plus les techniques de protection des insectes, notamment le mélange à base de piment, d'eau et de savon. »

Nana, 32 ans, commune urbaine d'Agadez

Comme cela a été détaillé en section 1.12, l'accès des jeunes à des financements dans le cadre du projet est fonction d'une part, du souhait des jeunes de solliciter ou non un crédit et, d'autre part, de la capacité des IMF/ banques de répondre positivement à cette demande, lorsque les jeunes disposent de l'ensemble des pièces requises pour la constitution de leur dossier.

Pour certains jeunes, des réticences persistent en effet

autour des supposés risques liés à une demande de crédit, souvent par peur de ne pas être en capacité de rembourser la somme empruntée dans les délais impartis :

« On m'avait informé au début de la formation qu'il s'agissait d'un financement avec une partie de crédit, mais j'espérais que je pourrai bénéficier uniquement de la partie subvention. Je ne veux pas faire de demande de crédit car je ne sais pas ce qui peut arriver et si je n'arrive pas à rembourser je ne veux pas m'endetter ».

Aissa, 27 ans, commune urbaine d'Agadez

Un certain nombre de jeunes interrogés avaient effectivement déposé un dossier de demande de crédit, dont ils étaient sans nouvelles depuis plusieurs mois. D'autres jeunes avaient eu accès à un premier financement, qu'ils avaient remboursé dans les délais, mais étaient sans nouvelle d'un deuxième financement sollicité. Ces situations mettent généralement les jeunes en difficulté, puisqu'ils se sont engagés auprès de fournisseurs qui leur ont livré le matériel commandé, mais auxquels les jeunes sont dans l'incapacité de régler leurs factures.

Pour les jeunes qui accèdent effectivement à un crédit, les effets du matériel acquis ainsi que des financements (fonds de roulement, crédit, subvention) sur le développement de leurs activités agricoles sont différenciés en fonction de la situation de départ des jeunes et notamment de leur capacité à acquérir de nouvelles parcelles.

Pour les jeunes hommes qui ont pu bénéficier d'un financement au moment de la saison adéquate, cet apport financier peut s'avérer un moyen de booster l'exploitation et leur chiffre d'affaires. Dans ce cas, l'activité maraîchère devient centrale et suffisante pour subvenir aux besoins des jeunes hommes et de leurs familles. Plusieurs jeunes dans cette situation ont évoqué ainsi ne plus envisager de migrer en Algérie ou en Lybie, puisqu'ils gagnent désormais suffisamment bien leur vie à travers le maraîchage.

Abdoulaye, 33 ans et issu de village de Toudoun Billa dans la communauté urbaine d'Agadez a ainsi vu ses revenus considérablement augmenter, a pu acquérir une nouvelle parcelle et développer ses cultures et n'envisage plus de repartir en Algérie comme il a été amené à le faire par le passé :

Après sa formation, Abdoulaye a été accompagné par un conseiller de la CRA pour formuler ses besoins en financements. Le budget global de son pro-



jet s'élevait à 700 000 FCFA (environ 1 070 €), dont la moitié sous forme de crédit. Pour l'apport personnel, d'un montant de 35 000 FCFA (environ 54 €), Abdoulaye a emprunté cette somme auprès du chef de village, et l'a depuis remboursée, sans intérêts. Il a obtenu les fonds en 2020 et a pu investir dans une nouvelle parcelle de jardin d'une superficie de 2,5 ha, qu'il a achetée aux descendants d'une personne décédée. Grâce à cet appui financier, il a également pu acheter une motopompe, une quarantaine de tuyaux, un pulvérisateur, une charrette et un âne pour lui permettre de transporter du fumier (...). Par ailleurs, le fonds de roulement lui a permis de financer l'achat de bouteilles de gaz. Abdoulaye a remboursé son crédit en 4 mois : « *la campagne démarrait quand j'ai acquis les fonds, donc cela m'a permis de rembourser rapidement le crédit* ». Grâce à la formation et aux financements dont il a bénéficié, en une campagne d'hivernage, Abdoulaye a pu écouler environ 250 sacs d'oignons de 46 à 50 kg, qu'il a vendus 15 000 FCFA le sac à un seul et unique collecteur. Cela a donc représenté un chiffre d'affaires d'environ 3,8 millions de FCFA (environ 5 800 €). « *Auparavant mon chiffre d'affaires ne dépassait pas 200 000 FCFA en une campagne* ». Ces bons résultats, bien que le montant du bénéfice net ne soit pas connu, semblent se confirmer dans le temps : « *en 2022 ma production a augmenté, j'ai produit environ 300 sacs, mais le prix de vente au collecteur a baissé pour s'établir à 13 000 FCFA, ce qui représente donc une légère augmentation de mon chiffre d'affaires au final* ».

Abdoulaye mobilise de la main d'œuvre sur sa parcelle : des membres de sa famille, mais également d'autres personnes, notamment des femmes. Lors de la dernière campagne, au moment du repiquage, il a embauché environ 40 femmes sur plusieurs demi-journées jours.

Aujourd'hui, Abdoulaye estime bien gagner sa vie à travers le maraîchage : « *Mes revenus sont bons depuis 2 ans et je n'envisage pas de repartir en Algérie (...) je suis tout de même inquiet de savoir si j'aurais assez d'eau l'an prochain pour mes cultures. Ici c'est un vrai problème, soit il y a trop d'eau soit il n'y en a pas assez* ».

Pour les jeunes femmes, les effets de l'obtention d'un crédit sont plus difficiles à percevoir et, a minima, plus nuancés. En effet, comme cela a été indiqué plus haut, elles ne disposent le plus souvent pas de foncier à leur nom. Lorsqu'elles pratiquent le maraîchage, c'est le plus souvent sur la parcelle de leur père ou de leur mari et celles qui ont sollicité un crédit l'ont ainsi fait, le plus souvent avec un acte foncier qui appartenait à ce proche parent. Par ailleurs, le maraîchage représente le plus souvent une activité annexe, qu'elles continuent de pratiquer en plus d'autres activités. C'est notamment le cas de Ramatou, 35 ans et Fanta, 32 ans qui résident toutes deux dans le village d'Aladab, dans la communauté urbaine d'Agadez.

Leur temps est partagé entre (i) le temps passé à la maison pour les travaux domestiques, le maraîchage dans leur « jardin personnel », le petit commerce pratiqué à la maison et (ii) le temps dédié à la coopérative féminine (qui correspondrait à 3 ou 4 jours/semaine, mais sans doute pas à temps plein). Ce temps dédié à la coopérative peut varier selon les campagnes, notamment en raison du problème d'accès à l'eau : en dépit du forage disponible sur la parcelle de la coopérative, en saison sèche froide les femmes ne cultivent pas.

Lorsqu'elles accèdent à un crédit et du matériel à l'issue de la formation, il semble que celui-ci soit transmis et géré principalement par le mari, le frère ou le père détenteur de la parcelle sur laquelle elles cultivent. Pour ces femmes, le crédit ne semble ainsi pas jouer l'effet levier attendu dans le cadre du projet.

4. Le processus d'installation des jeunes et des femmes dans le cadre de l'aménagement des sites maraîchers

Dans le cadre de la composante 1 (« Financement d'investissements collectifs à caractère public en faveur des filières agricoles et appui technique aux communes »), il était prévu que des terres aménagées par le projet leurs soient réservées pour faciliter leur accès au foncier (au même titre que les femmes)²². Un objectif de 1 000 jeunes et femmes producteurs installés avait été défini à cet effet²³. En mars 2023, la réalisation des travaux aménagés prévus dans le cadre de la composante 1 ayant connu des retards importants, les activités de mise en valeur de sites aménagés venaient à peine de commencer. À titre d'exemple, à Agadez, une étude pour l'aménagement de 8 sites dans la commune urbaine d'Agadez a été lancée en 2022. Des fiches techniques des microprojets suite aux informations collectées via des missions conjointes CR/STD/PPR au niveau des sites de 3 communes pilotes (Iferouâne, Timia et Dabaga) ont été élaborées et 2 sites de la commune rurale d'Iferouâne (Tadek et Ebourkoum) ont été aménagés (les deux autres sites pilotes prévus dans les communes de Timia et Dabaga ont été reportés).

Ainsi, à ce stade du projet, aucune installation pour des femmes et des jeunes sur ces terres aménagées n'avait pu être engagée. À l'inverse, le volet formation-accompagnement des jeunes a, lui, été engagé dès le premier semestre 2019 par les CRA dans les deux régions.

Par rapport à l'approche intégrée à destination de la jeunesse (continuum formation-crédit-installation via aménagements) initialement pensée par le projet, la structuration même du projet (structuration en composantes déléguées à différents acteurs chargés de sa mise en œuvre) et leur rythme différencié de mise en œuvre de ces composantes, n'ont pas permis d'opérationnaliser cette approche. Notamment, le volet aménagements ayant pris du retard, il n'a pas été possible d'aligner le choix des sites de formation sur le choix des vallées aménagées. Par ailleurs, du point de vue des CRA, il était

difficile de miser sur les potentialités futures dégagées par les aménagements.

« Par rapport à la réflexion sur le fait d'installer des jeunes près des sites aménagés par le PPR : la CRA n'a pas été associée au choix des sites d'aménagements. Par ailleurs, les seuils, pour certains, ne sont pas finalisés et les espaces ne sont pas encore aménagés. On ne pouvait pas partir de l'hypothèse que les seuils allaient fonctionner : il faut attendre qu'il pleuve pour voir si ça marche et si les nappes sont rechargées. On est allés là où il y avait déjà des potentialités pour les jeunes. Le jeune ne va pas rester à attendre la recherche du seuil, il ne va pas rester. ». (Entretien CRA de Tahoua, mars 2023).

Il est prévu que cet accompagnement à la mise en valeur (suivi de la gestion des investissements, suivi de l'accès à un foncier sécurisé, accompagnement à la production via des microprojets) soit coordonné par les CRA, avec l'appui des STD : une convention était en cours de signature au moment de la mission de capitalisation. L'arrêt du projet au 30 septembre 2023 ne permettra cependant pas de réaliser un suivi de ces activités qui s'engagent trop tardivement dans la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, la stratégie d'installation des jeunes et des femmes, cible prioritaire pour cette activité, sur ces terres aménagées, n'avait pas été définie : en particulier, les enjeux relatifs à un accès sécurisé au foncier de ces deux groupes n'avaient pas été clarifiés. En fonction des statuts fonciers des terres aménagées (foncier privé, communautaire, communal, etc.), les conditions d'accès sécurisé au foncier pour les jeunes et les femmes qui s'installeront sur ces terres devront impérativement être clarifiés en amont de leur installation.

« Quand on parle d'installer des jeunes sur ces sites : on n'a pas dit c'est quels jeunes ? est-ce que là où on fait ces seuils il y a des jeunes dans les villages ? Et les espaces sont les parcelles des producteurs, pas des parcelles publiques. Est-ce qu'on va installer un jeune sur une parcelle privée ? sauf si le jeune a un papa qui a une parcelle là-bas. » (Entretien CRA de Tahoua, mars 2023).

22. Voir formulation du résultat 2 : « R2 : « La réalisation d'infrastructures et d'aménagement permettent, dans un contexte de changement climatique, la valorisation durable des terres arables en vue de retenir les jeunes dans les sites concernés et d'améliorer les revenus des populations ».

23. Voir « Tableau d'évaluation des performances des indicateurs quantitatifs PPR 2018–2022 ».



5. Le dispositif de création d'emplois temporaires et « permanents » dans le cadre des travaux d'aménagements et d'infrastructures du Projet Pôles Ruraux

Dans le cadre de la composante 1 du PPR relative à la réalisation d'infrastructures et d'aménagements destinés, dans un contexte de changement climatique, à contribuer à la valorisation durable des terres arables, le choix a été fait de mobiliser l'approche Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) pour la réalisation d'un certain nombre d'activités et notamment:

- Les activités Conservation des eaux et sols – défense et restauration des sols (CES/DRS) (demi-lune, banquettes) réalisées dans le cadre des travaux de récupération des terres dégradées exécutés autour des ouvrages de mobilisation des eaux (seuils d'infiltration et digues) pour améliorer la disponibilité en eau d'irrigation et lutter contre l'érosion hydrique des terres cultivables des bassins versants des vallées de production. Ces activités supposent un travail de confection des ouvrages puis un travail d'ensemencement (majoritairement réalisé par les femmes) réalisés sous forme de travaux HIMO.
- La réalisation de bandes pare-feu, également selon l'approche HIMO, pour limiter les effets de feux de brousse;
- La réalisation de travaux HIMO dans le cadre de la construction ou réhabilitation de seuils d'épandage (par ex : digues en gabion ou pierres sèches).

L'hypothèse formulée par le PPR à travers l'approche HIMO (et qui se retrouve dans la formulation du résultat 2 du projet²⁴) était que la mobilisation des populations des zones concernées par les aménagements et infrastructures dans le cadre de ces travaux HIMO, permettrait à ces dernières : (i) de générer des revenus « substantiels » par la création d'emplois temporaires permettant « de consolider les besoins d'investissement du capital productif des exploitations agricoles » et (ii) de favoriser « l'emploi des jeunes » en particulier (sur base de l'hypothèse que 90 % des personnes impliquées

dans ces travaux HIMO sont des personnes jeunes) et ainsi freiner leur exode rural, en leur permettant de combiner travaux agricoles et travaux HIMO pour une meilleure conduite de la pratique agricole²⁵ et comme alternative de la mobilité économique.

L'exercice de capitalisation avait pour objectif de tester et vérifier cette hypothèse par : i) la collecte de données quantitatives relatives aux emplois temporaires créées dans le cadre des travaux HIMO et aux revenus générés par la participation à ces activités et ii) la collecte de données qualitatives relatives aux trajectoires des jeunes hommes et femmes impliqués dans ces travaux et aux effets observés de ces derniers sur leur trajectoire d'insertion socio-économique et sur leur mobilité.

5.4.1. Le dispositif de création d'« emplois » temporaires dans le cadre des aménagements et infrastructures réalisés selon la modalité HIMO

Les premiers travaux de récupération des terres dégradées ont pu démarrer avant la saison d'hivernage 2018 et se poursuivre tout au long de la période de mise en œuvre du projet.

Les principaux acteurs de mise en œuvre de cette activité sont les acteurs suivants :

- Les communes : initialement, les communes étaient en charge de la maîtrise d'ouvrage des travaux réalisés. Les fonds destinés à la mise en œuvre de cette activité (pour l'achat du matériel et le paiement des travaux réalisés) transitaient alors par l'ANFICT, qui les transférait ensuite aux communes. À partir de 2020, le choix a été fait de ne plus transférer l'argent aux communes et le paiement est alors directement réalisé par l'UGP PPR. Les modalités de mise en œuvre des travaux est cependant resté le même.
- La Direction régionale de l'environnement (DRE) et ses démembrements (départementaux et communaux) : Elle est en charge de la formation de l'équipe d'encadrement et du COGES, ainsi que du suivi des travaux.

24. Voir formulation du Résultat 2 « La réalisation d'infrastructures et d'aménagement permettent, dans un contexte de changement climatique, la valorisation durable des terres arables en vue de retenir les jeunes dans les sites concernés et d'améliorer les revenus des populations ».

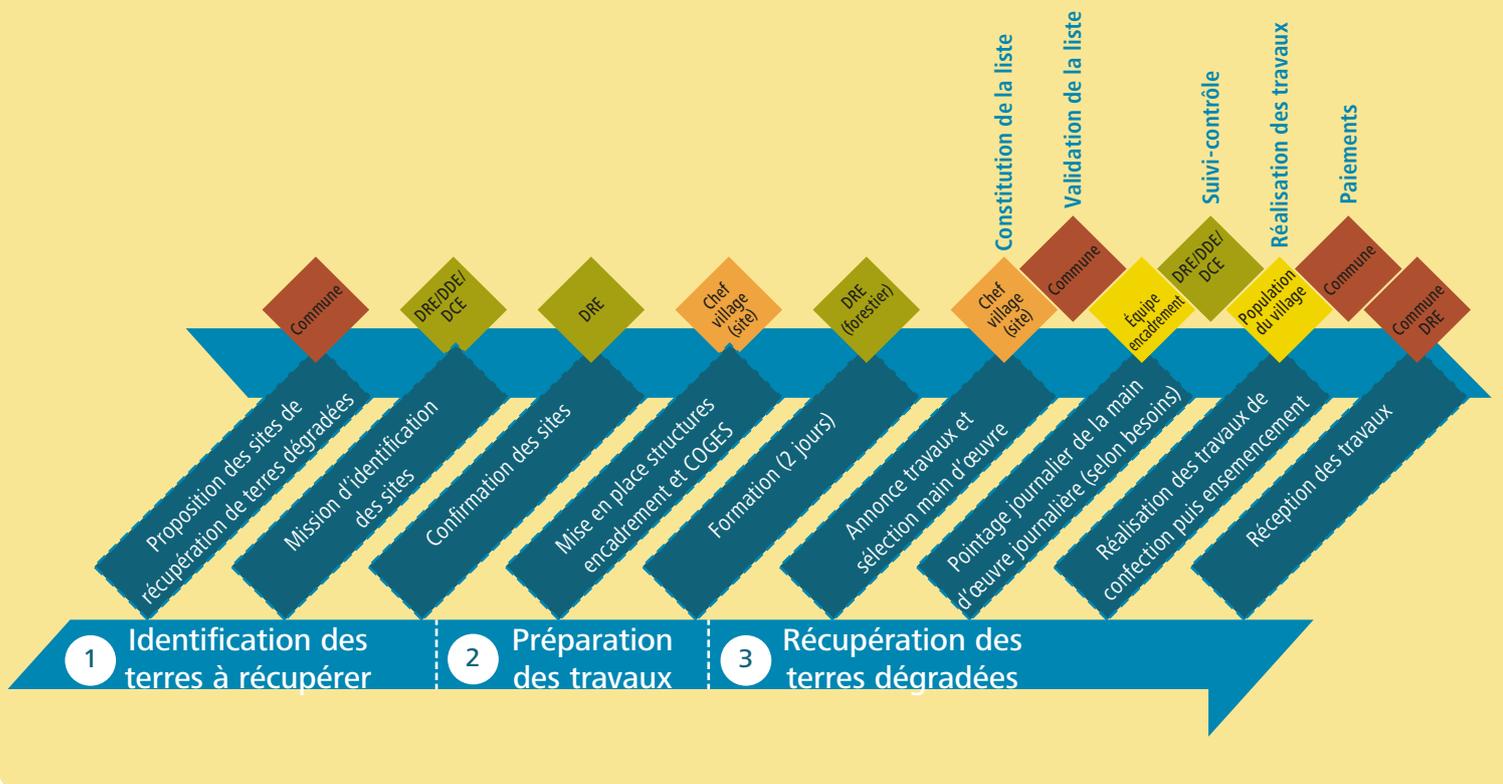
25. PPR, Rapport annuel sur la période couverte du 01/01/2019 au 31/12/2019, janvier 2019.

- L'UGP PPR (coordination et assistance technique) : Elle est en charge de la supervision des travaux et du paiement de la main d'œuvre.
- Les populations des villages dont dépendent les sites de récupération de terres et des villages environnants : Elles peuvent être impliquées dans le suivi des travaux (en tant que membre du COGES ou membre de l'équipe d'encadrement) et/ou dans la réalisation des travaux de récupération de terres (en tant que main d'œuvre journalière).

Le processus de mise en œuvre des travaux HIMO dans le cadre des aménagements et infrastructures est relativement peu décrit dans la documentation du projet. Les entretiens individuels et collectifs réalisés en mars 2023 à Tahoua et Agadez ont néanmoins permis d'avancer dans la compréhension de ce processus et de son opérationnalisation.

Le schéma ci-après reconstitue, à titre d'exemple, le dispositif HIMO mis en place dans le cadre des activités CES/DRS qui se déroule en trois étapes.

Illustration 10 : Le processus de mise en œuvre des travaux HIMO dans le cadre des activités CES/DRS



1. Une étape d'identification et de sélection des terres à récupérer :

Sur base de sites de récupération de terres proposées par les communes d'intervention du projet, une mission d'identification des sites est organisée sous la supervision de la DRE et ses démembrements (niveaux départemental et communal) ainsi que des représentants de la commune. Cette mission a pour objet de vérifier si le site proposé est récupérable et d'estimer la superficie à récupérer. La liste des sites retenus est ensuite établie.

2. Une étape de préparation des travaux de récupération de terres :

Pour chacun des sites de récupération de terres retenus, il est demandé aux communes de constituer un comité de gestion du site (COGES) par site à récupérer. Chaque COGES est composé de 5 membres bénévoles, tous issus du village dont dépend le site. Ces membres sont désignés par le chef du village parmi les « sages » du village. Le rôle du COGES est un rôle de suivi et de contrôle de la réalisation des travaux. Une équipe d'encadrement (chefs de chantier, encadreurs, traceurs, pointeurs) est également constituée. Ses membres sont sélectionnés parmi la population du village. Une fois



le COGES et l'équipe d'encadrement constituée, une formation de 2 jours est réalisée sous la supervision de la DRE pour accompagner ces acteurs dans leur rôle de supervision et de contrôle des travaux de récupération²⁶.

Un communiqué est ensuite fait par le chef de village auprès de la population du village et des villages environnants pour annoncer le lancement des travaux HIMO et le recrutement de main d'œuvre pour la réalisation de ces travaux. À noter que plusieurs sites de récupération de terres peuvent coexister dans un même village, en fonction des sites identifiés.

3. Une étape de récupération des terres dégradées (travaux HIMO) :

Au lancement des travaux, l'équipe d'encadrement sélectionnée (le pointeur en particulier) recense l'ensemble des personnes du village et des villages environnants s'étant présentées comme main d'œuvre dans le cadre des travaux HIMO et inscrit ces personnes sur une liste (nom, prénom). Cette liste, après validation par le chef de village, est transmise à la commune qui l'endosse. Il ne semble pas exister de critère de sélection formalisé.

En dehors d'un critère de « force physique » et d'un critère de « vulnérabilité » (défini sur base communautaire), il ne semble pas exister de critère de sélection formalisé. À cette étape, le processus de sélection reste limité. Des entretiens réalisés au cours de la mission de capitalisation 2023, il ressort qu'un critère de « force physique » soit de fait appliqué, de même qu'un critère de « vulnérabilité » (défini sur base communautaire). Lorsque le nombre de personnes qui se présentent dépasse le nombre de place disponible, ces critères de sélection sont alors mobilisés.

« Il n'y a pas de critère de sélection. On ne prend pas les vieux parce que c'est un travail physique. Si physiquement la personne n'est pas apte, alors on ne le retient pas. On ne demande pas de papier d'identité pour vérifier ton âge. Mais si tu es une personne âgée ou si tu as 14 ans, on peut le savoir chez nous, même sans les papiers. » (Entretien STD, région d'Agadez, mars 2023).

Une étude réalisée en 2022 sur les changements imputables aux actions CES/DRS réalisées dans le cadre du projet PPR²⁷ précise néanmoins que, dans la région

26. Le contenu de la formation n'a pas pu être reconstitué dans le cadre de cet exercice de capitalisation.

d'Agadez, certains COGES ont défini des critères d'accès aux travaux de récupération des terres : (i) Disposer d'un minimum de nourriture et de l'eau sur le chantier ; (ii) Être ciblé comme très pauvre et veuve ; (iii) Être âgé de plus de 17 ans ; (iv) Ne pas être des femmes enceintes ; (v) Être résident (e) de la zone d'ouvrage ; (vi) Limiter le nombre de demi lunes à confectionner par jour à trois par individu²⁸. Nous ignorons toutefois si tout ou partie de ces critères ont été repris par les autres COGES mis en place dans les autres communes ciblées par le projet.

Par la suite, les modalités et fréquences de mobilisation de la main d'œuvre varient en fonction des sites concernés et notamment de : (i) la superficie à récupérer (rarement inférieure à 50 hectares dans le cadre du PPR) ; (ii) le nombre d'ouvrages à réaliser ; (iii) le nombre de personnes s'étant présentées pour travailler ; (iv) la capacité de l'équipe d'encadrement à encadrer. Dans certains cas, l'ensemble des personnes s'étant présentées est retenue et peut travailler de manière concomitante sur la durée complète du chantier (en général de 2 à 3 semaines). Il semble néanmoins que dans la majorité des cas la capacité d'absorption de la main d'œuvre soit insuffisante. Dans ces conditions, un système rotatif est mis en place : les personnes inscrites sur les listes sont alors structurées en « groupes de travail » (allant de 100 à 250 personnes en général) et travaillent de manière alternée sur le chantier :

« Quand on procède au recrutement de la main d'œuvre, une liste est établie. Tous ceux qui veulent participer peuvent le faire. En fonction de leur nombre, on fait des regroupements. Par exemple, s'il y a 500 personnes inscrites, on fait des groupes de 150 à 250 personnes (tout dépend des capacités d'encadrement) et les gens se relaient pour travailler : 3 jours de travail pour une personne, puis 3 jours de travail pour une autre personne. Ça tourne pour que tous les inscrits puissent travailler. » (Entretien STD, région de Tahoua, mars 2023).

Tous les 15 jours, un état de paiement est établi sur base des fiches de pointage journalières et transmis

27. PPR, Evaluation des changements imputables aux actions de CES/DRS sur la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables dans les huit (8) communes d'intervention du projet Pôles ruraux de la région d'Agadez, Rapport de mission, septembre 2022.

28. Les communes concernées sont les communes de Tabelot, de Dabaga, d'Agadez et de Tchirozérine.

à l'UGP PPR pour paiement. Les rémunérations pour travaux réalisés sont ainsi faites tous les 10 à 15 jours de travail.

Le suivi et la supervision des travaux sont assurés par les démembrements communaux et départementaux de la DRE, sous la supervision de cette dernière qui réalise une mission de suivi sur site tous les 15 jours environ.

Main d'œuvre mobilisée dans le cadre des travaux HIMO

Dans le cadre du dispositif de suivi des performances du PPR, aucun IOV rattaché aux résultats R2 et R3 relatifs aux aménagements et infrastructures n'a été défini. Néanmoins, la main d'œuvre mobilisée au titre des CES/DRS et de la réalisation des bandes pare-feu dans

les deux régions fait l'objet d'un suivi par les services techniques (DRE) et ses démembrements au niveau départemental et communal : ces données sont issues des fiches de pointage réalisées sur site, puis compilées par les Directions régionales de l'environnement (DRE au niveau départemental puis régional) et transmises à l'UGP du PPR. Elles sont présentées dans les rapports annuels du PPR. Le tableau 5 synthétise les principaux éléments qui ont pu être extraits de ce suivi, en se concentrant sur les dénominateurs communs, sachant que le type de données compilées a connu des variations d'une année ou d'une région à l'autre.

Ces données statistiques donnent des indications relatives à la quantité de main d'œuvre mobilisée par le projet dans le cadre des CES/DRS ou des bandes pare-

Tableau 5 : Main d'œuvre mobilisée dans le cadre du PPR dans les régions d'Agadez et Tahoua (2019–2022)

Au titre des CES/DRS	Région	Nombre de personnes employées			Nombre homme/jour		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2019	Agadez	7 065	2 055	9 120	125 058	39 263	164 321
	Tahoua	15 966	16 293	32 259	ND	ND	ND
	Total	23 031	18 348	41 379	ND	ND	ND
2020	Agadez	13 022	3 380	16 402	ND	ND	ND
	Tahoua	34 179	26 873	61 051	ND	ND	ND
	Total	47 201	30 253	77 453	ND	ND	ND
2021	Agadez	2 236	535	2 771	50 951	13 988	64 939
	Tahoua	2 112	1 836	3 948	55 114	49 476	104 590
	Total	4 348	2 371	6 719	106 065	63 464	169 0529
2022	Agadez	2 276	1 185	3 461	19 904	4 096	24 000
	Tahoua	ND	ND	ND	70 243	69 031	139 274
	Total	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Au titre des bandes pare-feu	Région	Nombre de personnes employées			Nombre homme/jour		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2020	Agadez	691	16	707	5 399	176	5 575
	Tahoua	3 502	594	4 096	56 959	146 020	2 464 607
	Total	4 193	610	4 803	62 358	146 196	2 470 182
2021	Agadez	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Tahoua	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Total	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2022	Agadez	3 651	1 196	4 847	150 840	7 640	158 480
	Tahoua	ND	ND	ND	128 318	3 960	132 278
	Total	ND	ND	ND	279 158	11 600	290 758

Source : rapports annuels de suivi du projet PPR sur la période 2019 à 2022



feu au fil des ans ainsi que du nombre d'hommes/jours travaillés. Ces données sont toutefois incomplètes et ne permettent pas de :

- Produire des chiffres globaux sur l'ensemble de la durée du projet dans la mesure où les données disponibles au niveau du suivi sont incomplètes et disparates d'une région à l'autre ;
- Produire des données individualisées permettant de savoir combien d'hommes/jour chacune des personnes ayant été mobilisée a effectivement travaillé et, par conséquent, les revenus qu'elle a pu tirer de cette activité temporaire. Les listes de pointage réalisées par site de même que les listes compilées par commune et par département sont semble-t-il nominatives. En revanche, les données compilées par région (transmises ensuite au projet pour réaliser le suivi) ne le sont pas. Il n'est donc pas possible de rattacher des hommes/jour à des personnes. Par ailleurs, lors des entretiens réalisés, il semble que la pratique consistant à inscrire des personnes différentes sous un même nom soit courante : les revenus tirés de l'activité sont alors divisés par la quantité de travail réalisée par chacun.
- Enfin, bien que le projet fasse l'hypothèse que ces emplois temporaires sont occupés en priorité par des jeunes²⁹, à l'inverse des emplois plus qualifiés, aucune donnée relative à l'âge des travailleurs n'a été collectée ou n'est synthétisée dans les données compilées au niveau régional. De ce fait, il n'est pas possible de préciser la part de jeunes hommes et de jeunes femmes ayant travaillés dans ces chantiers HIMO et donc de vérifier l'hypothèse formulée au départ que 90 % des personnes impliquées dans ces travaux HIMO sont des personnes jeunes.

5.4.2. Le dispositif de création d'« emplois permanents » dans le cadre des travaux et aménagements réalisés

Par ailleurs, des « emplois » dits « permanents » ont été créés dans le cadre des travaux et aménagements de la composante 1 du projet, via notamment les dispositifs de contrôle des travaux directement coordonnés par l'UGP du projet (superviseur et contrôleurs) et/ou par les entreprises mobilisées dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagements (travaux de construction des seuils, digues de protection et Maison Paysan : cadres, chauffeurs, ouvriers qualifiés, manœuvres). Les données statistiques relatives à ces emplois « permanents » sont disponibles pour les années 2021 et 2022³⁰ et sont synthétisés dans les tableaux ci-après.

Ces données présentent la mobilisation mensuelle de ce personnel, par catégorie de poste, dans chacune des deux régions. Sur cette base, les rapports de suivi du projet PPR font une estimation du personnel mobilisé au cours des périodes de travaux d'aménagements.

- Ainsi, pour 2021, il est estimé que durant les phases de travaux de l'année 2021, le personnel suivant a été mobilisé : 261 cadres (directeurs de travaux, chefs de chantiers, topographes, gestionnaires), 322 chauffeurs, 610 ouvriers qualifiés (maîtres maçons, maçons) et 5 817 manœuvres³¹.
- En 2022, il est estimé que le personnel suivant a été mobilisé : 57 cadres, 97 chauffeurs, 133 ouvriers qualifiés et 8 918 manœuvres³¹.

Par ailleurs, les rapports de suivi notent pour 2021, la création d'1 poste de superviseur et de 23 contrôleurs permanents à Tahoua, et de 2 postes de superviseurs et de 37 contrôleurs permanents à Agadez³¹. Pour 2022, il est noté que « plus de 50 jeunes ingénieurs ont également été recrutés en 2022 dans le cadre du dispositif de contrôle des travaux mis en place par le PPR »³¹.

29. PPR, Rapport annuel sur la période couverte du 01/01/2022 au 31/12/2022, février 2023 : « Notamment les jeunes sont mobilisés sur les différents chantiers à plus de 90 %, les personnes âgées sont généralement recrutées comme maîtres maçons ou gardiens ».

30. Ces données ne sont pas connues pour les années précédentes.

31. PPR, Rapport annuel sur la période couverte du 01/01/2021 au 31/12/2021, janvier 2022.

Tableau 6 : Main d'œuvre mobilisée dans le cadre du PPR dans les régions d'Agadez et Tahoua (2019–2022)

Source : données PPE Emplois infrastructures PPR Agadez et Tahoua

	Région	Personnels clés ³²	Chauffeurs	Ouvriers qualifiés	Manceuvres	Total
2021	Agadez	220	260	518	4 612	5 610
	Tahoua	41	62	92	1 205	1 400
	Total	261	322	610	5 817	7 010
2022	Agadez	192	378	430	2 462	3 462
	Tahoua	214	423	653	6 456	7 373
	Total	406	801	1 083	8 918	10 835

Le mode de comptabilisation de ce personnel ne permet en revanche pas de savoir combien de personnes « réelles » ont effectivement été mobilisées et pour quelle durée chacune d'entre elle a été mobilisée par le projet (1 mois? plusieurs mois? une année? plusieurs années?). En effet, les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus font le cumul, par catégorie d' « emploi », du personnel mobilisé mensuellement dans le cadre des travaux d'aménagements, sans toutefois tenir compte du fait qu'une personne peut être comptabilisée deux fois si elle a par exemple travaillé plusieurs mois... Ces chiffres seraient à affiner pour permettre de comptabiliser les emplois « réels » financés dans le cadre du PPR.

5.4.3. Quels effets de ces dispositifs sur les populations des zones concernées, en particulier sur les jeunes?

a. Une appréciation positive des activités HIMO et de leurs effets sur les populations des zones concernées...

Une appréciation très positive de ces activités HIMO et de ses effets sur les populations de zones concernées sont mis en évidence par la documentation de projet comme lors des entretiens individuels et collectifs réalisés en mars 2023. Dans l'ensemble, l'approche HIMO telle qu'elle a été déployée dans le cadre du PPR est fortement appréciée des principales parties prenantes du projet rencontré lors de la mission de capitalisation, dans la mesure où il s'agit d'un dispositif inclusif (c'est-à-dire accessible à tous et en particulier aux individus les plus vulnérables), souple dans sa mise en œuvre et aux effets potentiellement importants en raison de l'ampleur des sites de restauration des terres concernés³³ et des

sommes importantes injectées auprès des populations locales concernées. De manière spécifique, plusieurs effets sont mis en évidence par les interlocuteurs rencontrés au cours de la mission de capitalisation et/ou dans la documentation de suivi du projet, tels que :

– Des « revenus substantiels » seraient dégagés au profit des populations locales :

Selon les entretiens individuels et collectifs réalisés en mars 2023 avec les STD de Tahoua et Agadez, dans le cadre des activités CES/DRS, la rémunération individuelle est de 2 000 FCFA pour 3 demi-lunes réalisées. Il est estimé qu'en moyenne, un homme est en capacité de réaliser 6 demi-lunes par jour, ce qui signifie qu'il peut gagner, par jour de travail réalisé, jusqu'à 4 000 FCFA. Dans le cas des bandes pare-feu, la rémunération est collective (à hauteur de 50 000 FCFA/jour pour une bande de 1 000 m de longueur × 25 m de largeur). Pour un groupe de 25 personnes, cela revient à 2 000 FCFA/jour/pers. À noter que l'équipe d'encadrement peut bénéficier de cette rotation qui lui permet de réaliser des travaux directement en complément de la rémunération octroyée pour l'encadrement (50 000 FCFA). À titre de comparaison, un ouvrier agricole gagnerait en moyenne de 3 à 5 000 FCFA/jour. Les données disponibles ne permettent toutefois pas de produire des données individualisées, permettant de savoir ce que les personnes mobilisées dans les chantiers HIMO ont effectivement gagné au cours d'un chantier donné.

32. La définition de « personnel clé » n'est pas précisée dans les rapports de suivi mais elle intègrerait les cadres mobilisés.

33. Au 31 décembre 2022, 31 732 km de pare-feux (sur un objectif de 28 000 km, soit un taux de réalisation de 113 %) et 28 235 km de CES/DRS (sur un objectif de 25 000 km, soit un taux de réalisation de 113 %) avaient pu être réalisés dans les deux régions couvertes par le projet.



– *Et contribueraient à la sécurité alimentaire des ménages (en particulier des ménages les plus vulnérables) ainsi qu'au développement des activités agricoles :*

Les revenus additionnels dégagés des activités HIMO permettraient aux populations de couvrir : (1) l'achat de vivres et (2) la réalisation d'investissements productifs (notamment l'achat d'intrants agricoles semences, engrais, carburant et pesticides) et ainsi de « faire face aux autres charges de la mise en valeur des exploitations agricoles des principales vallées des communes cibles. »³⁴.

En 2022, une étude financée par le PPR et chargée d'analyser les changements imputables aux activités de CES/DRS de 500 hectares de récupération de terres dégradées dans la région d'Agadez³⁵, mettait ainsi en évidence le rôle joué par ces activités HIMO dans la sécurité alimentaire des ménages concernés en particulier dans la période de soudure et en particulier pour les ménages « très pauvres » et « pauvres » (voir encadré 8). Selon cette étude, l'achat de vivres constituerait le principal poste d'utilisation des revenus dégagés des activités HIMO dans le cas des ménages « très pauvres » et « pauvres » (représentant 95 % des personnes bénéficiaires directes des activités de récupération des terres), confirmant ainsi le rôle de « filet social » à court terme joué par les travaux HIMO et permettant de lutter contre l'insécurité alimentaire. L'étude recense en revanche peu d'effets plus pérennes de sortie de la pauvreté par, notamment l'investissement dans le développement d'activités plus productives. À l'inverse, dans le cas des ménages « moyens » (représentant 5 % seulement des personnes bénéficiaires interviewés), les revenus dégagés des activités HIMO permettraient effectivement d'investir dans le capital productif (achat intrants agricoles et reconstitution du cheptel).

– *Les travaux HIMO offrirait aux jeunes (hommes) une alternative, en saison sèche en particulier, permettant de freiner l'exode rural :*

L'investissement des jeunes, en particulier des jeunes hommes, dans les travaux HIMO, constituerait une

alternative à la mobilité économique vers les pays voisins, en particulier en saison sèche. Ainsi, le rapport d'activité 2019 note que « ces revenus ont permis de freiner l'exode des jeunes agriculteurs qui associent les travaux agricoles et les travaux HIMO pour une meilleure conduite de la pratique agricole. »³⁶.

Le rapport 2022 mentionne également la « création d'emplois immédiats des jeunes » comme effet direct des travaux HIMO et note que « les témoignages recueillis au niveau des communautés font servir la réduction de l'exode rural des jeunes et le retour de certains exodants dans leur village pour participer aux travaux de construction des seuils et surtout exploiter les terres autour des seuils construits. »³⁷. Lors de l'atelier de capitalisation du 23 mars 2023 organisé à Agadez, il était noté que « les travaux HIMO favorisent la fixation des jeunes en réduisant le départ en exode et le développement des activités génératrice de revenu. En effet ces travaux génèrent des ressources additionnelles permettant la création des petites entreprises locales. ». Ces éléments ne sont toutefois pas confirmés par des données quantitatives et/ou qualitatives de suivi.

– *Et contribueraient à l'autonomisation économique des femmes :*

Pour ce qui concerne les femmes plus spécifiquement, des effets positifs sont notés en termes de contribution à leur autonomisation économique, notamment par les activités génératrices de revenus (AGR) développées avec les revenus dégagés de leur contribution aux travaux HIMO : « La réalisation des diverses infrastructures du projet a aussi donné la possibilité aux femmes des localités concernées de gagner suffisamment de moyens financiers pouvant constituer un fonds de roulement pour financer leurs AGR et être plus autonomes. Notamment dans la région de Tahoua, il est remarqué que la plus grande part des carrières de graviers a été exploitée par les femmes qui vendent ce matériau en plusieurs tas aux entreprises avant d'être chargé dans les camions bennes. Au niveau des différents chantiers, les femmes développent le petit commerce sous forme de restauration aux manœuvres et cela leur permet d'engranger d'autres revenus. »³⁷. Ces revenus constitueraient

34. PPR, Rapport annuel sur la période couverte du 01/01/2019 au 31/12/2019, janvier 2019.

35. PPR, Évaluation des changements imputables aux actions de CES/DRS sur la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables dans les huit (8) communes d'intervention du projet Pôles ruraux de la région d'Agadez, rapport de mission, septembre 2022.

36. PPR, Rapport annuel sur la période couverte du 01/01/2019 au 31/12/2019, janvier 2019.

37. PPR, Rapport annuel sur la période couverte du 01/01/2022 au 31/12/2022, février 2022.

Encadré 8 : Analyse des changements imputables aux actions de CES/DRS sur la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables dans la région d'Agadez

En 2022, le PPR a financé la réalisation d'une mission chargée d'analyser les changements imputables aux activités de CES/DRS de 500 hectares de récupération de terres dégradées dans la région d'Agadez. La mission était composée des acteurs suivants : Secrétaire permanent régional/DNPGCA; points focaux départementaux des comités de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires (PF/CSR/PGCCA); Secrétaires généraux des observatoires de suivi de vulnérabilité (SG/OSV); représentants des Mairies concernées. Deux axes ont été couverts : (i) axe 1 : Communes de Dannet et de Gougaram (département d'Arlit); Iférouane et Timia (département d'Iférouane); (ii) axe 2 : Communes de Tabelot, Dabaga, Agadez et Tchirozérine (département de Tchirozérine). Deux mécanismes de collecte de données ont été mobilisés : (i) Mécanisme 1 : administration d'une questionnaire communautaire (focus group) auprès de 25 % des personnes ayant participé à la réalisation des ouvrages sur chaque site (prévu, le réalisé n'est pas connu); (ii) Mécanisme 2 : exploitation des rapports des services départementaux de l'Environnement concernés sur la réalisation des ouvrages. Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes :

- Une demande qui émane directement des communautés villageoises (via des lettres de demande des communautés adressées aux maires, en lien avec la disponibilité des terres dégradées.
- Une majorité de personnes vulnérables travaillant sur les sites de récupération de terres : du traitement et de l'analyse des informations recueillies, il est ressorti que les catégories ménages « très pauvres » et « pauvres » constituent 95 % des personnes bénéficiaires directes des activités de récupération des terres et 5 % seulement sont de la catégorie ménages « moyens ».

- Des tendances positives enregistrées dans les différentes catégories de ménages (très pauvres, pauvres, moyens) bien que différenciées. L'étude met en évidence la part de ces différents postes de dépenses parmi les différentes catégories de ménages identifiés et montre notamment le rôle joué par les activités HIMO dans la sécurité alimentaire des ménages (en particulier chez les ménages très pauvres et pauvres). Il faut signaler que l'enveloppe consacrée au paiement des dettes concerne en partie les achats des vivres à crédit effectués par les ménages pendant les travaux.

(i) *Cas des ménages très pauvres* : une partie des revenus est consacrée à l'achat de vivres. D'autres catégories de dépenses ont été engagées (mais n'ont pas été relevées dans toutes les zones) : remboursement de dettes, achat de gaz et intrants agricoles (engrais, semences), reconstitution du cheptel, achat d'habillement, prise en charge de soins médicaux, achat de matière première vannerie. (ii) *Cas des ménages pauvres* : au même titre que les ménages très pauvres, une partie des revenus est consacrée à l'achat de vivres et le remboursement de dettes. D'autres catégories de dépenses ont également été engagées (mais n'ont pas été relevées dans toutes les zones) : reconstitution du cheptel, achat d'intrants agricoles (engrais, semences), achat d'habillement, prise en charge de soins médicaux, achat carburant pour moto et thé. (iii) *Cas des ménages moyens* : Les revenus issus de la main d'œuvre a permis à cette catégorie de satisfaire les besoins suivants : reconstitution du cheptel, achat d'habillement, achat de gaz et d'intrants agricoles (engrais, semences), construction d'abris, achat de produits agro-alimentaires, prise en charge des soins médicaux.

Désignation des dépenses	Ménages très pauvres	Ménages pauvres	Ménages moyens	Moyenne sur les trois catégories	Répartition des ressources par catégorie de dépenses
Achat de vivres	1	53 %	8 %	40 %	46 219 666
Remboursement de dettes	0	20 %	0 %	0	15 924 423
Achats d'intrants agricoles	0	11 %	0	0	22 527 232
Reconstitution de cheptel	0	9 %	21 %	12 %	14 370 821
Prise en charge des soins médicaux	0	3 %	0 %	2 %	2 330 403



également un soutien important pour les femmes à certaines périodes de l'année où elles se retrouvent chargées de famille : « *Leurs maris étant partis en exode, elles supportent seules leur famille (scolarité des enfants, habillement, produits de première nécessité, etc.)* » (Entretien individuel, STD, Tahoua, mars 2023). Pareillement, ces éléments ne sont pas confirmés par des données quantitatives et/ou qualitatives de suivi.

b. ... Construite cependant sur une base de preuves limitée

Si la documentation consultée ainsi que les personnes interviewées au cours de la mission de mars 2023 mettent en évidence des effets positifs des travaux HIMO relatifs à l'augmentation des revenus, aux investissements productifs réalisés avec les revenus complémentaires dégagés de cette activité et à la diminution

de l'exode rural notamment des jeunes hommes, la base de preuves disponible pour confirmer ou infirmer ces effets positifs reste faible.

Les données statistiques présentées en section 3.3.1 montrent qu'il n'est en effet pas possible de produire des données individualisées permettant de savoir combien d'hommes/jour chacune des personnes ayant été mobilisée a effectivement travaillé et, par conséquent, les revenus qu'elle a pu tirer de cette activité temporaire. Du point de vue des STD interviewés dans les deux régions, les méthodes de collecte et de remontée des données au niveau départemental et régional ne permettent en effet pas de renseigner de manière individualisée les revenus dégagés par les populations environnantes de ces travaux (voir section 3.3.1). Des moyennes approximatives sont donc produites (voir l'indicateur « emplois créés » présenté à Tahoua), mais elles ne correspondent pas à des situations réelles vécues par les populations.

Encadré 9 : Indicateur « emplois créés » à Tahoua

À Tahoua, pour l'année 2022, un indicateur « emplois créés » est présenté. Cet indicateur est calculé de la façon suivante : en partant du principe que 131 hommes/jour de travail correspondraient à un emploi créé de 6 mois (sur base de 22 hommes/jour de travail par mois), le nombre total d'hommes/jours de travail sur un site est alors divisé par 131 hommes/jours pour obtenir un nombre théorique d'emplois créés. Ainsi, ce « taux d'emploi » reste-t-il purement théorique et

ne correspond-il à aucune réalité de terrain dans la mesure où, dans la pratique, les chantiers CES/DRS ou bande pare-feu atteignent rarement une durée de 6 mois et où les personnes mobilisées ne travaillent généralement pas à temps plein tout au long de la durée des chantiers.

Source : auteurs, à partir des entretiens individuels réalisés avec les STD, mars 2023

Dans ce contexte, l'utilisation de la notion même d'« emploi » par le projet (qui n'a pas été définie dans le cadre des documents de projet) mériterait d'être questionnée. Plus que la création d'emploi, la notion d'activités permettant de dégager des revenus semblerait plus appropriée.

Par ailleurs, au-delà du nombre d'« emplois » soutenus dans le cadre du projet, le suivi de la contribution de ces emplois aux trajectoires socio-économique des personnes concernées aurait été intéressant mais n'a pas été prévu dans le cadre du dispositif de suivi-évaluation du projet (absence d'indicateur d'emploi). Notamment, les données relatives au profil des personnes recrutées, à leur statut et type de contrat, à la durée de leur emploi, au niveau de leur rémunération, aux conditions de travail, à l'usage qui est fait de ces revenus et, par conséquent, les effets de ces activités sur les moyens de

subsistance et moyens de production des populations, a fortiori des jeunes, etc. Toutefois, la nature du suivi réalisé par les STD et démembrements ne couvre pas ces éléments. À ce niveau, une étude d'impact serait nécessaire et pour approfondir la compréhension des effets et changements observés (sur base d'une analyse détaillée des profils et de l'usage qui est fait des revenus tirés de ces activités).

Au cours de la mission de capitalisation, quelques entretiens ont pu être réalisés à Agadez auprès de personnes ayant été mobilisés dans le cadre des travaux HIMO (5 personnes, dont 3 femmes). Ces personnes ont entre 38 et 52 ans (il ne s'agit donc pas de personnes jeunes) et ont été mobilisées dans le cadre des chantiers de Enah Bizguine, de Tssakn N. Tannamt et Tssakn N. Tannamt Est. Quelques informations ont pu être tirées de ces entretiens et sont présentées dans l'encadré 10.



Ces informations restent cependant tout à fait parcelaires et non représentatives des diverses réalités vécues

par les milliers de personnes mobilisées dans le cadre des travaux HIMO du PPR.

Encadré 10 : Informations tirées des entretiens collectifs réalisés à Agadez avec des personnes mobilisées dans le cadre des travaux HIMO (mars 2023)

Tou.te.s ces personnes ont été mobilisés à plusieurs reprises dans le cadre de chantiers HIMO portés par diverses organisations. La nature de ces chantiers (banquettes et demi-lunes dans le cadre de travaux de récupération de terres dans la région d'Agadez) et les conditions de travail et de rémunération semblent avoir été assez similaires aux conditions proposées par le PPR.

Les informations relatives à la situation socio-économique des personnes interviewées ne permettent pas de se prononcer sur le caractère « vulnérable » de leur foyer.

Deux des personnes interviewées indiquent que plusieurs membres de leurs familles (enfants) et/ou voisins ont travaillé dans le cadre du même chantier HIMO. Les 3 femmes interviewées appartiennent au même groupement (de femmes) et ont participé aux mêmes chantiers.

Il semble que les personnes aient pu travailler sur deux chantiers en parallèle.

La durée du travail sur un chantier HIMO est variable d'une personne et d'un chantier à l'autre dont la durée est variable (dépendant notamment de la nature et de la taille du chantier mais aussi du nombre de personnes s'étant présentées pour y travailler). Les 5 personnes interviewées indiquent ne pas avoir pu travailler sur la durée complète du ou des chantiers dans lequel(s) elles étaient impliquées en raison d'un système de rotation mis en place pour pouvoir permettre à toutes les personnes inscrites sur les listes du personnel de travailler. Une personne précise qu'elle travaillait 1 semaine sur

2. Le rythme de travail et de rotation n'est pas connu pour les autres personnes interviewées. Au total, les 5 personnes indiquent avoir travaillé entre 7 jours et 40 jours d'affilée.

Les femmes gagnent en moyenne 2 000 FCFA/jour (pour 3 demi-lunes); le montant gagné par jour n'a pas été précisé par les hommes au cours de l'entretien. Pour un chantier donné, une des femmes a travaillé 38 jours entre septembre et décembre 2019 et pu gagner 76 000 FCFA.

L'utilisation qui est faite de l'argent gagné par les travaux HIMO :

- Pour les femmes interviewées, il y a deux usages de l'argent gagné via les chantiers : Sur 20 000 FCFA gagné en deux semaines via les travaux HIMO, la moitié est investie dans la tontine, l'autre pour agrémenter le quotidien. Pour la partie de l'argent investie dans la tontine, quand c'est leur tour d'en bénéficier (100 000 FCFA environ) cela permet d'aider la famille dans le quotidien : pour l'achat de nourriture, l'éducation des enfants, l'achat d'habits. Puis, si elles ont encore un peu d'argent, elles essayent de lancer du petit commerce. D'autres femmes (pas elles) peuvent aussi investir dans un peu de bétail. L'argent non investi dans la tontine permet d'agrémenter le quotidien : achat de vivres un peu « exceptionnelles » au marché « on se fait plaisir », mais fait aussi attention à ne pas tout dépenser.
- Pour l'un des hommes interviewés, l'argent gagné lui a permis d'acheter du bétail pour pratiquer l'embouche.

Enfin, un effet négatif mis en évidence lors de l'atelier de capitalisation du 23 mars 2023 à Agadez concerne l'attrait des jeunes pour les chantiers HIMO et ses conséquences sur les taux de déperdition des formations portées par les CRA lorsque les deux activités sont situées

dans la même localité. Du point de vue des acteurs ayant participé à l'atelier, il aurait fallu veiller à une meilleure articulation de ces deux activités afin qu'elles n'entrent pas en concurrence.



6. Enseignements

Les enseignements présentés ci-après sont issus du travail de capitalisation conduit de décembre 2022 à avril 2023, ainsi que de la mise en débat des résultats de l'étude lors de l'atelier conduit à Niamey, le 1^{er} juin 2023, en présence d'une cinquantaine de représentants des institutions et organisations parties prenantes du projet (voir compte-rendu en annexe).

Les enseignements proposés s'inscrivent dans quatre

grandes questions, communes aux différents volets de capitalisation du projet et concernent : i) l'adaptation des appuis proposés aux spécificités des territoires et des publics ; ii) l'inscription des appuis en direction des jeunes dans un cadre de politiques nationales ; iii) la mise en œuvre d'une approche intégrée à destination de la jeunesse ; iv) l'approche pluri-acteurs et territoriale soutenue dans le cadre du projet.

6.1. Concernant l'adaptation des appuis proposés aux spécificités des territoires et des publics

Le contenu des formations proposées dans le cadre du PPR sont centrées sur la culture de l'oignon et, de manière optionnelle, sur la tomate, le chou et la pomme de terre. Ce choix s'appuie sur une analyse des filières porteuses et des potentialités des territoires. Les contenus de formation varient peu d'un site de formation ou d'une région à l'autre et font l'objet d'adaptations à la marge, afin de tenir compte de la saisonnalité et pour laisser la possibilité à chacun des groupes d'apprenantes et apprenants de choisir l'une ou l'autre des cultures optionnelles. La capitalisation a démontré que la formation et l'accompagnement ont des effets différenciés sur l'insertion socio-économique des jeunes en fonction de leur situation et de leurs profils. Pour les jeunes femmes, en particulier, la formation et l'accompagne-

ment proposés ne leur permettent pas de développer leurs activités économiques dans la même mesure que les jeunes hommes qui, pour certains dès le démarrage des formations, disposent d'un capital financier et d'une autonomie importante dans la gestion de leurs activités. Ces différences doivent interroger les parties prenantes du projet quant à la pertinence d'une offre standardisée de formation et d'accompagnement. Il semble que le choix du projet de privilégier une approche centrée sur les filières de production, se soit faite au détriment d'une approche centrée sur les envies et les besoins des jeunes — et donc de ce qui pourrait être qualifié d'une véritable politique en direction de la jeunesse — dans les deux régions d'intervention du projet.

6.2. Concernant l'inscription de cette expérience dans des politiques nationales

La question de l'inscription des appuis délivrés par le projet à destination des jeunes dans un cadre politique national, n'a pas été retenu comme un axe de capitalisation du projet (en dehors de l'appui au financement) et cette question mériterait d'être approfondie. Il faut toutefois souligner l'intérêt de s'être appuyé sur des expériences et un modèle de formation éprouvés dans d'autres régions, ainsi que sur des acteurs, les chambres d'agriculture, dont le maillage sur le territoire et l'expérience en matière de formation et conseil sont reconnus par l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural.

Leurs savoir-faire et leur légitimité en matière de formation et d'appui-conseil aux productrices et producteurs ont largement contribué à la mobilisation des autres acteurs du territoire et à l'atteinte des résultats que le projet s'est fixés en termes de formation. La question de la pérennité de ces interventions et leur financement par d'autres voies que celles des projets reste toutefois posée. Enfin, l'articulation de ces dispositifs de formation avec les autres politiques et dispositifs à destination des jeunes demeure un enjeu central.



6.3. Concernant la mise en œuvre d'une approche intégrée en direction de la jeunesse

L'approche intégrée en direction de la jeunesse, telle qu'imaginée au démarrage du projet consistait à assurer un continuum entre les activités de formation, l'accompagnement des jeunes à l'obtention d'un crédit et leur installation sur les sites ayant fait l'objet d'aménagements dans le cadre du projet (cf. figure 1).

Dans la mise en œuvre du projet, cette approche n'a pas été opérante. En effet, malgré des résultats positifs en matière de formation (réactivité et capacité d'adaptation des CRA, nombre de jeunes formés au regard des objectifs fixés), les résultats du projet sont plus nuancés en ce qui concerne l'accompagnement post-formation. Sur le plan technique, l'initiative des CRA de permettre à des jeunes formés de bénéficier des services de CGEF est particulièrement pertinente pour assurer une continuité des appuis. Toutefois le nombre de jeunes concernés reste limité et fonction des moyens humains dont disposent les CRA. Par ailleurs, les difficultés rencontrées par les jeunes pour bénéficier d'un soutien financier via le mécanisme de financement à cout partagé a freiné

de nombreux jeunes dans le développement de leurs activités maraîchères à l'issue à la formation. Le choix de la localisation des aménagements réalisés dans le cadre du projet, puis leur réalisation, ayant pris un retard important au regard du chronogramme initial, les activités liées à la formation et à l'accompagnement des jeunes ont été conduites de manière déconnectée de celles des aménagements. Enfin, les activités HIMO, devant initialement permettre aux jeunes de bénéficier d'un complément de revenus, n'ont pas été spécifiquement ciblées sur les jeunes, et encore moins sur les jeunes formés : très peu d'entre eux semblent avoir participé à ces chantiers du projet. Par ailleurs, les informations mises à disposition par les STD ne permettent pas d'analyser les effets de la participation à ces chantiers sur les conditions de vie des ménages. Plus largement, l'enquête conduite à travers cette démarche de capitalisation interroge la pertinence même de la notion d'« emploi » pour ces travaux.

6.4. Concernant l'approche pluri-acteurs et territoriale

Le dispositif de formation-accompagnement, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée aux CRA, a mobilisé un nombre conséquent d'acteurs publics et privés des territoires concernés. L'intérêt de cette approche pluri-acteurs a été valorisé par les acteurs interviewés au cours de la mission de capitalisation de mars 2023 et confirmé lors des ateliers (mars et juin 2023). Cet effort d'implication des acteurs des territoires a permis de renforcer les capacités de ces différents acteurs dans l'exercice de leurs compétences respectives, de renforcer la pertinence du choix des activités menées, et de mieux prendre en compte les besoins des bénéficiaires. Plus globalement, il semble que la mobilisation des différents acteurs à un rythme soutenu tout au long des formations et accompagnements, notamment, leur a permis de s'approprier les enjeux de la formation et de l'accompagnement des jeunes dans les deux régions et

de renforcer leur légitimité dans ce domaine.

Dans certains cas cependant, une clarification des mandats et une meilleure répartition des tâches aurait pu être réalisée afin de rationaliser l'approche et diminuer les coûts de suivi-contrôle, dans un souci de pérennisation des actions engagées. C'est notamment le cas pour le suivi des formations, qui mobilise une diversité d'acteurs, sans que la valeur ajoutée de chacun de ces acteurs ne soit toujours suffisamment démontrée. A contrario, le rôle des CRA, des STD, ainsi que des IMF et des banques dans le suivi et l'accompagnement post-formation n'a probablement pas été suffisamment bien défini et les moyens qui leur étaient dédiés pour cette partie des activités, sous-évalués.

Plus globalement, la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs pose la question de la pérennité d'une telle démarche à l'issue du projet.



7. Annexes : Fiches parcours de jeunes filles et hommes formés

7.1. Abdoulaye Alhassane, 33 ans, village de Toudoun Bila, commune urbaine d'Agadez – Formation saison-sèche froide, décembre 2018–avril 2019

Abdoulaye est marié et a 2 enfants, une fille et un garçon, âgés respectivement de 6 ans et de 8 mois. Il est issu de la communauté Touareg, il parle le tamasheq et l'haoussa.

La formation suivie par Abdoulaye portait principalement sur la culture de l'oignon, ainsi que la tomate, mais de manière plus marginale.

Avant de démarrer la formation, Abdoulaye pratiquait déjà le maraîchage, sur une parcelle partagée avec son père et pour laquelle il dispose d'un acte foncier. La parcelle faisait un peu moins de 0,5 hectare et ils y cultivaient de l'oignon, des tomates, des carottes, etc. Abdoulaye possède également un peu de bétail, qu'il confie à des bergers et il fait un peu d'embouche. Il possède également une douzaine de chèvres qu'il garde à proximité de son exploitation. Sa femme s'occupe de la traite, et le lait est destiné uniquement à la consommation familiale. Sa femme fait aussi du tressage de nattes et l'aide ponctuellement pour l'activité maraîchère, au moment du repiquage notamment.

Abdoulaye a fait 3 séjours dans la wilaya de Tamanrasset, au sud de l'Algérie. Il partait toujours au cours du mois de mars et pour des séjours de 2 à 3 mois. Il a tour à tour travaillé comme jardiner, manœuvre et gardien. Trois de ses frères cadets continuent d'effectuer des séjours dans cette zone pour y rechercher du travail.

La première fois qu'Abdoulaye a entendu parler de la formation, c'est par le chef de son village, puis il a assisté à la réunion d'information organisée à Toudoun Bila par les membres du comité régional. Une cinquantaine de personnes était présente lors de cet échange. Il a souhaité participer à la formation pour se perfectionner sur le plan technique et dans la perspective d'acquérir des équipements via le mécanisme de financement à coût partagé.

Une vingtaine de jeunes a participé à la formation à ses côtés, mais seulement 7 sont allés jusqu'à la fin de la formation. Abdoulaye a beaucoup apprécié la formation sur le plan technique. Le seul bémol a été le délai, trop long de son point de vue, entre la fin de la formation

et l'acquisition des équipements via le financement qu'il a obtenu.

Abdoulaye a été accompagné par un conseiller de la CRA pour formuler ses besoins en financements. Le budget global de son projet s'élevait à 700 000 FCFA (environ 1 070 €), dont la moitié sous forme de crédit. Pour l'apport personnel, d'un montant de 35 000 FCFA (environ 54 €, soit 5 % du coût total du projet) et nécessaire pour bénéficier du financement à coût partagé, Abdoulaye a emprunté cette somme auprès du chef de village, et l'a depuis remboursée, sans intérêts. Il a obtenu les fonds en 2020 et a pu investir dans une nouvelle parcelle de jardin d'une superficie de 2,5 ha, qu'il a achetée aux descendants d'une personne décédée. Grâce à cet appui financier, il a également pu acheter une motopompe, une quarantaine de tuyaux, un pulvérisateur, une charrette et un âne pour lui permettre de transporter du fumier. Certains des équipements qu'il a acquis depuis un peu plus de deux ans maintenant ont déjà été remplacés. Par ailleurs, le fonds de roulement lui a permis de financer l'achat bouteille de gaz.

Grâce à la formation et aux financements dont il a bénéficié, en une campagne d'hivernage, Abdoulaye a pu écouler environ 250 sacs d'oignons, qu'il a vendus 15 000 FCFA le sac à un seul et unique collecteur. Cela a donc représenté un chiffre d'affaires d'environ 3,8 millions de FCFA (environ 5 800 €). « *Auparavant mon chiffre d'affaires ne dépassait pas 200 000 FCFA en une campagne* ». Ces bons résultats, bien que le montant du bénéfice net ne soit pas connu, semblent se confirmer dans le temps : « *en 2022 ma production a augmenté, j'ai produit environ 300 sacs, mais le prix de vente au collecteur a baissé pour s'établir à 13 000 FCFA, ce qui représente donc une légère augmentation de mon chiffre d'affaires au final* ».

En 2020, Abdoulaye a remboursé son crédit en 4 mois : « la campagne démarrait quand j'ai acquis les fonds, donc cela m'a permis de rembourser rapidement le crédit ». A sa connaissance, 13 jeunes ont abandonné avant la fin de la formation et, parmi les 7 jeunes de sa

promotion qui sont allés jusqu'au terme de la formation et ont bénéficié d'un financement, 4 d'entre eux ont remboursé leur crédit dans les temps, les autres ont connu des inondations sur leurs cultures et n'ont pas pu rembourser leur crédit dans les temps.

Pour Abdoulaye, cette démarche en direction d'une institution de microfinance est nouvelle : « *Avant la formation je n'avais jamais mis les pieds dans une banque. Aujourd'hui, je dépose mon argent en banque et je réfléchis à faire un nouveau prêt pour financer le travail de labour de mon exploitation* ».

Abdoulaye mobilise de la main d'œuvre sur sa parcelle : des membres de sa famille, mais également

d'autres personnes, notamment des femmes. Lors de la dernière campagne, au moment du repiquage, il a embauché environ 40 femmes sur plusieurs demi-journées jours. Dans ce cadre, il les rémunère environ 1 000 FCFA pour une demi-journée de travail. Il doit également mobiliser de la main d'œuvre pour le cerclo-binage, ainsi qu'au moment de la récolte.

Aujourd'hui, Abdoulaye estime bien gagner sa vie à travers le maraîchage : « *Mes revenus sont bons depuis 2 ans et je n'envisage pas de repartir en Algérie (...) je suis tout de même inquiet de savoir si j'aurais assez d'eau l'an prochain pour mes cultures. Ici c'est un vrai problème, soit il y a trop d'eau soit il n'y en a pas assez* ».

7.2. Abdoulmina Alio, 33 ans, Tahoua – Formation saison-sèche froide, novembre 2018–mars 2019



Abdoulmina est marié, il a deux femmes et 4 enfants, âgés de 2 à 10 ans. Il a été scolarisé jusqu'en classe de 1^{re} et parle Haoussa.

Ses parents ne pratiquaient par le maraîchage, ils faisaient du petit commerce. Abdoulmina a commencé

le maraîchage seul, sur une parcelle qu'il a louée à son oncle, puis sur une parcelle de 0,75 ha qu'il achetée à un voisin en 2017 pour un montant de 450 000 FCFA (près de 690 €). Il possède également un peu de bétail, 6 moutons et brebis et 2 vaches (ce nombre varie en fonction de la période de l'année, cela peut aller de 2 à 10 têtes pour Abdoulmina).

De 2014 à 2021, Abdoulmina a travaillé à temps plein dans une école privée, en tant que comptable.

Depuis 2017, Abdoulmina fait partie d'une coopérative de maraîchage initialement nommée Niya et qui est devenue Union Hadin Kai en 2019, développée dans le maraîchage. La coopérative compte aujourd'hui 138 membres. Abdoulmina explique être entré dans la coopérative car « individuellement on est faible, mais à plusieurs on est plus forts ». Entre membres, ils échangent sur des questions techniques et ont aussi mis en place un système de cotisations, où chaque personne verse 500 FCFA au pot commun toutes les deux semaines.

Abdoulmina a entendu parler de la formation par le projet, à l'occasion de la première réunion d'information à laquelle participaient la mairie, le chef de quartier, la CRA et aussi des gens du ministère de l'enseignement technique et professionnel, se souvient-il : « Ils nous ont rassemblé. Nous étions une trentaine de personnes et

nous a expliqué qu'une formation allait être organisée, et que pour cela ils voulaient des jeunes âgés de 18 à 35 ans ». Il était motivé à l'idée d'apprendre de nouvelles techniques culturales. Il assure qu'à ce moment-là, on ne leur avait pas encore parlé du crédit, c'est au cours de la formation qu'il a découvert ces possibilités de financement. Mais il explique aussi « si je n'avais pas été dans la coopérative je n'aurais pas été choisi pour participer à la formation, c'est le comité qui s'est adressé aux organisations de producteurs afin qu'ils inscrivent leurs membres. Au total, dans ma promotion, nous étions 14 personnes appartenant à l'OP Union Hadin Kai et les autres jeunes étaient rattachés aux OP Tagarara et Changnasso, également impliquées dans le secteur du maraîchage. En fait chaque OP a proposé un nombre de jeunes proportionnel au nombre de jeunes membres de l'OP ».

Ce sont les OP qui ont fait un premier travail de tri au regard des critères imposés dans le cadre du projet : les responsables ont établi la liste en fonction de l'âge des jeunes, de leur motivation, de leur possession d'un bout de terrain. Dans la promotion d'Abdoulmina il n'y avait pas de jeunes femmes.

Abdoulmina est très satisfait de ce qu'il a appris en formation. Cela lui a permis de développer de nouvelles activités, comme par exemple la mise en place de pépinières en hiver. Il trouve aussi que le suivi a été fait sérieusement : « Nous avions notre formateur toujours présent sur le site, et le conseiller de la CRA qui passait à peu près deux fois par mois et nous posait des questions sur ce que nous avions appris ».

Abdoulmina a été accompagné pour monter un dos-



sier de demande de crédit collectif auprès de la BAGRI, d'un montant de 510 000 FCFA (environ 578 €), avec un engagement à le rembourser dans un délai de 12 mois. Pour la part d'apport personnel, Abdoulmina a emprunté de l'argent auprès de ses parents, qu'il a remboursés par la suite. Cette première expérience de demande de crédit s'est bien déroulée pour Abdoulmina : « *Pour ma part, j'ai pu rembourser plus rapidement, dans un délai de 5 mois au lieu de 6 pour la première échéance et puis quelques mois après pour la totalité du crédit* ».

Grâce à ces financements, il a fait installer un forage, et a acquis deux motopompes, des tuyaux d'aspiration et un réseau californien de 100 m.

Après cette première expérience, le groupement a fait une nouvelle demande de crédit, mais Abdoulmina

n'a pas souhaité se joindre à cette demande : « *je ne regrette pas car je sais que les fournisseurs sollicités dans le cadre de ce deuxième crédit n'ont pas été payés* ».

Abdoulmina bénéficie par ailleurs de conseils techniques et de gestion de la part de la CRA dans le cadre des activités de Conseil de gestion à l'exploitation familiale (CGEF) que financent également le projet.

Aujourd'hui, en plus du terrain dont il est propriétaire, Abdoulmina loue 3 terrains pour une surface d'environ 3 hectares. Les trois terrains sont à proximité les uns des autres. Abdoulmina embauche du monde sur sa parcelle : deux personnes à partir d'octobre notamment au moment du sarclage et pour la confection des planches, etc. « Il s'agit de travailleurs qui viennent principalement de Dosso pour une période de 5 à 6 mois ».

7.3. Aboubacar Alhassane, 28 ans, village de Toudoun Bila, commune urbaine d'Agadez – Formation saison hivernage, juillet–novembre 2022

Aboubacar est marié, il a une femme et un premier enfant, âgé de 6 mois. Il est Touareg et parle tamasheq et haoussa. Aboubacar a été scolarisé pendant 1 an, au début de l'école primaire, et il a fréquenté l'école coranique depuis son enfance.

Avant la formation, Aboubacar pratiquait déjà le maraîchage sur une parcelle d'environ 2 ha, appartenant à son père, et pour laquelle sa famille dispose d'un acte foncier. Aujourd'hui, il continue de cultiver sur cette parcelle, avec deux de ses frères et son père. À côté du maraîchage, Aboubacar fait aussi du petit commerce de produits agricoles et possède 8 chèvres et 2 moutons.

Aboubacar a eu connaissance des formations par des jeunes de son village qui avaient déjà participé aux précédentes sessions de formation, notamment lors de la saison sèche-froide de 2018–2019 : « *Au début, en 2018, quand je voyais les jeunes en formation je dois avouer que je ne pensais pas qu'il y aurait des suites et qu'ils pourraient effectivement acquérir du matériel. On a vu plusieurs projets faire ce type de promesses, mais ça n'avait jamais abouti. Quand j'ai vu que les jeunes étaient formés et recevaient matériel, ça m'a convaincu de m'inscrire* ».

La formation qu'il a suivie à travers le projet portait principalement sur l'oignon, ainsi que sur la tomate, mais de manière marginale. Il a beaucoup apprécié les formations, qui lui ont permis de faire évoluer certaines pratiques : « *j'ai appris à faire du compost et à utiliser des bio-pesticides pour la culture de l'oignon, mes techniques de repiquage ont aussi évolué, j'espace da-*

vantage les plants. Avant sur une planche, je pouvais mettre jusqu'à 15 plants. Désormais je n'en mets que 8 et cela donne des meilleurs rendements ».

Aboubacar a déposé une demande de financement à l'issue de la formation, mais comme de nombreux autres jeunes qui ont achevé leur formation depuis plusieurs mois, Aboubacar n'a pas encore reçu les fonds : « *j'ai déposé mon dossier à la CRA, qui est aussi venu faire une pré-visite de mon exploitation. On a établi la liste du matériel et recherché ensemble les fournisseurs, mais jusqu'à présent, je n'ai pas reçu 1 FCFA et j'ignore pour quelles raisons le dossier n'avance pas* ». Pour mobiliser la part d'apport personnel, Aboubacar pense qu'il devra emprunter de l'argent auprès de ses proches.

Au sein de sa promotion, 10 jeunes ont déposé une demande de financement, et tous sont en attente de recevoir les fonds.

Aujourd'hui, Aboubacar estime qu'une saison lui rapporte environ 600 000 FCFA (environ 916 €). Aboubacar ne se voit pas exercer une autre activité que le maraîchage : « *on a grandi en pratiquant le maraîchage, c'est là-dessus que je me base pour faire vivre ma famille. Ce qui m'inquiète, c'est la disponibilité en eau, c'est parfois insuffisant et j'espère que cela ne va pas devenir de plus en plus compliqué* ».

7.4. Aissa Abarad, 27 ans, village de Alarcess Alkinin, commune urbaine d'Agadez – Formation saison hivernage, juillet–novembre 2021



Aissa est divorcée et a 3 enfants, âgés de 2 à 8 ans. Elle a perdu ses parents biologiques, tous deux issus de la communauté Touareg, quand elle était très jeune et a été adoptée par des membres de la famille du chef du village, qui est son oncle adoptif.

Enseignante contractuelle à temps plein dans l'école de son village depuis 2016, Aissa enseigne auprès d'élèves de niveau primaire du lundi au vendredi (sauf le mercredi). Une semaine sur deux, elle consacre ses mercredi, samedi et dimanche à la pratique du maraîchage.

Aissa est également secrétaire générale d'un groupement de femmes nommé Tebanaw, qui existe de longue date puisque ses parents en étaient membres. Elle a intégré le groupement en 2015 et avec 18 femmes, elles pratiquent le maraîchage sur une parcelle de 0,04 ha, mise à disposition par le chef du village. Elles y cultivent du moringa, de la carotte, du chou, de la betterave, de l'oignon et de la pomme de terre. Elles font également leurs propres semis. Pour les aider dans les tâches difficiles, telles que le labour, elles font ponctuellement appel à des hommes du village. Elles ont également une petite activité de transformation, puisqu'elles produisent du couscous, des farines de moringa, de blé, de maïs et de mil. Elles ont pour projet de produire de l'huile de moringa et du thé. Afin de financer leurs activités, chaque membre du groupement apporte une contribution financière de 1 000 FCFA au groupement, une semaine sur deux.

Aissa a entendu parler des formations par le chef de village (son oncle adoptif), qui les a conviés à la réunion d'information. Au cours de cette réunion, les femmes étaient disposées d'un côté et les hommes d'un autre. Aissa était très motivée à entrer en formation pour acquérir de nouvelles techniques de production et être plus autonome dans sa pratique : « en tant que femme qui cultive un jardin, et sans mari, il faut que j'arrive à

me débrouiller seule et que je maîtrise très bien les différents techniques ». Elle explique par ailleurs qu'elles se sont concertées avec les autres femmes du groupement afin d'acter sa candidature : « on s'est dit que l'on ne pourrait pas toutes participer aux formations, mais qu'à travers ma participation, cela servirait aussi aux autres femmes du groupement, que je pourrais leur partager ce que j'apprendrais en formation ».

Au démarrage des formations, les apprenantes et les apprenants ont défini un règlement intérieur de la formation. Ils ont désigné un président, un secrétaire et un trésorier de la promotion et ont choisis de verser 100 CFA par jour de formation à une caisse collective, argent qu'ils se sont repartagés à l'issue de la formation.

Au cours de la formation, Aissa se souvient que plusieurs personnes sont venues visiter le site de formation. En dehors des jours de formation, il arrivait également que leur formatrice se rende sur leur parcelle pour voir comment elle appliquait les techniques apprises en formation.

Un conseiller de la CRA leur a par ailleurs rendu régulièrement visite sur le site de formation.

La promotion à laquelle Aissa appartenait a formulé une demande de crédit de manière collective. Avec l'appui de la CRA, ils ont constitué un dossier de demande de financement pour la construction d'un puits, l'acquisition de tuyaux d'irrigation, ainsi que pour l'achat de semis et d'urée. Sur 20 personnes au démarrage de la formation, seuls 4 ou 5 apprenantes et apprenants ont formulé une demande de crédit (groupée). Aissa n'a pas souhaité s'associer à cette demande : « on m'avait informé au début de la formation qu'il s'agissait d'un financement avec une partie de crédit, mais j'espérais que je pourrai bénéficier uniquement de la partie subvention. Je ne veux pas faire de demande de crédit car je ne sais pas ce qui peut arriver et si je n'arrive pas à rembourser je ne veux pas m'endetter ».



7.5. Habibou Ibrahim, 31 ans, village de Ousla, commune de Kéïta (Tahoua) – Formation saison-sèche froide, novembre 2020–mars 2021



Habibou est marié et a deux enfants, âgés de 2 et 5 ans. Il a été scolarisé jusqu'en classe de 5ème.

Avant la formation, Habibou pratiquait déjà le maraîchage, ainsi que la culture de céréales sur deux parcelles : la première, de 2 ha dont il a

hérité et la deuxième, également d'une superficie de 2 ha, qu'il a acquise en 2014 auprès de sa famille. Il est également membre d'une organisation de producteurs, la fédération de Kéïta depuis plusieurs années. Il possédait par ailleurs déjà un petit troupeau et pratiquait l'embouche. En 2013, Habibou est parti un an en Lybie où il a travaillé dans une société de fabrication de vitres. Depuis il n'est plus reparti.

Habibou a eu connaissance de la formation lors de la réunion d'information organisée au village : « *lors de la réunion publique, la mission a présenté la formation et nous a expliqué que la formation était ouverte aux jeunes âgés de 18 à 35 ans, qu'il fallait que nous ayons un terrain pour mettre en application ce que l'on apprendrait en formation* ». C'était la première fois que le site de Ousla était retenu pour la formation. Puis le chef du village les a incités à s'inscrire pour candidater à la formation. La liste des candidats a été constituée par le vice-président de la Fédération de Kiéta, sur la base des jeunes qui ont manifesté un intérêt pendant et à l'issue de la réunion. Comme ils étaient plus nombreux à être intéressés qu'il n'y avait de places disponibles, ils ont décidé par consensus de retenir une première liste de 20 jeunes et de constituer une liste d'attente des jeunes qui participeraient lors d'une prochaine vague de formation.

Habibou a présenté sa candidature à la fois par intérêt pour les apports techniques de la formation, mais aussi pour l'accès aux financements proposés dans le cadre du projet.

Habibou a apprécié la formation : « *Ce qui était vraiment intéressant, c'est de réaliser toutes les étapes : du défrichage du terrain aux techniques de conservation de la production, en passant par la réalisation des semis, le repiquage, le cerclage, la confection des bio-pesticides (...). Au fil de la campagne, on assurait le suivi des cultures, si l'on constatait quelque chose d'étrange, on en informait le formateur ou le conseiller de la CRA qui nous aidait à comprendre et résoudre le*

problème. (...) J'ai aussi apprécié que l'on nous laisse le choix des cultures à expérimenter. Au sein du groupe, nous avons retenu la culture d'oignons, de tomates et de choux ».

Au cours de la formation, les jeunes ont cotisé de manière régulière afin de financer les démarches administratives nécessaires à la demande de financement auprès de l'IMF. Avec 18 des jeunes avec lesquels il a suivi la formation, ils ont également créé une nouvelle organisation de producteurs, dénommée Tanadi De Ousla : « *l'objectif était de se réunir pour faciliter la demande de financement notamment afin de créer un seul compte courant et ainsi limiter les frais de gestion du compte, mais c'est aussi d'être plus forts et notamment de pouvoir s'entraider pour rembourser le crédit si certains rencontrent des difficultés* ».

Habibou a obtenu son crédit un an après la fin de la formation et l'obtention du matériel, dont il a donc avancé le paiement auprès des fournisseurs avant d'obtenir le crédit. Il a choisi l'agence de crédit Yerda car les délais avec cette agence sont réputés plus courts. Le dossier a été validé en deux mois, mais c'est le temps de déblocage des fonds qui a été plus long. Habibou a sollicité un financement de 764 000 FCFA (environ 1 166 €), dont le montant de l'apport personnel correspondait à environ 35 000 FCFA (environ 53 €) : « *je n'ai pas eu de difficultés à mobiliser cet apport explique Habibou, car j'avais déjà de l'activité et des revenus. Pour les personnes qui n'avaient pas encore d'activité bien lancées, on a mise en vente la production du site de formation et utilisé les bénéfices de la vente pour financer cette part d'apport personnel* ».

La durée pour le remboursement du crédit dont a bénéficié Habibou s'étalait sur 12 mois, avec un premier remboursement de 50 % devant être effectué au bout de 6 mois. Avec les autres jeunes de sa promotion, Habibou est toutefois parvenu à rembourser 75 % du montant du crédit à la fin du 5^e mois et à rembourser le crédit en totalité le 7^e mois. Au total, la demande de financement représentait environ 7 millions de FCFA (près de 10 700 €) pour l'ensemble de la promotion.

Avec l'aide des financements du projet, fin 2022 Habibou a pu acquérir un ensemble de matériels : la réalisation d'un forage de 15 mètres de profondeur, 3 motos pompes, 40 tuyaux en PVC, 12 mètres de tuyaux à aspiration. Forage. Il a réalisé ses installations sur le

terrain qu'il cultive avec son père, mais il a également pu acquérir un nouveau terrain d'une superficie de 3 ha et situé à proximité du premier et qu'il a acheté à l'un de ses oncles pour un montant de 3,5 millions de FCFA. Ainsi le forage et le matériel acquis bénéficient également à ce nouveau terrain.

Depuis la fin de la formation, Habibou a davantage d'activités. Grâce à la formation, sa façon de produire est très différente : « par exemple pour les plans, l'écart entre mes plants est plus important et je suis davantage conscient que ces choix techniques sont décisifs pour que ma production soit plus importante et de meilleure qualité.

À présent, Habibou travaille essentiellement sur le terrain qu'il a acheté ainsi que sur un terrain supplémentaire d'une superficie de 1,5 ha, qu'on lui a prêté en 2022 et qui est situé à environ 1 km de son terrain principal. Habibou emploie de la main d'œuvre pour travailler sur ces différents terrains : « *pour cultiver les trois terrains, j'embauche environ 5 personnes salariées pendant des périodes qui peuvent aller de 3 à 7 mois, en fonction de s'il est possible de réaliser deux périodes de culture. Et j'emploie aussi de la main d'œuvre occasionnelle* ».

Habibou écoule ses productions auprès de collecteurs, qui écoulent ensuite les productions vers la Côte d'Ivoire et le Ghana.

7.6. Amina Alhassane, 19 ans et Nana Manzo, 32 ans, village de Toudoun Billa, commune urbaine d'Agadez – Formation saison hivernage, juillet–novembre 2022



Amina est célibataire et vit encore avec ses parents. Nana est veuve, et a deux enfants âgés de 14 et 17 ans. Toutes deux sont issues de la communauté Touareg et parlent haoussa et tamasheq. Elles ont été scolarisées jusqu'en classe de 5^e et fréquentent également l'école coranique depuis leur enfance.

Amina pratiquait déjà l'agriculture avant d'entrer en formation : « *Depuis que je suis jeune, avec ma mère et mes frères et sœurs, nous aidons mon père sur sa parcelle, notamment pour l'arrosage des cultures et au moment des récoltes* ». Sa famille élève aussi un troupeau d'une quinzaine de chèvres et moutons, à partir duquel ils produisent du lait, du fromage et font de l'embouche.

Amina et Nana font partie du même groupement féminin qui se nomme Mata-Masu-Kokari, ce qui signifie « les femmes courageuses ». « *Nous disposons d'un jardin, prêté par le chef du village, sur lequel nous sommes 35 femmes, réparties en deux groupes. Chaque groupe cultive trois à quatre jours par semaine sur la parcelle. Nous faisons aussi un peu de transformation, notamment dans les périodes de récoltes, où les marchés sont généralement saturés des mêmes productions. Nous avons aussi des difficultés pour accéder à ces marchés, du fait du coût du transport. En transformant nos productions, nous évitons que les récoltes soient gâtées* ».

Elles ont eu connaissance de la formation dès 2018

et ont assisté à la réunion d'information organisée par le projet. Le nombre de personnes intéressées pour prendre part à la formation était alors bien supérieur au nombre de places disponibles. Chaque hameau a dû présenter une liste de 5 candidats afin de constituer une promotion de 20 apprenantes et apprenants. À l'époque, chaque hameau a proposé une liste de cinq candidates et candidats pour la formation, mais aucune des deux femmes n'a été retenue pour cette première vague de formation.

Au niveau du projet, il a été décidé de conduire une nouvelle formation sur le site de Toudoun Billa en 2022. Amina et Nana ont alors renouvelé leur candidature et ont été retenus pour cette nouvelle session : « *on a vu que la première vague d'apprenantes et apprenants avaient effectivement acquis du matériel à l'issue de la formation, cela m'a rassuré* » explique Nana.

Les apprentissages tirés de la formation sont nombreux pour les deux jeunes femmes. Nana témoigne avoir notamment appris à entretenir une parcelle, à fabriquer et entretenir un compost, à poser des moustiquaires pour protéger les plants, à bien choisir les semis et les engrais en fonction du type de plants. Pour la culture de l'oignon, en particulier, Nana a revu sa manière de planter les semis et adopte désormais les pratiques de semis en ligne. Pour la tomate, Nana a aussi appris à bien espacer les plants et à faire grimper le pied. Elle a également appris des techniques de protection des insectes, en concoctant un mélange à base de piment, d'eau et de savon. Leur production de tomates, qu'elle ne cultivait pas auparavant, leur permet également de



les transformer en tomates séchées, car elles disposent de 4 séchoirs au niveau du groupement.

À l'issue de la formation, Amina et Nana, ainsi que 8 autres personnes qui ont achevé la formation (sur les 15 personnes présentes au démarrage) ont souhaité être accompagnées pour déposer une demande de crédit groupée auprès d'une institution de microfinance. Avec l'aide d'un conseiller de la CRA, chaque membre du groupe a listé les matériaux dont il aurait besoin et recherché des fournisseurs. Nana a établi une première liste comprenant une moto-pompe, des tuyaux (35), une charrette, une brouette, une pelle, une hache, une houe, deux bouteilles de gaz, deux sacs d'urée, trois cuillères de semis d'oignons, un pulvérisateur, du poison.

La CRA leur a fait un premier retour sur la base du

budget prévisionnel établi par chaque jeune. « *On nous a indiqué que certains prix étaient trop élevés et qu'il fallait que l'on renégocie avec les fournisseurs pour que notre dossier soit recevable par l'IMF* ». Après avoir apporté les modifications nécessaires, leur dossier a été déposé officiellement auprès de l'IMF par la CRA, mais elles n'ont pas reçu de nouvelles de la part de l'IMF ou de la CRA. Le chef de leur village a recontacté la CRA pour savoir où en était leur dossier, mais elles sont sans nouvelle jusqu'à présent.

À ce jour, Nana comme Amina continuent de travailler sur la parcelle appartenant à leur père. Toutes deux espèrent qu'elles pourront acquérir leur propre parcelle grâce aux financements qu'elles vont recevoir.

7.7. Ramatou Djibrilla, 35 ans et Fanta Ibrahim, 32 ans, village de Aladab, commune d'Agadez – Formation saison sèche froide 2019–2020



Ramatou Djibrilla a 35 ans, elle est mariée et elle a deux enfants (un garçon et une fille). Elle est touarègue, originaire du village d'Aladab, dans la commune d'Agadez, où elle vit toujours avec son mari et ses

enfants. Ramatou a été scolarisée jusqu'en CM1 puis a dû interrompre l'école, faute de moyens de ses parents, tous les deux « jardiniers ». Elle ne précise pas à quel âge elle s'est mariée, ni les activités effectuées avant son mariage, en dehors des travaux domestiques : « *on était à la maison, on ne faisait rien* ». Son mari, lui aussi « jardinier », dispose d'une parcelle de 0,5 hectare au village, proche de leur maison. La plus grande difficulté pour le ménage concerne l'accès à l'eau, qui ne leur permet pas de cultiver en saison sèche froide, en particulier aux mois de mars et avril, les mois les plus chauds de l'année. Avant la formation, Ramatou pratiquait le petit commerce (thé préparé, cacahuète) à la maison, ce qui lui permettait notamment de contribuer aux frais de santé et de scolarisation des enfants.

Fanta Ibrahim a 32 ans, elle est divorcée et a deux enfants (deux garçons). Elle est elle aussi touarègue et originaire du village d'Aladab, dans la commune d'Agadez où elle vit toujours. Après son divorce, elle est retournée vivre chez sa mère (son père est décédé).

La formation des jeunes en maraîchage de la CRA d'Agadez.

Ramatou et Fanta ont suivi la formation des jeunes en saison sèche froide 2019–2020 sur le site d'Aladab, à côté de chez elles. Elles ont toutes les deux terminé la formation, ont validé les 135 h minimum exigées, ont été évaluées et ont obtenu leur attestation de formation.

Elles ont entendu parlé de la formation lors de l'assemblée villageoise organisée par le chef de village. Dans leurs souvenirs, une quarantaine de personnes (jeunes et non jeunes) auraient assisté à cette assemblée, puis une liste a été établie, sur laquelle était noté le nom de 20 jeunes répondant notamment au critère d'âge (18 à 35 ans) fixé par le projet. La formation a ensuite démarré assez rapidement. Elles ne se souviennent pas précisément de la composition de leur promotion, cependant les bases de données du projet PPR indiquent une promotion de 17 jeunes, dont 10 jeunes filles. Sur ces 17 jeunes, 8 jeunes ont bénéficié du financement à coût partagé (FCP) (dont 5 jeunes filles).

La formation en maraîchage les a beaucoup intéressées, notamment car elle leur a permis de découvrir une pratique du maraîchage que leurs parents, eux-mêmes « jardiniers », ne pratiquaient pas. Par rapport à la pratique traditionnelle du maraîchage, elles retiennent de la formation : la préparation du terrain (mesure, planches, etc.), la pratique du compost (versus engrais chimiques), l'utilisation de bio pesticides à base de tabac, de piment et de savon (versus pesticides chimiques). Elles ne notent pas de difficulté particulière au cours de la formation et ont particulièrement apprécié la formatrice, « *ponctuelle, gentille et courageuse* ». La formation s'est étalée sur

une période de 6 mois, de décembre 2019 à mai 2020, 2 jours/semaine (mercredi et dimanche). Ces journées ont été choisies par les jeunes formé.e.s, pour tenir compte de leurs activités et contraintes personnelles. Ramatou et Fanta notent notamment qu'elles avaient notamment besoin de temps pour mener leurs travaux domestiques et poursuivre leur petit commerce à la maison (« *on voulait rester [à la maison] attraper un peu d'argent.* »).

L'accompagnement

À l'issue de la formation, elles ont toutes les deux fait une demande de crédit individuelle auprès de la BAGRI d'Agadez. Elles notent que le montage du dossier n'a pas représenté de difficulté particulière dans la mesure où elles ont été accompagnées par la CRA :

- Le montant du financement de Ramatou³⁸ était de 530 000 FCFA (dont 19 900 FCFA d'apport personnel, 79 600 FCFA de subvention PPR et 265 250 de crédit). Le financement a été octroyé le 22/04/2021, soit 1 an environ après la fin de sa formation et a été soldé sur une période de 12 mois.
- Le montant du financement de Fanta était de 217 000 FCFA (dont 21 700 FCFA d'apport personnel, 86 800 de subvention PPR et 108 500 de crédit). Le financement a été octroyé le 11/08/2021, soit plus d'1 an après la fin de sa formation et soldé sur une période de 6 mois. Ce financement a couvert l'équipement d'installation de ces deux jeunes femmes (motos, pompes, bouteilles de gaz, tenues de protection, tuyaux en PVC, etc.).

Toutes les deux ont pu rembourser leur crédit « en cultivant » précisent-elles, mais elles ne donnent pas d'autres précisions à ce sujet, notamment sur la contribution éventuelle du mari et/ou de la famille pour le remboursement. De même, elles ne précisent pas la manière dont elles ont pu mobiliser l'apport personnel. Elles se déclarent satisfaites du matériel reçu qu'elles indiquent continuer à utiliser dans leur jardin : « *avant on n'avait rien!* ». Après avoir remboursé leur crédit, elles ont fermé leur compte épargne à la BAGRI. Fanta indique qu'elle a néanmoins fait une demande pour un second crédit auprès de la BAGRI. À ce jour, elle n'a pas eu de retour. Ramatou, elle, n'a pas fait de demande pour un deuxième crédit.

Elles regrettent que l'appui reçu par le projet n'ait pas

inclus un accompagnement post-formation, pour les aider à développer leurs activités à l'issue de la formation.

Les activités économiques exercées actuellement

En plus des travaux domestiques, Ramatou pratique le maraîchage sur son « jardin personnel », une parcelle prêtée par son mari. Elle ne précise pas la superficie. Elle y cultive des tomates qu'elle vend directement au marché ou à des intermédiaires pour la transformation (tomates séchées). Elle a également une chèvre à elle, mais elle indique qu'il n'est pas possible de pratiquer l'embouche en raison des vols de bétail (petits ruminants) dans la région. Fanta pratique, elle aussi, le maraîchage : elle cultive en particulier l'oignon sur une parcelle prêtée par un voisin. Elle poursuit par ailleurs ses activités de petit commerce à la maison pour subvenir à ses besoins et ceux de ses deux enfants.

Elles sont par ailleurs toutes les deux membres d'une coopérative féminine, la coopérative TELOWA, créée en 2019 et composée de 43 femmes du quartier (jeunes et non jeunes). Cette coopérative maraîchère cultive sur une parcelle cédée par le chef de village. Sont cultivés des tomates, carottes, choux, oignons, petit-pois, haricots. La production est transformée (légumes séchés) et vendue (2 000 F pour 1 kg de carottes séchées, 3 000 F pour 1 kg de petit-pois, 1 500 F pour 1 kg de moringa...). Les revenus de la vente sont divisés en deux parts : (i) achat de matériel pour la coopérative; (ii) partage entre les membres de la coopérative. Depuis sa création, la coopérative a bénéficié du soutien de plusieurs organisations, notamment la Comité International de la Croix-Rouge (CICR), sur financement GIZ, pour financer la clôture de la parcelle et un forage (75 m). Leur temps est ainsi partagé entre (i) le temps passé à la maison pour les travaux domestiques, le maraîchage dans leur « jardin personnel », le petit commerce pratiqué à la maison et (ii) le temps dédié à la coopérative féminine (qui correspondrait à 3 ou 4 jours/semaine, mais sans doute pas à temps plein). Ce temps dédié à la coopérative peut varier selon les campagnes, notamment en raison du problème d'accès à l'eau : en dépit du forage disponible sur la parcelle de la coopérative, en saison sèche froide les femmes ne cultivent pas.

À la question de savoir ce que font les autres jeunes hommes et femmes de leur promotion depuis la fin de la formation, elles répondent que les jeunes femmes qui ont été formées avec elles sont également membres de leur coopérative de femmes et mènent des activités de maraîchage sur leur jardin comme elles. Parmi les jeunes

38. À noter que les montants indiqués ici ont été tirés des bases de donnée du projet PPR et ne correspondent pas aux montants indiqués lors des entretiens par ces deux jeunes-filles.



hommes, la plupart mènent également des activités de maraîchage, sur la parcelle de leurs parents en général. Les revenus dégagés sur cette parcelle leur reviennent, mais ne suffisent pas à couvrir leurs besoins et ceux de leur ménage. Par ailleurs, ils aident leurs parents sur le champ familial : « *Le fils aide le père, mais quand il fait son travail c'est pour lui, chacun a sa part. Ils ne font*

rien d'autre que le jardinage, ça ne suffit pas [à leurs besoins] mais il n'y a pas de travail ». Un jeune homme quitte régulièrement le territoire pour se rendre en Lybie chercher du travail pendant la saison sèche froide. D'après elles, il revient pendant la saison des pluies pour aider son père sur le champ familial. Il ne peut pas rester ici, en raison du manque d'eau.

7.8. Saley Ousmane, 36 ans, Abdoul Nasser Amaghar, 26 ans, Silimane Ibrahim, 26 ans, Ali Hami, 21 ans et Ibrahim Mohammed, 25 ans, villages de Toudoun Bila et d'Alikinkin, commune d'Agadez – Formation saison sèche froide 2018–2019, formation campagne d'hivernage 2020, formation campagne d'hivernage 2022



Saley Ousmane a 36 ans. Il est originaire du village de Toudoun Bila (à 5 km à l'Est d'Agadez) et il y vit toujours aujourd'hui. Il est marié et a 4 enfants (dont 1 fille). Il n'a jamais été inscrit à l'école dite « moderne » mais il a suivi (et suit encore)

l'école coranique. Dans son enfance, il a bénéficié de formations sur l'élevage et, après avoir suivi une formation professionnalisante de 10 jours, il a participé à des chantiers à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) dans le cadre du projet ProEmploi³⁹ au cours de deux années d'affilée (en saison-sèche froide). Il précise qu'il était payé 3 000 F/jour. Il indique qu'il est également parti en mobilité pour « chercher de l'argent ». Il s'est ainsi rendu une fois en Algérie, puis deux fois en Lybie : la première fois en Lybie pour une période de 9 mois où il était berger salarié pour le compte d'un éleveur, la seconde fois en Lybie comme ouvrier agricole sur un site maraîcher et de production de luzerne pour une période de 18 mois. Il s'est également rendu sur le site aurifère du Djado (à plus de 1 000 km au Nord-Est d'Agadez) : il n'y a passé qu'1 mois puis a quitté le site en raison des conditions de vie difficiles (manque d'accès à l'eau en particulier) et des revenus limités dégagés avec cette activité.

Abdoul Nasser Amghar a 26 ans, il est célibataire et sans enfant. Il est originaire du village de Toudoun Bila où il vit aujourd'hui encore. Il a été scolarisé à l'école « moderne » au village jusqu'à la fin du primaire. Ses parents n'ont pas pu l'envoyer au collège par manque de moyens. En parallèle de sa scolarisation, il a suivi l'école

coranique, depuis son enfance jusqu'à aujourd'hui. Comme Saley, avant d'entrer en formation, il a réalisé des travaux HIMO dans le cadre du programme ProEmploi. Il s'est également rendu en Algérie pendant 2 mois pour mener des activités d'orpaillage et sur le site du Djado, pendant 2 mois également. Il dit qu'il n'a pas eu de chance au cours de ces expériences. En Algérie notamment, il a été traqué par la « sécurité ».

Silimane Ibrahim a 26 ans, il est célibataire sans enfant. Il est originaire du village de Toudoun Bila où il vit encore aujourd'hui. Il a été scolarisé jusqu'à la fin du primaire mais n'a pas obtenu son certificat, il a alors été exclu. Il a également suivi l'école coranique. Comme Saley et Abdoul il a mené des travaux à haute intensité de main d'œuvre dans le cadre du programme ProEmploi. Avant la formation, il a migré en Algérie, en 2020, pendant 1 mois et sur le site de Djado.

Ali Hami a 21 ans, il est célibataire et sans enfant. Il est originaire du village d'Alikinkin (à 7 km au Nord-Est d'Agadez). Il n'a pas suivi l'école coranique. Il a été scolarisé à l'école « moderne » jusqu'en 3ème mais il n'a pas obtenu son brevet et a été exclu. Ensuite, il a quitté son village pour se rendre sur des sites d'orpaillage. Il a reçu différentes formations sur des activités agricoles, par exemple en arboriculture dans le cadre du PROMAP. En 2022, après la formation (réalisée au cours de la campagne d'hivernage en 2020), il s'est rendu pendant 8 mois sur le site d'orpaillage de Tchibarakaten, près de la frontière algéro-nigérienne. Il dit qu'il a gagné 800 000 FCFA en 8 mois.

Ibrahim Mohammed, a 25 ans. Il est célibataire et sans enfant. Comme Ali, il est originaire du village d'Alikinkin. Il n'a jamais été scolarisé mais il a suivi l'école coranique. Lui aussi a été impliqué dans les travaux HIMO du programme ProEmploi. Il s'est rendu sur le site d'orpaillage de Tchibarakaten en 2020, pendant 1,5 mois puis il a

39. Le ProEmploi est un programme d'appui à la formation professionnelle et à l'insertion des jeunes mis en œuvre par la GIZ dans les régions de Zinder et d'Agadez.



poursuivi sa route jusqu'en Algérie, pour l'orpaillage toujours : il y a cependant été refoulé au bout de 10 jours et renvoyé au Niger.

Les activités économiques exercées avant la formation

Si 4 de ces 5 jeunes hommes ont participé aux travaux HIMO du programme ProEmploi (GIZ) à Agadez qui s'est terminé il y a 3 ans, aucun d'entre eux n'a été impliqué dans les chantiers HIMO mis en œuvre par le PPR dans la zone (site de Tajarate). Ils en ont entendu parler mais ils ne s'y sont pas rendu car « *on ne les a pas cherchés* ».

Les mobilités d'orpaillage font partie intégrante des parcours de ces 5 jeunes hommes, tant sur des sites d'orpaillage localisés au Niger (Djado, Tchibarakaten), que sur des sites localisés en Algérie ou encore en Lybie. Ces mobilités sont semble-t-il rarement couronnées de succès, notamment en raison de la dépendance des orpailleurs à un « patron » qui dispose de l'outillage nécessaire mais prend une marge sur l'argent gagné de la revente de l'or. Par ailleurs, les conditions de vie onéreuses et difficiles sur les sites d'orpaillage, de même que, en Algérie, les contrôles effectués par l'armée (?) ont pour conséquence de réduire la durée de présence de ces jeunes hommes sur les sites d'orpaillage.

La formation des jeunes en maraîchage de la CRA d'Agadez.

Saley Ousmane et Abdoul Nasser Amghar ont suivi la formation en saison sèche froide 2018–2019, sur le site de Toudoun Bila. Silimane Ibrahim a suivi la formation au cours de la campagne d'hivernage 2022 sur le site de Toudoun Bila. Ali Hami et Ibrahim Mohammed ont suivi la formation au cours de la campagne d'hivernage 2020 sur le site d'Alikinkin.

En 2018, une assemblée villageoise a été organisée dans le village de Toudoun Bila par le chef de village pour informer les villageois de la tenue prochaine d'une formation en maraîchage (dans le cadre du projet PPR). Selon Saley et Abdoul, beaucoup de gens sont venus assister à l'assemblée, mais beaucoup aussi se sont retirés lorsqu'il a été précisé que la formation n'était pas rémunérée. Saley et Abdoul précisent que seuls les volontaires sont restés. Au-delà de la formation, ce qui les a retenus c'est l'accompagnement (c'est-à-dire, le financement à coût partagé). En 2022, à Toudoun Bila, une assemblée villageoise similaire a été organisée. Silimane a pu y assister et s'est porté volontaire : il précise qu'il a été motivé à s'inscrire après avoir vu les autres jeunes

de son village bénéficier de la formation et de l'accompagnement (financement à coût partagé). A Alikinkin, Ali déclare de son côté que c'est le « diplôme » (attestation de fin de formation) qui l'a intéressé, car il peut permettre ensuite de devenir formateur sur d'autres sites de formation ou animateur endogène. Par ailleurs, il indique qu'il souhaitait se perfectionner en maraîchage car il avait des insuffisances.

Les spéculations enseignées au cours de la formation dépendent de la campagne concernée : en saison sèche-froide, la culture de la tomate et de la pomme de terre ont été enseignées. En saison d'hivernage c'est l'oignon et la tomate.

Ce qu'ils ont apprécié de la formation, c'est notamment de pouvoir comparer la pratique du paysan local à la pratique recommandée (par la formation) et d'observer les résultats sur les cultures. Ils notent en particulier, la préparation des cultures (utilisation des planches de culture, repiquage, tuteurs pour les tomates...), le compostage (versus utilisation d'engrais chimiques) pour la fertilisation des sols, l'utilisation de bio pesticides à base de piment et de tabac (par opposition à l'utilisation de pesticides chimiques, qui impliquent des frais additionnels et des délais de consommation supplémentaires), le suivi des cultures par l'analyse agro-éco-système (AAES) (qui permet notamment de gérer les ennemis), la gestion de l'eau...

Aujourd'hui, ils utilisent encore ces techniques de culture apprises au cours de la formation, ce qui leur permettrait notamment de faire des économies (par ex l'utilisation du compost). Pour ce qui concerne les bio pesticides cependant, certains comme Ali et Ibrahim indiquent qu'ils ne sont pas assez efficaces pour tuer les insectes et qu'ils travaillent également dans leur jardin avec des produits du marché (c'est-à-dire des produits chimiques).

Tous les 5 ont terminé et validé la formation et obtenu leur attestation de fin de formation.

Activités économiques actuellement menées par ces jeunes hommes

Ces 5 jeunes hommes sont actuellement insérés dans le secteur agrosylvopastoral (ASP) duquel ils sont issus et ils combinent des activités agricoles (maraîchage, culture pluviale) à des activités d'élevage (embouche de petits ruminants), voire à des activités en dehors du secteur ASP (petit commerce). Ils indiquent qu'aujourd'hui ils ne migrent plus : « *on a des pieds, mais où est-ce qu'on veut aller? donc on ne part plus.* » (Saley). Après la for-



mation ils ont eu de quoi mener leurs activités et n'ont plus eu besoin de partir pour chercher de l'argent. Ils travaillent sur les terres de leurs parents, des terres appartenant historiquement au sultan de l'Air et occupées progressivement par les exploitants agricoles. Dans la majorité des cas, la terre ne leur appartient pas mais ils exploitent une parcelle du champ familial qui leur a été prêtée tout en contribuant aux travaux champêtres sur le champ familial. Parmi ces 5 jeunes hommes, 1 seulement est entrain de racheter une parcelle à son père.

Saley Ousmane dispose d'une parcelle d'1,5 hectare prêtée par son père qui est âgé (avec titre foncier de prêt signé par ce dernier). Il y pratique le maraîchage (oignons, pommes de terre, carottes, tomates, petit-pois, haricots verts, laitues, moringa et poivrons). Il précise qu'il n'est en mesure de cultiver qu'une fois dans l'année (hivernage) car il ne dispose pas d'assez d'eau pour cultiver en saison-sèche froide. Une partie de la production est utilisée pour l'alimentation de la famille, mais la majorité de la production est vendue au marché. Par ailleurs il travaille sur le champ familial pour aider son père qui est âgé. Il a pour activité secondaire l'élevage de petits ruminants (3 brebis, 4 chèvres et 2 béliers). Sa production maraîchère lui permet de dégager un revenu de 2 MFCFA / an, ce qui n'est pas suffisant mais lui permet malgré tout de couvrir les besoins de son ménage.

Abdoul Nasser Amghar ne dispose pas de sa propre parcelle mais travaille la terre de son père. Ce dernier lui a prêté 2 hectares qu'il cultive et il prévoit de lui en

racheter 1 hectare (il dispose déjà de l'acte d'achat et sa prochaine production devrait lui permettre de finaliser cet achat). Il pratique le maraîchage (oignon, poivron, piment vert, laitue, chou, tomate, moringa) et la culture pluviale (blé et maïs). En seconde activité, il fait de l'élevage de petit ruminant pour l'embouche (4 chèvres, 4 brebis, 4 béliers).

Silimane Ibrahim ne dispose pas de sa propre parcelle mais travaille la terre de son père avec ses frères (1 hectare) où ils pratiquent le maraîchage. Il indique que par campagne ils peuvent gagner 1 MFCFA qu'ils partagent en 4 (soit 250 000 F/an). Comme activité secondaire, il pratique l'embouche (actuellement il a 6 moutons) et fait du petit-commerce au marché (où il revend des produits agricoles).

Ali Hami ne dispose pas de sa propre parcelle, il travaille sur une parcelle prêtée par son oncle qui vit à Agadez (2 hectares). Il y fait du maraîchage (oignon) et du blé. Il indique qu'il peut vendre 150 sacs d'oignons (46 kg/unité) et gagner 2,2 MFCFA avec ça (sac à 15 000 F/unité). Pour le blé, il aurait vendu 100 sacs de blé (20 kg/unité), soit 2 tonnes au total.

Ibrahim Mohammed ne dispose pas non plus de sa propre parcelle mais il y travaille sur la parcelle familiale. Ses frères et lui exploitent la parcelle pour leur papa et les revenus tirés de la vente de la production sont partagés entre tous. Ils disposent d'1 hectare et cultivent l'oignon, les carottes et le moringa. Il dit que les revenus annuels tirés de cette production sont de 1,6 M FCFA.







